

C.R.E.D.O.C.
BIBLIOTHÈQUE

C R E D O C

LES EFFETS PSYCHOLOGIQUES ET SOCIOLOGIQUES

ATTRIBUABLES A

L' INDEMNITE VIAGERE DE DEPART

Sou1971-2422



1971

Analyse des effets
psychologiques et sociologiques
de l'indemnité viagère de départ. -
Rapport N° 1 / P. Reynaud. (Déc.
1971).

CREDOC•Bibliothèque



DE DOCUMENTATION SUR LA CONSOMMATION
ARE - PARIS 13^e - TÉL. : 707-97-59

ANALYSE DES EFFETS
PSYCHOLOGIQUES ET SOCIOLOGIQUES
DE
L'INDEMNITE VIAGERE DE DEPART

Rapport n° 1



Etude effectuée pour le compte du
CENTRE NATIONAL POUR L'AMENAGEMENT
DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES
(C.N.A.S.E.A.)

Aux paysannes et aux paysans
qui nous ont confié une part
de leur vie.

I N T R O D U C T I O N



La valeur scientifique réelle est indissociable d'une générosité intellectuelle, dans la mesure où elle n'oublie jamais que toute recherche particulière doit déboucher, en fin de compte, sur la totalité.

G. GUSDORF

S O M M A I R E

	Pages
<u>INTRODUCTION</u>	1
<u>1ère PARTIE : L'AGRICULTEUR AGE FACE A LA CESSATION D'ACTIVITE</u>	7
<u>Chapître I - L'agriculteur face à la cessation d'activité</u>	
<u>1. Les obstacles majeurs à l'émergence de conditions propices à l'I.V.D.</u>	8
<u>1.1 - Résistances inhérentes à son statut d'agriculteur</u>	8
1.1.1.-La lente disparition de "conditionnements" établis par 50 années de labeur	9
1.1.2 - L'attachement au travail : un lien qu'on ne peut dénouer	
1.1.3 - L'amour de la terre : une affection qui ne peut disparaître	12
1.1.4 - La peur de perdre son statut de chef d'exploitation	12
<u>1.2 - Attitude du bénéficiaire de l'I.V.D. à l'égard de la donation, du bail et de la vente de l'exploitation</u>	13
1.2.1 - L'opposition catégorique à la vente	13
1.2.2 - Les avantages du bail	15
1.2.3 - Les préférences pour la donation	15
<u>1.3 - Les peurs de la vieillesse</u>	16
1.3.1 - La crainte du "coup de vieux"	16
1.3.2 - La négation de l'avenir	17
1.3.3 - L'ombre de la mort	17
1.3.4 - La peur du changement du cadre de vie : autre obstacle éloignant la prise en considération de l'arrêt de travail	18
<u>2. La perception de la "retraite" pour le bénéficiaire de l'I.V.D. : une recherche de la continuité plutôt qu'une rupture brutale par rapport à la vie passée</u>	19
<u>2.1 - Une somme d'argent versée régulièrement plutôt qu'un passage du statut d'actif au statut d'inactif</u>	19
<u>2.2 - La perception de la retraite du bénéficiaire de l'I.V.D. se situe aux antipodes de celles de certains agriculteurs adultes</u>	20

.....

3. <u>Les différentes influences sociales agissant sur le futur bénéficiaire de l'I.V.D.</u>	22
3.1 - <u>La pression des jeunes</u>	22
3.2 - <u>L'influence du groupe familial en tant que tel</u>	23
4. <u>La prise de conscience de sa propre désadaptation</u>	24
4.1 - <u>Le poids des ans</u>	24
4.2 - <u>La maladie</u>	24
4.3 - <u>La reconnaissance de la désadaptation technique et économique de leur exploitation</u>	24
<u>2ème PARTIE : LES EFFETS PSYCHOLOGIQUES ET SOCIOLOGIQUES ATTRIBUABLES A L'I.V.D.</u>	27
<u>Chapître II - Les effets de la cessation d'activité sur la condition de travailleur et le statut de chef d'exploitation</u>	28
1. <u>De l'assujettissement au travail à la rupture instauratrice</u>	29
1.1 - <u>Les damnés de la terre ou les marginaux de l'agriculture familiale</u>	29
1.1.1 - Les "arriérés" et les isolés	30
1.1.2 - Deuxième sous-groupe de marginaux : les bénéficiaires mariés, pauvres et vivant avec des enfants mariés	36
1.2 - <u>Vers une vie plus paisible</u>	37
1.2.1 - Les "soucieux" de l'avenir de l'exploitation gérée par le fils	37
1.2.2 - Les "détachés"	38
1.3 - <u>Vers la rupture instauratrice</u>	38
1.3.1 - Premier cas : le printemps de la vieillesse ou la poursuite d'un nouvel équilibre de vie	39
1.3.2 - Deuxième cas : vivre vraiment... d'une nouvelle vie	41
1.3.3 - Troisième cas : "Elle n'a jamais vécu que pour les vaches, mais maintenant elle commence à regarder autour d'elle"	42
2. <u>De la non-acceptation du nouveau statut à une soumission motivée par l'attachement au patrimoine</u>	45
2.1. - <u>Le sentiment d'être dépossédé de ses droits et de perdre son identité personnelle</u>	45

.../...

2.1.1 - S'il y a cession à un parent proche	45
2.1.2 - Dans le cas de cession à un tiers	47
2.2 - <u>Le sentiment de dépossession est compensé par l'attachement porté au patrimoine</u>	47
2.2.1 - Analyse psychologique de cet attachement	47
2.2.2 - Une nouvelle redistribution des rôles	48
<u>Chapitre III - Les effets de la cessation d'activité sur le travail quotidien, les sorties, les relations sociales et le cadre de vie</u>	53
1. <u>Du travail de l'exploitation au "travail-bricolage"</u>	54
1.1 - <u>Le "travail-bricolage"</u>	54
1.1.1 - Le "travail-bricolage" : un travail qui porte la marque du travail passé	55
1.1.2 - Le vrai visage du "travail-bricolage"	57
1.2 - <u>Le "travail" d'appoint et les occupations quotidiennes vécues comme un fardeau</u>	63
1.3 - <u>"L'astuce" de l'I.V.D.</u>	65
2. <u>De l'isolement à la naissance de nouvelles aspirations de "loisirs"</u>	65
2.1 - <u>La situation de départ</u>	65
2.1.1 - La vieillesse	66
2.1.2 - Le caractère incongru du loisir	66
2.2 - <u>Les diverses significations des "sorties"</u>	67
2.2.1 - La promenade dans les champs ou le travail imaginaire	67
2.2.2 - La "sortie-obligation"	68
2.2.3 - La "sortie-échange"	69
2.2.4 - L'émergence de nouvelles aspirations	71
3. <u>Les effets de l'I.V.D. sur les relations sociales et sur le cadre de vie</u>	73
3.1 - <u>L'I.V.D. et les relations sociales : visites, entr'aide...</u>	74
3.2 - <u>L'I.V.D. et le cadre de vie</u>	76
3.2.1 - Le cadre de vie vécu comme espace protecteur	76
3.2.2 - Le cadre de vie : lieu d'une vie nouvelle	76

.../...

<u>Chapitre IV - Les effets de la cessation d'activité sur la vie familiale (cohabitation), les relations familiales et la gestion du budget</u>	79
1. <u>Les conséquences de l'I.V.D. sur la vie en famille</u>	80
1.1 - <u>L'attachement à son pays, à sa terre, à sa maison</u>	80
1.2 - <u>La vie en famille : une tradition bien ancrée qui n'est pas remise en cause</u>	80
1.2.1 - Des contraintes sociales difficiles à écarter	81
1.2.2 - Des avantages moraux et matériels indubitables	81
1.3 - <u>La non-cohabitation : un timide mouvement motivé davantage par l'incapacité de s'entendre que par la recherche de nouvelles valeurs</u>	83
2. <u>Influence de l'I.V.D. sur les relations familiales et la gestion du budget des ménages</u>	84
2.1 - <u>Les relations familiales et la gestion du budget dans le cas de cession à un parent proche (fils, fille, gendre, etc...)</u>	84
2.1.1 - Relations familiales et gestion du budget dans le cas où le fils est célibataire	84
2.1.2 - Relations familiales et gestion du budget dans le cas de bénéficiaires (mariés ou veufs) cohabitant avec des enfants mariés	87
2.2 - <u>Les relations familiales et la gestion du budget dans le cas de cession à un tiers</u>	90
<u>CONCLUSION</u>	91
<u>ANNEXES</u>	

† - VISEES DE L'ETUDE

L'attribution d'une somme d'argent type allocation familiale, ou, pour ce qui nous concerne, indemnité viagère de départ, entraîne nécessairement pour le bénéficiaire un certain nombre de modifications. Ses effets sont d'abord économiques. Selon son montant, elle peut apporter un certain mieux-être. Distribuée régulièrement, elle va peut-être faciliter ou stimuler le développement d'un comportement prévisionnel dans la gestion du budget familial.

Mais les effets de l'I.V.D. ne se limitent pas au seul aspect économique. L'I.V.D. n'est pas une simple allocation de ressources supplémentaires au même titre que les allocations familiales ou l'allocation-logement par exemple. Elle a son originalité propre : qui dit I.V.D. dit obligatoirement cessation d'activité.

Or dans la paysannerie française, comme certainement dans beaucoup d'autres paysanneries du même modèle, cesser le travail de façon délibérée pour ensuite "passer la main" à un autre, constitue un événement qui ne s'était jamais vu. Il y avait bien la retraite depuis 1953 mais cela ne constituait, dans la grande majorité des cas, qu'un supplément de ressources sans cessation d'activité effective et, encore moins, sans transmission de l'autorité. C'est donc bien la première fois que l'on voit des paysans encore valides cesser le travail alors qu'apparemment rien ne les y oblige.

Cette recherche est donc une des premières, sinon la première, qui aborde ces problèmes soulevés par le passage de la vie active à la "retraite" vus à travers les réactions des paysans bénéficiaires de l'I.V.D.

On entrevoit donc, dès le départ, que les "retombées" de l'I.V.D. sont loin d'être uniquement économiques, c'est tout autant de psychologie, de psycho-sociologie, de sociologie et même d'ethnologie qu'il faut traiter que d'économie.

Imagine-t-on en effet, toutes les transformations que peut apporter l'I.V.D. pour un paysan qui, toute sa vie, a peiné sur 4 ou 5 hectares ? Il ne s'y attendait pas. En l'espace de quelques mois, souvent de quelques semaines, il va être conduit à cesser son travail. Tout d'un coup, les soucis de l'exploitation vont s'estomper pour faire, peut-être place à d'autres. Le rythme de travail (heures du lever, du coucher, etc...) va se trouver modifié. Les rapports d'autorité vont devoir être remplacés par d'autres relations avec le successeur et l'entourage familial. C'est donc toute la personnalité sociale du paysan qui va être l'objet de transformations.

A cet élargissement du champ des investigations, il y a deux raisons, la première est propre à l'objet même de l'étude, la seconde relève davantage de préoccupations épistémologiques.

La première raison tient au fait que le comportement du paysan, beaucoup plus peut-être que celui d'une autre catégorie sociale, forme un tout homogène où il est très difficile de démêler les interrelations entre les phénomènes. Son comportement économique, par exemple, est influencé par divers facteurs : le statut de chef d'exploitation, les relations établies avec l'entourage familial, les habitudes locales, etc... Nous aurons l'occasion d'y revenir tout au long du présent rapport.

Dans ces conditions, pour interpréter valablement le comportement du paysan, il faut faire appel à plusieurs registres, à plusieurs sciences : la psychologie sociale, la sociologie, l'économie, l'ethnologie et d'autres encore. C'est pourquoi nous aurons recours à chacune de ces approches pour expliquer les modes de vie du paysan âgé bénéficiaire de l'I.V.D. Cette situation n'est pas nouvelle : MENDRAS l'avait déjà souligné dans ses travaux et notamment dans la Fin des paysans.

La deuxième raison concerne l'épistémologie de la connaissance interdisciplinaire. Bien que ce ne soit pas le lieu d'évoquer de telles questions dans le cadre de cette introduction, nous pensons qu'elles sont trop importantes pour les passer sous silence. D'ailleurs elles ont une incidence directe sur la présente étude.

Se limiter à l'analyse des seuls comportements économiques du bénéficiaire de l'I.V.D. ou de tout autre consommateur ou usager d'un service, serait se condamner, par avance, à ne voir qu'une partie de la réalité humaine. Agirait ainsi le spécialiste qui, bien souvent, ignore les interférences des autres facteurs sur le comportement de l'individu. Sans vouloir nier, d'aucune façon, la valeur spécifique de chaque approche économique, sociologique etc... nous pensons cependant souhaitable que la démarche du chercheur s'inspire de ce principe. Pour prendre une analogie, le chercheur, suivant cette nouvelle voie, serait un peu dans la situation de l'automobiliste au volant qui doit avoir à la fois, un oeil sur les instruments de bord (la technique, la spécialité) et un oeil sur l'environnement du véhicule qui, seul, donne un sens à la conduite du véhicule (la réalité prise dans sa totalité, la vision panoramique). Comme le souligne G. BERGER :

"Si les réalités psychologiques et sociales, disons plus simplement les réalités humaines se caractérisent par un rapport à la conscience, si, en d'autres termes, leur être est lié à leur sens, il faudra, pour les comprendre, mettre en évidence le processus de constitution de ces significations par une série d'actes subjectifs. Les éléments matériels qu'atteindra l'inventaire ne seront plus alors que des signes permettant de retrouver le mouvement spontané dont ils jalonnent le mouvement" (1). Il s'agit donc bien d'atteindre le point de convergence, la totalité de la réalité humaine où tous les aspects se rejoignent. Il faudrait donc, comme le suggère G. GUSDORF, dans le même article " de procéder à une seconde lecture des données éparses du savoir, qui seule permettra de les réclasser dans l'humain, évitant ainsi les ruptures et dislocations qui affectent la civilisation contemporaine".

En définitive, nous aboutirions à délimiter les contours de ce que pourrait être une anthropologie. C'est d'ailleurs bien le but que se sont fixés, depuis quelques temps, un certain nombre de chercheurs et pas seulement des sociologues. La présente recherche s'inspire, à sa manière et très modestement, de ces préoccupations actuelles.

Notons que ce rapport porte uniquement sur l'analyse des processus psycho-sociologiques consécutifs à l'I.V.D. Il s'appuie sur le contenu des matériaux recueillis au cours des entretiens non-directifs. Il sera suivi très prochainement d'un second rapport effectué à partir de l'enquête statistique réalisée auprès de 1.000 bénéficiaires de l'I.V.D. On n'y trouvera donc aucun chiffre. Son but est, avant tout, de dégager des hypothèses et d'analyser des évolutions.

2 - METHODOLOGIE

2.1 - La finalité des interviews non-directifs

Eu égard aux préoccupations ci-dessus évoquées, les interviews non-directifs, présentent un certain nombre d'avantages.

../..

(1) Cité par G. GUSDORF dans un article de l'Encyclopaedia Universalis :
La connaissance interdisciplinaire.

Tout d'abord ils permettent d'entreprendre un décloisonnement de la recherche. Ils nous conduisent en effet à envisager, sinon la totalité, du moins une partie, du champ des préoccupations dans lequel se situe un individu. Quand on possède pour un bénéficiaire de l'I.V.D., en plus des caractéristiques socio-économiques fondamentales (âge, revenu, habitat, etc...) un certain nombre d'informations sur ses projets, ses attitudes, la signification de tel ou tel acte de sa vie, on peut se permettre de formuler un diagnostic sur les causes de son comportement.

Ce travail effectué, on se rend très rapidement compte de l'ampleur du problème et des relations indubitables existant entre tel comportement et tel autre. On est ainsi amené à définir une problématique où la signification, le caractère vécu des actes de l'individu peut enfin être intégré.

Outre cet avantage principal, qui est la conséquence directe de l'esprit dans lequel cette étude a été conduite, le matériel recueilli à l'aide des interviews permet de mieux assimiler le vocabulaire dans lequel les paysans s'expriment. Or ceci est important pour la formulation des questions utilisées dans le questionnaire de l'enquête quantitative.

Quant à la méthode, nous estimons qu'elle est déjà suffisamment connue dans les sciences humaines pour qu'on puisse se dispenser d'y revenir, si ce n'est pour préciser un point important touchant à l'expression même d'interviews non-directifs.

A cette appellation, nous préférons celle d'entretiens, centrés sur la personne, plus précisément sur les préoccupations de la personne à l'égard de tel ou tel domaine de la vie. L'expression est beaucoup plus positive et, en même temps, plus précise. Car, en définitive, que fait-on dans un interview non-directif, sinon de remettre la personne en présence de sa vie, et en l'occurrence en face de sa retraite, de son état de "personne-ayant-cessé-son-activité-principale".

2.2 - Le choix de l'échantillon

Pour choisir les personnes à interroger, nous avons procédé d'une façon analogue à celle qui a présidé au choix des 1.000 agriculteurs objets de l'enquête quantitative. C'est-à-dire que nous avons constitué une dizaine de strates en tenant compte des critères suivants :

- année d'attribution de l'I.V.D. : 1968 ou 1965
- cession à un parent proche ou à un tiers
- agrandissement ou installation
- I.V.D. simple ou I.V.D. majorée
- complément de retraite et non-complément de retraite.

Ces critères ont été élaborés après examen attentif des études déjà existantes en matière d'I.V.D. On trouvera en annexe "l'arbre généalogique" définissant ces diverses strates.

Munis de ce plan d'échantillonnage nous sommes allés trouver les responsables régionaux et départementaux (Côtes du Nord, Aveyron, Landes et Ain) et, avec eux, nous avons tiré un peu au hasard les personnes entrant dans chacune de ces strates. Cela a représenté un travail d'une bonne journée.

Nous tenons, une fois encore, à remercier les Directeurs Régionaux et départementaux de tout l'appui précieux qu'ils nous ont apporté pour le tirage de l'échantillon et pour la prise de contact avec les enquêtés.

Il est évident que ce choix n'a rien d'un tirage au hasard au sens où l'entend le statisticien. Il s'agissait simplement de délimiter des contextes différents pour avoir une vue assez générale des effets de l'I.V.D. En procédant autrement on aurait couru le risque de n'interroger que des personnes appartenant à une ou deux catégories, ce qui nous aurait conduit à avoir une vue étriquée de la réalité.

On trouvera en annexe la répartition des entretiens effectués selon les différents critères existant dans les dossiers I.V.D. : âge, statut matrimonial, ancien statut du chef d'exploitation, etc...

Nous avons donc réalisés 47 interviews soit 10 pour chacun des trois départements : Ain, Aveyron, Côtes du Nord et 17 pour celui des Landes.

A ces interviews d'agriculteurs, s'ajoutent 13 entretiens effectués auprès de responsables agricoles chargés de la diffusion de l'I.V.D. dans tel ou tel secteur du département.

Sans oublier les échanges de vues que nous avons eu avec les responsables régionaux et départementaux à l'occasion de l'établissement de l'échantillon de la phase dite "qualitative".

Au total, cela représente 54 contacts.

C'est en raison de leurs connaissances particulières de l'I.V.D. que nous avons interrogés les responsables agricoles. Au surplus certains d'entre eux se trouvaient être des cessionnaires. Ils avaient donc à ce titre quelques idées sur le sujet.

Il ne pouvait s'agir évidemment d'une enquête comparative cessionnaire/bénéficiaire, mais simplement d'un éclairage complémentaire sans plus.

On trouvera dans le cours du rapport quelques citations de responsables agricoles. Elles proviennent, dans la plupart des cas, des correspondants locaux, quelquefois de responsables des A.D.A.S.E.A. Il est bien évident qu'elles les engagent uniquement à titre d'observateurs de la vie rurale et non pas en tant que représentants mandatés de telle ou telle organisation.

Précisons, avant de terminer, que tous les entretiens effectués auprès des agriculteurs ont été enregistrés au magnétophone, puis ont été intégralement retranscrits, dans la mesure où on peut être totalement exhaustif dans ce genre de travail. Cela représente un total de 1.300 à 1.500 pages environ.

Ce matériau a donné lieu à une analyse de contenu thématique, dont le but est de dégager la signification sociale du comportement des individus. Seule une analyse détaillée du contenu pouvait permettre de repérer dans ce matériau, extrêmement redondant, les textes susceptibles de faire l'objet de citations nombreuses et variés.

Il est certain que l'analyse thématique est loin d'épuiser la richesse contenue dans ces interviews. C'est à une analyse linguistique qu'il faudrait se livrer. Mais cela déborderait évidemment le cadre de cette étude.

Sans vouloir entrer dans le détail, disons seulement que très souvent le sens du texte ne se limite pas seulement à son sens littéral. Bien des fois, il le dépasse de toutes parts. Nous nous trouvons donc en face d'une sorte de méta-langage riche de significations s'étendant bien au-delà de ce que dit le sens littéral.

Quelques exemples feront saisir ce que nous voulons dire.

Ainsi, page 35, nous trouvons une longue citation d'une veuve. La seule lecture littérale de ce texte nous donne que de bien piètres renseignements sur le travail effectivement réalisé par cette personne. On sait qu'elle pousse une brouette et c'est à peu près tout. Mais la façon dont elle s'exprime, l'agencement des phrases, la manière dont elles se bousculent nous en disent bien davantage sur la signification de son travail.

Prenons un autre exemple plus précis. Il s'agit d'une veuve, isolée, évoquant ce que représente à ses yeux la "petite volaille" qu'elle garde :

"...j'ai encore quelques poules comme ça, ben on voulait me les supprimer, ma fille voulait me les supprimer, j'ai dit si tu me supprimes mes poules à ma fille oh ben alors là je vais vieillir".

Ce passage appelle plusieurs remarques.

D'abord l'apparition progressive d'un ton d'agressivité à l'égard de sa fille qui avait osé, un instant, lui enlever ses poules. Ensuite, l'auteur n'est pas désigné nommément : "on" voulait me les supprimer. Ce n'est que juste après qu'on apprend qu'il s'agit de sa fille. Ensuite, au lieu de dire : "j'ai dit, à ma fille : "si tu me supprimes mes poules", elle place le complément après la proposition si.. ce qui donne : "j'ai dit si tu me supprimes mes poules à ma fille oh ben etc...

Il semble donc qu'elle veuille signifier par là l'agressivité (légère) qu'elle éprouverait si sa fille osait commettre un acte pareil.

De même la place qu'occupe les adverbes "alors là" est significative de la très grande importance que revêtirait pour elle la disparition de ses poules.

Bref, l'agencement des phrases nous introduit bien à un au-delà du discours. Dans un cas, la position attribuée à un complément, apporte une nuance d'agressivité. Dans l'autre cas, l'emplacement des adverbes suggère l'idée de la rupture, de la cassure d'un lien. Or, comme on le verra au cours du chapitre sur les relations sociales, les vieux, et surtout les plus âgées, sont très fortement attachés à tout ce qui symbolise la relation à autrui.

Par conséquent, quant au cours d'un même entretien on retrouve fréquemment des dispositions grammaticales de ce type, on arrive, en les reliant à d'autres données objectives ou subjectives, à saisir le vécu, le retentissement qu'ont les situations objectives pour les individus qui les vivent.

Nous pourrions citer ainsi des dizaines et des dizaines d'exemples tous plus suggestifs les uns que les autres. Nous n'avons donné celui-ci qu'à titre de modèle. Car il est bien certain que nous n'avons pu nous livrer à une analyse linguistique, et en particulier, sémiologique. L'analyse psycho-sociologique nous paraissant beaucoup plus rapide et plus importante vu les contraintes de l'étude.

Une remarque pour terminer cette introduction. On pourra, peut-être, s'étonner qu'un chercheur dédie son étude à ceux qu'il a enquêtés. Evidemment ce n'est guère l'habitude ! mais peu importe. En procédant de la sorte nous avons bien voulu marquer que ces personnes ne nous étaient plus du tout anonymes puisque nous avions, ensemble, partagés quelques instants de leur vie. Mais laissons-les nous raconter ce qu'ils ont fait depuis qu'ils sont devenus, à leurs manières, des "retraités", les premiers "vrais retraités" que la société paysanne française a connu.

Première Partie

L'AGRICULTEUR AGÉ
FACE A
LA CESSATION D'ACTIVITE

Comme on l'a entrevu dans l'introduction, la cessation d'activité représente pour le paysan âgé une réalité totalement nouvelle dans la grande majorité des cas.

En effet, conditionné ou presque par des années de labeur, profondément attaché à son exploitation, à son métier, aimant sa terre au point de ne pouvoir s'en détacher, craignant de perdre son statut de chef, il lui est radicalement impossible de penser et d'agir en termes de rupture, d'arrêt de travail ou, si l'on veut encore, de passage d'un état d'activité à un état de quasi-inactivité. De cet ensemble de phénomènes découle son attitude à l'égard du bail, de la donation et de la vente de l'exploitation.

De plus, cet agriculteur est aussi une personne âgée et, à ce titre, il ne peut manquer d'éprouver plus ou moins confusément des craintes à l'égard de la vieillesse : peur du "coup de vieux", négation de l'avenir, etc...

Tout ceci fait donc qu'il ne peut percevoir la retraite de la même manière qu'un salarié urbain. Son attitude, comme on le verra, contraste vivement avec celle de ses enfants d'âge adultes qui eux, ont une optique probablement assez proche de celle du citadin salarié.

Cependant sous la pression du milieu social et, en particulier des jeunes, enfants ou voisins, il en vient à changer d'optique. Au point que ce qui, hier, lui paraissait impensable devient aujourd'hui plausible. Sans ces influences, stimulées par l'I.V.D., le paysan aurait continué d'affirmer qu'il était techniquement, économiquement, physiquement, pécuniairement capable de poursuivre sa tâche comme autrefois ou presque. Nous saisissons donc là l'effet médiateur du micro-milieu (entourage familial, voisins) entre la société globale et l'individu lui-même.

Nous examinerons donc successivement :

- 1) les obstacles susceptibles de ralentir la prise de décision de l'I.V.D., c'est-à-dire les résistances inhérentes à la condition d'agriculteur, les attitudes à l'égard du bail, de la donation et de la vente de l'exploitation, les freins tenant à sa situation de personne âgée : autrement dit : les peurs de la vieillesse.
- 2) La perception de la retraite pour le bénéficiaire de l'I.V.D., qui représente davantage une recherche de la continuité qu'une rupture brutale par rapport à l'activité passée.
- 3) Les influences sociales et la prise de conscience progressive de la nécessité d'arrêter le travail.

† - LES OBSTACLES MAJEURS A L'EMERGENCE DE CONDITIONS PROPICES A L'I.V.D.

†.1 - Résistances inhérentes à son statut d'agriculteur

Comme on va l'analyser, l'agriculteur âgé, futur bénéficiaire de l'I.V.D., éprouve beaucoup de peine à se détacher de sa terre, de son travail, de son exploitation ou de son métier.

Il est bien malaisé de dissocier ces différents liens. En réalité ils n'en font qu'un. Il s'agit d'un phénomène syncrétique. Cependant pour la clarté de l'analyse nous avons avantage à séparer chacun de ces éléments qui, pris individuellement, ne recouvrent qu'une facette de la réalité totale.

1.1.1 - La lente disparition de "conditionnements" établis par 50 années de labeur

Lorsqu'on a commencé, comme certains des agriculteurs rencontrés, à travailler entre 10 et 15 ans, ou même après, l'organisme humain a été littéralement dressé à répondre par des "réflexes" aux exigences quotidiennes du travail, comme l'attestait la réaction des deux paysans ci-dessous. Ils se sont trouvés tout surpris se rendant à l'étable pour donner à manger aux vaches alors que celles-ci avaient été ou vendues ou cédées.

C'est dire l'ampleur et l'enracinement du conditionnement. De là les difficultés et les craintes que l'agriculteur peut éprouver lorsqu'il s'apprête à cesser son activité, au tout début de sa "mise à la retraite".

"oui le début, là, rester là, c'est... hein...
ma foi au début le matin, je me levais, j'allais souvent à l'étable mais seulement il n'y avait pas les vaches"(rires)
(marié - 71 ans - Prop. Bail - 7 ha)

"Oh ! oui, au début, oh ! vous savez quand on cesse l'activité du jour au lendemain comme ça, ah ! quand j'allais à l'écurie et puis que je voyais qu'il n'y avait pas une bête, ça me faisait quelque chose quand même..."
(marié - 71 ans - P.F. - 4 ha - Bail.)

Remarquons qu'il ne s'agit pas présentement d'étudier les effets de la cessation d'activité pour eux-mêmes. Nous y reviendrons au chapitre suivant. Ce dont il est question ici c'est de décrire la situation préexistante à l'aide d'une part de certains passages rétrospectifs des interviews et, d'autre part par comparaison avec la situation de ceux qui pourraient prétendre à l'I.V.D. mais ne la demandent pas.

1.1.2 - L'attachement au travail : un lien qu'on ne peut dénouer

a) Nature de ce lien

Le travail constitue, il faut le dire, le tout de la vie de l'agriculteur. L' "être-paysan" s'identifie à l' "être-travailleur". Parler de leur vie passée c'est encore et toujours parler de leur travail, de la succession ininterrompue de tâches quotidiennes dont, eux seuls, restent les derniers témoins capables de dire toute la pénibilité.

Dans ces conditions quitter son travail c'est ne plus vivre. Abandonner le travail ce n'est pas laisser une part de soi-même, c'est se défaire et, en quelque sorte, se détruire soi-même. Car un paysan sans travail n'est plus rien :

"C'était son travail, (c'est la fille du bénéficiaire qui parle) c'était toute sa vie, comment voulez-vous laisser quelque chose pour lequel on a vécu, bon il a eu son attaque, et puis alors après il y a eu l'I.V.D. mais je ne sais pas comment ça se fait qu'il a admis de laisser tomber les rênes, c'est depuis qu'il est disponible, détendu, c'était sa vie".
(Marié, 68 ans, Prop. Bail - 1 fille - 11 ha)

Cet autre agriculteur évoque les dures conditions de son existence passée, uniquement pour bien montrer que s'il s'est "crevé" sur sa terre c'est parce qu'il y était profondément attaché :

"de notre temps on travaillait à la ferme, avec la faux on n'avait pas... on allait sarcler... oui on binait les maïs, les betteraves tout ça à la main à longueur de journée, on portait de bon matin..., on rentrait 11 heures, 11 h 1/2, on faisait le boulot, on faisait le diner, on tirait encore les vaches et puis on donnait aux cochons, on recommençait jusqu'à 4 heures et demi..." et à la tombée de la nuit alors il fallait recommencer, on tirait les vaches à midi et puis on recommençait le soir"

Et plus loin il énumère la succession quasi-ininterrompue des tâches quotidiennes pour avouer finalement son profond découragement.

"Je commençais le matin et puis le soir je n'en finissais jamais, c'était les bêtes, leur donner à manger, s'occuper des veaux,... il y a toujours bien du boulot oh ! quoi j'en avais très marre.

Mais quand vers la fin de l'entretien, l'enquêteur leur demande si ils font encore partie du monde agricole, ils s'attirent une réponse catégorique d'un air de dire : quelle question...!

"Oui encore, oui toujours, oui moi j'ai toujours... on est toujours là-dedans, on veut pas, on veut rester où nous sommes dans le coin de l'agriculture, on ne veut pas changer"
(66 ans - marié - P.F. - Donation - 5 enfants - 22 ha au total)

C'est donc bien clair ce qu'il a, ce qu'il possède en propre, c'est-à-dire son travail, se confond avec ce qu'il est.

b) Conséquences de l'attachement au travail : la peur de l'ennui et du lendemain :

- La peur de l'ennui :

Conditionné par des années de travail, attaché au développement de l'exploitation, le futur bénéficiaire de l'I.V.D. craint devoir cesser son activité : il a peur de s'ennuyer.

Certains agriculteurs ont reconnu avoir été hanté par cette inquiétude avant de prendre leur décision : "oh ! je ne prends pas l'I.V.D. parce que je vais m'ennuyer" dit un agriculteur rapportant les propos d'un de ces voisins, candidat éventuel à l'I.V.D.

Ce sont surtout les responsables agricoles qui ont souligné l'existence de ces craintes qu'ils considèrent comme des obstacles au développement de l'I.V.D.

Il en est ainsi de cet agriculteur qui avait demandé que le bail stipule expressément la faculté de travailler "comme il voudrait et quand il voudrait". (Il s'agissait d'une cession à un tiers). C'est dire l'étendue des craintes que peut susciter la cessation d'activité chez le futur bénéficiaire de l'I.V.D.

- La peur du jugement de l'entourage

De plus, l'agriculteur se méfie du jugement de son entourage. Le travail étant, dans le milieu paysan, une des valeurs sinon la valeur fondamentale, celui qui ne travaille pas s'attire les critiques, voire le mépris, du milieu. Il a peur d'être considéré comme un invalide, un bon à rien. Or quand on n'est bon à rien, on n'a plus qu'à être exclu de la collectivité.

C'est un sentiment analogue fait d'exaspération et même de honte qu'exprime cet agriculteur contraint à l'inactivité par la maladie :

"j'aurais presque honte de ne pas pouvoir... de les voir et de ne plus faire quelque chose... pouvoir faire quelque chose, avoir quelque chose à faire" dit le mari. Et sa femme de poursuivre : "pouvoir faire, avoir une occupation", et le mari de reprendre : "Oui on dirait presque qu'on a honte... de voir travailler les voisins et puis d'être là" !

- La peur du lendemain :

Le travail assure le développement de la personnalité en tant qu'individualité et qu'être social, mais il apporte, en outre, sécurité et protection car, comme le dit un agriculteur : "quand on travaille on peut se défendre". Or s'il perd son travail, l'agriculteur peut se sentir davantage vulnérable, surtout s'il n'a pas d'enfants comme c'était le cas ci-dessus.

A cette raison psychologique, s'en superpose une autre d'ordre plutôt historique.

La génération des personnes interrogées dont l'âge minimum est 60 ans, a eu une existence secouée. Pour les plus âgés, ce fut le choc de la guerre 14-18, pour tous, les vicissitudes de l'entre-deux-guerres, les difficultés du conflit de 39/45, l'après-guerre avec, à partir des années 50, le développement considérable de la mécanisation d'abord, puis des nouvelles méthodes de fertilisation des sols, de gestion et les aléas de la commercialisation des produits. Et voilà qu'après tous ces avatars on vient leur demander de cesser le travail et de passer la main ! On imagine volontiers le lent travail de maturation qu'une telle décision exige.

1.1.3 - L'amour de la terre : une affection qui ne peut disparaître

Cet attachement affectif aux êtres et aux choses peut revêtir des expressions variées : amour des bêtes comme dans les deux exemples ci-après, attachement au lieu de naissance, au pays, etc...

Pour les deux paysans ci-dessous c'est à travers l'affection portée aux bêtes que ~~resurgit~~ cet amour de la terre.

On notera que dans le premier cas, le paysan a déjà été invité, avant même la cessation d'activité, à venir voir les bêtes chez ceux qui les avaient reprises.

"Oui, je ne sais pas pourquoi, c'est bête... les bêtes elles sont toutes dans la région... c'était des bonnes vaches, alors je les ai placées chez des amis, ils sont venus les chercher, ils m'ont dit "tu viendras les voir enfin"... mais je ne peux pas sortir, alors j'ai des nouvelles... C'était des bêtes que j'ai élevé...

Ben oui on sait que ça continue et puis que les bêtes sont bien soignées..." (marié - 63 ans - Prop. - Bail - 5 ha).

"Je ne m'occupe plus de rien, plus de rien, ça m'a échappé tout quand les vaches sont parties, il y en a qui m'ont dit, oh ! tu vas pleurer, je ne suis jamais ressenti, oh non !

(Marié - 61 ans - Prop. - Bail - 5 enfants - 14 ha).

Les animaux ont été les compagnons de sa vie. Aussi ne peut-il les voir s'éloigner sans éprouver une certaine émotion :

"Quand les vaches sont parties ça nous a fait quelque chose, tiens je ne sais pas moi, je ne sais pas moi, je ne sais pas dire, oui oui les vaches, un peu de lait tout ça... c'est comme ça... on ne pouvait faire que comme ça et voilà".

(Marié - 70 ans - P.F. - bail - 1 enfant - 20 ha).

1.1.4 - La peur de perdre son statut de chef d'exploitation

Le chef d'exploitation qui est aussi le plus souvent le chef de famille est le représentant de l'autorité. C'est lui le maître, celui qui décide.

Or voilà qu'avec l'I.V.D., non seulement, on lui demande de cesser son activité comme on vient de l'analyser, mais qu'en plus, on l'oblige à renoncer à une de ses prérogatives essentielles, son statut et son rôle de chef. Force est de constater que beaucoup ne sont pas prêts à faire face à un tel changement.

Après les motifs indiqués ci-dessus, celle-ci représente un nouvel obstacle qui fait de la cessation d'activité, une perspective étrangère à la mentalité paysanne.

Les raisons avancées : manque de confiance envers le fils, mésentente avec le voisin cessionnaire, sont souvent plus des justifications que de véritables raisons.

En réalité, il désire continuer à "patronner" un peu. Souvent il a peur d'être déchu ;

"Ils ne voulaient rien savoir, dit un responsable agricole, parce qu'ils se figuraient qu'à partir du moment où ils avaient cédé l'exploitation ils seraient vus comme des chiens et qu'on pourrait les mettre dehors comme ça, oui j'en connais trois, trois voisins et il y en a un qui est mort sans jamais avoir cédé".

1.2 - Attitude du bénéficiaire de l'I.V.D. à l'égard de la donation, du bail et de la vente de l'exploitation

Cette prédisposition à l'égard de l'une ou l'autre des formules juridiques de cession est la conséquence directe de son attachement à sa condition d'agriculteur, c'est-à-dire de travailleur et de chef d'exploitation. Son comportement ou son opinion à l'égard du bail, de la vente ou de la donation doit être replacé dans le cadre plus général esquissé au cours des pages précédentes.

1.2.1 - L'opposition catégorique à la vente

On l'imagine aisément. Il ne pouvait en être autrement pour un paysan de 60 ou 70 ans. Les liens de tous ordres (psychologiques, sociologiques, économiques) l'unissant à sa terre sont si tenaces que la vente lui apparaît comme la dernière des solutions. S'il y recourt, c'est que, réellement, il n'en existe plus aucune autre.

On le comprend facilement. Sa terre représente sa vie passée, sa ferme est bien souvent celle où il est né et où il espère bien mourir. Tout ceci constitue donc un prolongement de lui-même.

a) le refus de vente par désir de transmettre le patrimoine au fils

Le paysan ne se résigne pas à vendre sa terre. Il préfère, et de beaucoup, que ce soit l'un de ses enfants qui la reprenne. Mais si ces derniers s'y refusent, alors il n'hésitera pas le moins du monde à la céder à un voisin plutôt que de la vendre.

"J'aurais cédé à n'importe qui, à n'importe qui, parce que je ne pouvais pas la travailler... mais de préférence j'aurais préféré aux enfants".

Et il serait bien malheureux si, un jour, il apprenait que ses enfants vendaient la propriété :

"On aimerait bien mieux qu'ils y restent, qu'ils continuent à faire marcher la propriété au lieu de la vendre, mais ils feront comme ils voudront".

(marié - 61 ans - femme 53 - 1 fille - cessionnaire - bail - 14 ha I.V.D. en 1969 - 5.000 francs)

"On aurait peut-être vendu si, parceque si c'était un autre qui avait pris". Cet autre est anonyme. Pourquoi le nommer puisque c'est précisément celui qui viendrait vous prendre un bien qui vous est très cher.

b) La peur de passer pour un lâche

Cette relation il la sent si forte que toute idée de vente suscite en lui un sentiment de lâcheté :

"Surtout qu'on a acheté quand on avait rien. Pour payer on a mis 20 ans pour payer... ce n'est pas pour vendre. Sitôt qu'on avait fini de payer la propriété, vendre de suite ça aurait été un peu lâche quand même...

... si je suis obligé, je vendrai le terrain mais je garderai la maison, je vendrai un morceau de terrain par là, des bois..."
(marié - 68 ans - femme 47 - 1 fille (agent hospitalier) Bail à un tiers - 11 ha - I.V.D. : 3.000 - 1969).

Plus encore, vendre, c'est aliéner une partie de soi-même. Sa terre lui tient tellement à coeur : il a fait sa vie dessus.

"Non les vendre : on aurait vendu petit à petit au besoin, au fur et à mesure des besoins, mais les vendre tout de suite, comme ça, on aurait mieux encore aimer se serrer la ceinture un peu plus. C'était vraiment tout laisser aller, c'est vraiment une part de soi qui s'en va".

(marié, 63 ans - femme 59 - 3 enfants : 1 ouvrier, une institutrice, une aide-familiale - I.V.D. 1969 - 6.000 - Bail - 5 ha).

A ces raisons psychologiques, s'ajoutent des motifs sociologiques. Dans l'esprit du paysan de cet âge - précisons bien - vendre c'est se désolidariser des autres agriculteurs. Un agriculteur se doit de céder à son fils ou, s'il ne le peut, de louer. Mais vendre et, surtout vendre à quelqu'un qui n'est pas de la terre, c'est accomplir un acte d'abandon à l'égard de sa classe sociale.

c) La recherche de la sécurité

La raison, toute simple, est donnée par ce paysan qui reconnaît :
"Oh oui, une fois que c'est vendu. C'est vite vendu... Après on n'a plus rien... moi je n'ai jamais eu l'idée de vendre nos terres".

Propriété est donc synonyme de sécurité. Inutile d'insister sur cet aspect tant les motivations économiques sont évidentes.

1.2.2 - Les avantages du bail

S'il refuse catégoriquement la vente, le futur bénéficiaire de l'I.V.D. paraît beaucoup moins hostile au bail. Ceci pour deux raisons : premièrement, qui dit bail, dit encore sécurité, deuxièmement les complications familiales que pourrait soulever la donation.

a) Le bail représente une sécurité pour l'avenir

Pour le paysan, le bail constitue un garde-fou. Du moment que c'est écrit quelque part cela suffit. Si jamais, notamment le fils ou parfois le voisin, venait à ne pas payer les fermages, il pourrait toujours exhiber cette pièce à conviction qu'est le bail.

Lorsqu'il a cession à un parent proche, fils ou gendre, le bail n'est généralement pas perçu. Il rentre dans le circuit habituel des échanges intra-familiaux.

Lorsqu'il y a cession à un tiers : le bail est dans la majorité des cas, perçu en argent et non en nature.

Inutile de nous étendre là-dessus l'enquête statistique devant nous apporter des renseignements chiffrés.

b) Le bail est préféré à la donation par crainte des mésententes familiales que cette dernière pourrait susciter.

Faire donation suppose qu'on élucide définitivement les mésententes, voire les conflits intra-familiaux. En souscrivant un bail on évite donc d'avoir à se pencher sur des problèmes, parfois délicats, qui traînent depuis des années.

c) Le bail est préféré à la donation parce que le cessionnaire, fils ou gendre, ne peut payer ses frères ou soeurs.

C'est parfois le cas du fils célibataire qui ne pourrait s'installer s'il avait à payer ses frères et soeurs.

1.2.3 - Les préférences pour la donation

Si la tendance dominante, surtout depuis 1968, est au bail, il n'en reste pas moins vrai qu'on trouve encore après 1968 des partisans de la donation.

Les raisons sont évidentes : c'est l'attachement au patrimoine familial dont on veut assurer la continuité.

Tantôt cette attitude est exprimée sous la forme d'une règle sociale qu'il faut bien suivre "parce qu'on a toujours fait comme ça et qu'on n'a pas de raisons de changer" "Il vaut mieux que la terre aille aux enfants plutôt qu'à un étranger.

Tantôt elle se présente sous la forme d'un bien qu'on respecte par amour des enfants et par souci de ne pas porter atteinte à la terre : "je ne voulais pas l'abîmer la ferme... ça m'embêtait. On avait fait des réparations c'était à nous, ... il y avait les enfants.."

Quant aux quelques responsables agricoles interrogés, leurs préférences se portent nettement sur la donation parce qu'elle a le très gros avantage de résoudre définitivement, ou presque, les conflits d'autorité :

"Si j'étais le patron, il me semble que ça irait mieux, j'aurais l'autorité pour plus de liberté" dit le fils d'un bénéficiaire.

Cette opinion reflèterait assez bien nous semble-t-il, celle de beaucoup de cessionnaires. Mais cela reste à vérifier.

En résumé, qu'il s'agisse de bail, de donation ou de vente, l'agriculteur se laisse guider par un profond désir d'assurer autant que possible la continuité de l'exploitation. Dans la décision de donner, de vendre, ou de louer s'exprime donc clairement l'attachement au statut de chef d'exploitation et l'amour de la terre.

1.3 - Les peurs de la vieillesse

Le bénéficiaire de l'I.V.D. n'est pas seulement un agriculteur. S'il a plus de 65 ans il entre dans la catégorie des personnes appartenant au troisième âge. A ce titre, il est lui aussi, peu disposé à s'arrêter, sauf s'il est sérieusement malade.

Pour ces vieux, cesser de travailler c'est forcément constater leur âge relativement avancé, et de ce fait, se trouver face à leur avenir. Or, pour un vieux, la vision des années qui lui restent à vivre n'est pas forcément des plus réjouissantes.

1.3.1 - La crainte du "coup de vieux"

Céder, arrêter de travailler, c'est finalement reconnaître les effets irrémédiables de l'âge devant lesquels on ne peut rien. Or cela est souvent pénible pour beaucoup d'agriculteurs.

Certains s'y résignent plus ou moins volontiers.

"On sait bien qu'il faut y arriver, mais enfin... c'est toujours assez tôt"... on dit bien la retraite... mais vous savez quand on est assez vieux..."

D'autres, accusent le coup beaucoup moins facilement.

A partir de l'évocation d'une vie passée souvent pénible, ils arrivent peu à peu à se convaincre de la dure réalité représentée par l'arrêt de travail et le poids du grand âge.

H : "On en prend un tous les ans, ça fait 71 bientôt, ça se sent".
"Oh ben, je ne croyais pas que j'étais si peu gaillard".

F : "Oh ! oui et puis d'une année sur l'autre, qu'est-ce que ça se sent..."

Elle poursuit quelques pages plus loin :

F : "Il faut s'y mettre qu'est-ce que vous voulez, qu'on se porte bien ou mal, il n'y a rien à faire".

H : "D'année en année on s'en aperçoit bien".

F : "Oui il y en a qui sont bien plus jeunes que nous, ils disent :
"vivement qu'on ait la retraite".
"Je dis, ben vous verrez quand vous aurez la retraite, comme ça
va bien faire, tiens, c'est là qu'on les laisse.. ça aide la
retraite ma foi.."

Comment dans ces conditions ne pas tenter de se raccrocher au passé, où l'on peut trouver consolation, apaisement et sourire.

Mais nous abordons là les effets de l'I.V.D. Nous y reviendrons dans la suite du rapport.

1.3.2 - La négation de l'avenir

Lorsqu'au cours de l'entretien, l'interviewé en vient à aborder de lui-même ou à la suite d'une "relance" de l'enquêteur le thème de l'avenir, c'est pour le nier, le refuser.

Pour ces agriculteurs et, en particulier pour les plus âgés d'entre eux, l'avenir constitue une réalité à laquelle il ne faut pas trop songer. Mieux vaut ne pas y penser. D'ailleurs à quoi cela sert-il puisque, de toutes manières, on n'y peut rien changer.

"Faut pas y penser... on peut rien vous dire... il faut se laisser vivre
Penser à quoi ?... quand on est vieux que voulez-vous, penser à quoi...
comme on dit faut pas y penser".

"Oui, oui, oh ! oui, comme ça... on est dans l'incertitude on ne... tout
peut bien marcher comme tout peut tomber...
(Marié - 71 ans - 4 enfants - Prop. et ferm. - 4 ha)

"Oh ! ma foi, il faut pas le voir en noir, il faut le voir en rose comme
on dit souvent, je ne sais pas ce qui va arriver".
(Marié - 70 ans - 4 enfants - Prop. - 9 ha).

1.3.3 - L'ombre de la mort

Mais lorsque vous avez 72 ans, que vous avez mené une vie harassante :
commencé comme domestique, puis comme fermier avec une vache, pour finir
avec 3 ha 60, que vous avez élevé 7 enfants, et que, comble de malchance,
là où, plus exactement les maladies vous clouent au lit, alors il ne vous
est plus possible de nier l'avenir. Force est de se résigner à le prendre
tel quel. Mais alors l'avenir vous fait peur car vous sentez planer sur
vous l'ombre de la mort. Non pas seulement celle du mari ou du petit fils,
évoquée avec lyrisme mais de cet autre mort qui s'appelle la solitude
affective :

F : "ça c'est pas drôle de devenir bien vieux... "

Et vers la fin de l'entretien la femme laisse transparaître son angoisse :

"Ma foi moi je ne crois pas d'être heureuse jamais parce que j'ai toujours été malheureuse et j'ai toujours eu beaucoup de soucis, je ne crois pas que je serais heureuse, jamais".

Et plus loin elle poursuit :

"Il y a des jours je dis, tiens, je voudrais encore reprendre le bon bout comme d'habitude, comme lundi soir, j'étais toute seule là, j'ai pleuré toute la nuit et puis ça m'a avancé à quoi... le docteur est là tout le temps...."

"Oh ! mais quand même ça va mieux... je me demande ce qui peut encore arriver de plus"

Et d'évoquer la maladie et l'opération chirurgicale d'un fils pour terminer sur une vision pessimiste de l'avenir :

"Oh ! oui ... carrément mal, il y a des fois il me dispute. Il me dit "tu te fais toujours des soucis, mais pourquoi tu te fais des soucis".
(marié - 72 ans - fermier - 7 enfants - 4 ha)

Certes ce cas est quelque peu extrême. Mais il fait partie de ce lot de marginaux de l'agriculture dont il faut tenir compte.

1.3.4 - La peur du changement du cadre de vie : autre obstacle éloignant la prise en considération de l'arrêt de travail

En réalité cette crainte n'existe pratiquement pas chez les agriculteurs enquêtés. Seuls trois, sur les 41 interrogés, l'ont évoqué et encore, c'était pour affirmer leur attachement au pays, au cadre de vie, et non parce qu'ils auraient pu être victimes d'un exil plus ou moins forcé. Il ne faut toutefois pas écarter ce genre de situation qui arrive parfois dans l'agriculture.

De toutes manières la totalité des enquêtés sont restés sur place, c'est-à-dire chez eux ou à proximité de leur ancien domicile.

Interrogé par le psycho-sociologue sur ses intentions de rester ici ou de partir ailleurs, l'agriculteur répond :

F : "Oui ça on a habité ici, j'aime bien le coin, aller payer un loyer ailleurs non", dit la femme.

H : "Vous comprenez, nous sommes ici, ici on restera"

F : "surtout qu'on a acheté quand on avait rien, pour payer on a mis 20 ans pour payer... ce n'est pas pour vendre".

(marié - 68 ans - femme 57 ans - 1 fille - Prop. 12 ha).

Si cet aspect a été si peu souligné c'est parce que les agriculteurs n'avaient aucune raison de se plaindre, mais c'est surtout parce que dans leur mentalité tout changement du cadre de vie leur apparaît proprement impensable, inimaginable voire même aberrant.

Certains responsables agricoles ont fait ressortir cet aspect. Pour eux, toute modification du cadre de vie ne peut être que synonyme de catastrophe ou d'exil soit parce qu'on ne peut rompre des liens ainsi faits, soit parce que les vieux leur paraissent indispensables à l'équilibre du monde rural :

"Déjà qu'il y a peu de monde, si on sort en plus les vieux... mais enfin si on sort déjà les personnes qui ont plus de 60 ans, il n'y aura plus grand monde, alors déjà pour une certaine vie, je pense qu'il est indispensable de conserver les personnes âgées à la campagne...

"Pour l'équilibre de tout le monde, pour l'équilibre d'abord des vieux de rester sur place il est absolument aberrant de les envoyer ailleurs hein ! et puis pour l'équilibre de la vie locale, communale du village.

Par conséquent, beaucoup d'éléments paraissent se conjuguer pour retenir le paysan à la terre et, plus précisément, retarder ou parfois renvoyer l'échéance de l'I.V.D.

Rien d'étonnant alors que cette prédisposition générale faite de méfiance plus que d'hostilité réelle, entraîne des perceptions particulières de la "retraite" pour employer un vocable urbain.

2 - LA PERCEPTION DE LA "RETRAITE" POUR LE BENEFICIAIRE DE L'I.V.D. : UNE RECHERCHE DE LA CONTINUITÉ PLUTÔT QU'UNE RUPTURE BRUTALE PAR RAPPORT À LA VIE PASSÉE

Appliquer le concept de retraite aux paysans âgés c'est faire usage d'un langage propre aux salariés urbains, langage qui n'évoque absolument rien dans la mentalité d'un agriculteur de 70 ans ou même de 60 ans. Procéder ainsi revient tout simplement à vouloir les faire entrer dans un système de pensée qui n'est pas le leur. Les ethnologues appellent cela "le péché d'Ethnocentrisme".

Quelles sont donc les représentations de la retraite propres au bénéficiaire de l'I.V.D. ?

2.1 - Une somme d'argent versée régulièrement plutôt qu'un passage du statut d'actif au statut d'inactif

Si on se situe au niveau sémantique il est clair que le paysan ne parle pas de "mise à la retraite" et pas davantage de retraite tout simplement.

Ces mots ne semblent pas faire partie de son vocabulaire habituel. Certes il sait ce que c'est. Mais quand il emploie le terme de "retraite" c'est, le plus souvent, pour désigner une somme d'argent versée régulièrement, une pension.

L'agriculteur dit qu'il va céder, plus exactement qu'il va transmettre son exploitation à quelqu'un d'autre : fils, gendre ou éventuellement voisin. Il s'exprime en termes évoquant la continuité plutôt que la rupture.

En tout cas il est clair que le mot "retraite" n'a pas du tout les mêmes résonances pour un salarié urbain que pour le paysan de 60 ou 65 ans.

Pour l'ouvrier ou le cadre, la retraite représente une étape de sa vie, peut-être redoutée, mais en tout cas à laquelle il s'attend. Il cotise parfois cher pour cela. Autour de lui tout le monde fait pareil.

Il n'en est rien pour le paysan. Comment en serait-il autrement après tout ce que nous avons dit à propos de son attachement à la terre et à l'exploitation ? La retraite n'est donc pas pour lui une époque de sa vie à laquelle il s'est préparé psychologiquement et matériellement, contrairement à ce qui peut se passer pour le salarié urbain. Elle est davantage prolongation du passé que point d'aboutissement d'une étape de sa vie.

Les réflexions (ci-dessous nous permettront de mieux saisir le contraste entre "jeunes" (cessionnaires) et "vieux" (bénéficiaires).

2.2 - La perception de la retraite du bénéficiaire de l'I.V.D. se situe aux antipodes de celles de certains agriculteurs adultes

Souvent les enfants, c'est-à-dire les adultes de 40 ou 50 ans, étaient présents à l'entretien réalisé à l'aide du magnétophone. Quelques uns d'entre eux, nous ont fait part, à cette occasion, de leur propre image de la retraite. Bien sûr cela ne veut pas dire que tous les agriculteurs adultes pensent ainsi. Mais le contraste est par trop saisissant pour que nous ne citions pas ces commentaires.

Comme on va le voir ces explications paraissent surgir d'un univers mental diamétralement opposé à celui des bénéficiaires de l'I.V.D.

Pour ces adultes, il n'y a aucun doute à avoir. Leur retraite future sera très différente de celles de leurs parents. Déjà leurs attentes sont particulièrement significatives comme en témoignent les propos suivants :

"...Quoi moi je parle pour moi plus tard, je ne parle pas pour eux (les parents âgés, bénéficiaires de l'I.V.D.) mais mon mari qui verse depuis, qui a 48 ans, il y a 21 ans que nous sommes mariés, ben je crois qu'on pourrait avoir une bonne retraite... pour nous retirer définitivement de l'exploitation, avoir une petite vie de retraités et laisser travailler les enfants, vous comprenez..."

Et quelques pages plus loin l'interlocuteur reprend ce même thème :

"Sans ennuyer les jeunes ni rien de tout ça, une petite vie de retraité, voilà ce qu'il faudrait vous voyez... d'ici 15 ans mon mari a 48 ans je trouve ça tout à fait normal, moi comme ça on se retire et on laisse place aux jeunes et on peut vivre sa vie de retraité grâce à l'I.V.D. et a une retraite quand même qui sera suffisante."

(Fille du bénéficiaire - 45 ans - Donation).

Dans tout cela point de volonté de persévérer, mais intention... délibérée et mûrie de longue date de cesser carrément le travail. Du moins ce sont leurs aspirations actuelles. Les réaliseront-ils ? C'est une autre affaire.

Nous sommes donc bien loin des représentations du bénéficiaire de l'I.V.D.

Des responsables agricoles interrogés soulignent également ce saisissant contraste entre les deux générations :

"Les agriculteurs de 50 ans nous disent : "Dans dix ans ou plus on ne se fera pas tuer." Beaucoup de cet âge viennent nous voir pour chercher une solution."

"Moi je trouve, dit un autre jeune responsable qui est par ailleurs cessionnaire, qu'il vaudrait mieux qu'ils la mettent à 60 ans, qu'il nous fassent payer davantage nous jeunes - mais que quelqu'un en profite, que je sache que ceux qui ont 60 ans ont une retraite décente pour vivre sans avoir besoin de travailler. - Parce que moi j'ai trois enfants, je suis presque sûr et certain que personne ne restera... mais si j'ai pas d'enfant pour rester à la maison, si je ne peux pas travailler, qu'est-ce que j'ai pour vivre, il faudra que je m'en tire quand même... alors il vaudrais mieux payer davantage à condition, je dis bien à condition que ça revienne parce qu'il ne suffit pas de payer pour le reste du temps".

Et un troisième commente, en ces termes, la perception qu'ont les paysans âgés de la retraite :

"Non, l'agriculteur ne connaît pas ce mot, retraite, disons ne traduit pas le mot retraite comme le traduirait un salarié ou un ouvrier. Pour eux, la retraite c'est disons le petit apport financier qui vient les aider c'est tout, ils ne pensent pas à l'arrêt de travail.

... Ils mélangent tout ça et ils ne pensent pas à se séparer vraiment du travail... avoir la retraite c'est de faire rentrer un argent supplémentaire qui va les aider à vivre mieux, mais ils ne pensent pas à s'arrêter de travailler - On s'accroche à son métier, on s'accroche à son lopin de terre, on s'accroche à tout et on continue à travailler au maximum tant que l'on peut".

Nous voici donc conduits au point de rupture entre deux générations entre deux mentalités dont les normes culturelles en matière de retraite varient du tout au tout. Pour les uns, on voit déjà poindre les "standards" culturels du salarié, pour les autres, les vieux, non seulement rien n'apparaît mais, comme nous l'avons vu dans le début de ce chapitre, rien ne peut surgir. Par conséquent, si l'I.V.D. est un instrument de changement social dans l'agriculture c'est probablement davantage auprès des adultes qu'auprès des plus âgés.

Façonné par une existence toute entière consacrée au travail de la terre, l'aimant au point de faire psychologiquement corps avec elle, il ne peut se résoudre à cesser son activité du jour au lendemain ou même progressivement. C'est cet obstacle majeur qui peut expliquer le lent démarrage de l'I.V.D. Décidée en 1962, elle n'a commencé à se développer dans des proportions importantes qu'en 1967-1968 soit 4 à 5 ans après. Il est vrai que d'autres facteurs, en particulier la cession à bail, ont pu accélérer le mouvement.

Cependant, malgré toutes ses hésitations, il se décide finalement à prendre l'I.V.D. Comment en arrive-t-il là, autrement dit, comment s'est opéré chez lui la prise de conscience de cesser son travail?

Toute étude sur les agriculteurs nécessite le recours constant à différentes disciplines : psychologues, psychologie sociale, sociologie, ethnologie, sciences économiques etc..., si l'on veut réellement appréhender le réel.

Or c'est précisément ici le cas. A ne se fixer, comme nous venons de le faire que sur la psychologie de l'individu, on risque fort de déboucher sur une impasse c'est-à-dire de ne plus savoir comment peut s'effectuer le changement.

Le micro-milieu : entourage familial, voisinage, ainsi que l'ensemble du monde paysan exercent sur lui une influence qui, malgré toutes ses difficultés arrive en fin de compte, à toucher son destinataire. Sans ces pressions sociales, les agriculteurs âgés resteraient sur leurs positions. Ils continueraient à envisager leurs multiples désadaptations (économiques, techniques etc...) non comme des raisons propres à leur faire prendre l'I.V.D., mais comme des obstacles entravant leur volonté de persévérer.

C'est pourquoi nous étudierons :

1°) Les différentes influences sociales dont l'agriculteur est l'objet : influence des "jeunes" c'est-à-dire des enfants adultes futurs cessionnaires, influence de la structure familiale en tant que telle.

2°) Les effets de ces pressions sur la reconnaissance de sa propre désadaptation.

3. LES DIFFERENTES INFLUENCES SOCIALES AGISSANT SUR LE FUTUR BENEFICIAIRE DE L'I.V.D.

3.1 - La pression des "jeunes"

Par "jeunes" il faut entendre les enfants adultes futurs cessionnaires. C'est en effet à l'intérieur du groupe familial que cette action se fait généralement le plus sentir.

Fréquemment les "jeunes" manifestent un réel désir de prendre la place des "anciens". Souvent, lorsque le fils est marié, il désire depuis pas mal de temps prendre la direction de l'exploitation :

F : "oui, ça a changé depuis, plus tôt qu'on lui a cédé, il faisait un peu comme il voulait avant, mais quand même il y avait bien un peu de de comptes. Mais il faisait un peu comme il voulait quand même, bien entendu s'il y avait des choses légales, il fallait qu'il demande une autorisation, ou s'il voulait faire un emprunt, il fallait qu'il demande aussi la signature du propriétaire, mais quand même on le laissait bien faire un peu..."

... Maintenant... il fait comme il veut, il achète son matériel comme il veut il achète ses..."

Ils (les jeunes) savent où ils en sont, ils savent ce qu'ils ont à faire, ils savent ce qu'ils peuvent faire etc... je ne sais pas moi... (marié - 65 ans - femme 64 ans - 3 enfants - P/F - 36 ha - I.V.D. 1968 cession au gendre).

Du moment que le jeune sait, il peut. Car dans l'esprit de l'agriculteur le chef est celui qui sait, donc celui qui possède le pouvoir. Savoir égale pouvoir, pourrions-nous dire.

Bien des fois, ce désir de puissance ne s'exprime pas aussi ouvertement. L'agriculteur utilise différents prétextes : les complications de la T.V.A par exemple. Ou simplement il s'abrite derrière la tradition sociale : "il faut bien que quelqu'un prenne les rênes, c'est normal, c'est dans l'ordre des choses".

Les responsables agricoles interrogés souhaitent que les rôles respectifs des "jeunes" et des "vieux" soient définis clairement et au plus vite. Pour eux, la terre constitue un outil de travail. Il faut donc en tirer toutes les conséquences pratiques.

Toutefois cette influence n'est pas illimitée. Le jeune doit malgré tout prendre certaines précautions sinon il risque de se braquer le père contre lui. Il doit donc utiliser mille chemins détournés pour parvenir à ses fins.

Il est évident que ces données n'ont qu'une portée limitée. Pour connaître réellement ces processus d'influence, il aurait fallu interroger les cessionnaires. Mais ceci est un autre problème.

Il n'en demeure pas moins que l'influence de l'entourage familial proche ou lointain permet au futur bénéficiaire de l'I.V.D. de prendre conscience de la nécessité d'arrêter le travail. Le milieu familial joue le rôle de médiateur entre la société globale et l'individu, comme on va le voir.

3.2 - L'influence du groupe familial en tant que tel

A l'action des jeunes sur leurs parents s'ajoute celle exercée par le groupe familial lui-même. Le futur bénéficiaire fait partie d'une cellule familiale, laquelle possède sa structure et ses intérêts propres.

Or, le candidat à l'I.V.D. se doit de prendre en considération les intérêts du groupe familial. S'il s'aperçoit qu'en se retirant de l'activité il facilite, dans une certaine mesure, la continuité de l'exploitation familiale, l'agriculteur prendra plus aisément sa décision.

Ainsi tel l'agriculteur de 60 ans se dit qu'après tout il a intérêt à prendre l'I.V.D. Ainsi un peu d'argent rentrera dans le ménage. Par ailleurs, comme il est encore relativement valide il pourra toujours "bricoler" par-ci, par-là.

Evidemment l'attrait de l'argent, très variable selon les situations économiques, constituent une des motivations poussant à prendre l'I.V.D. Mais ce n'est pas la recherche de l'argent pour lui-même. S'il agit ainsi c'est d'abord dans l'intérêt de l'exploitation. Cela n'a rien de surprenant compte-tenu de son attachement à la terre déjà décrit dans les pages précédentes.

L'entourage familial constitue donc le catalyseur qui médiatise les influences de la société globale. Il joue un rôle très important. Souvent ce sont les enfants agriculteurs et, à fortiori non agriculteurs, qui encouragent le plus les demandeurs d'I.V.D. à passer effectivement à l'acte.

On retrouvera l'influence de ces agents du changement social à propos d'autres sujets, notamment de la transformation des conditions de vie.

C'est donc sous la pression des jeunes et de l'entourage familial, sans oublier l'influence de la société globale, que l'agriculteur prend conscience de ses manques et de ses faiblesses de travailleur usé.

4. LA PRISE DE CONSCIENCE DE SA PROPRE DESADAPTATION.

Bien qu'il demeure au plus profond de lui-même un paysan et un travailleur, il arrive, à la suite de bien des hésitations, à se rendre compte que "l'heure est venue". Il sent ses forces décliner, parfois la maladie ou l'infirmité l'accable, son exploitation n'est pas ce qu'elle devrait être. Elle est devenue trop petite par rapport à celle des jeunes qui s'agrandissent. De plus, elle est souvent techniquement inadaptée.

4.1 - Le poids des ans

Beaucoup de ces agriculteurs sont usés, fatigués, "au bout du rouleau". Bien qu'attachés à la terre, après une vie d'un pareil labeur ils n'en peuvent plus. Quelques citations empruntées à différents auteurs illustrent bien ceci :

"On ne pouvait pas... On n'en pouvait plus".

"On a travaillé tant qu'on a pu... après un âge vient l'autre".

"On en avait marre... on a toujours fait ça".

"C'est l'âge, le grand âge".

"Que voulez-vous, c'est la vieillesse qui arrive".

"J'ai tout abandonné".

4.2 - La maladie

Si tous sont plus ou moins fatigués, seuls certains sont atteints par la maladie ou par telle ou telle infirmité qui, souvent, les handicape très fortement. I.V.D. ou pas, ils sont parfois dans l'obligation quasi-absolue de s'arrêter définitivement de travailler.

4.3 - La reconnaissance de la désadaptation technique et économique de leur exploitation

Autrefois, c'est-à-dire avant l'I.V.D., l'agriculteur était bien obligé, dans la majorité des cas, de continuer l'exercice de son activité. Fatigué ou pas, équipé ou pas, il n'avait pas le choix, il devait persévérer. De même l'agriculteur réunissant les conditions pour faire la demande

d'I.V.D. et qui ne la prend pas, n'a pas le loisir de se poser ces questions.

Mais avec l'I.V.D. et les transformations de la société rurale, le micro-milieu où il vit le pousse à reconnaître sa désadaptation. Pas la sienne, bien sûr, il ne le peut, mais celle de son exploitation. C'est plus facile de s'exprimer ainsi.

a) L'aveu de la désadaptation technique de son exploitation

"Puisqu'il le faut, prenons l'I.V.D. dira-t'il, mais qu'on le sâche bien, ce n'est pas de notre propre chef que nous prenons cette décision, c'est parce que l'exploitation est vétuste!"
Les propos tenus par différents agriculteurs illustrent bien cette situation.

"Il y a les vaches à changer"

"C'est impossible de travailler si on n'est pas équipé"

"On n'avait rien de moderne"

"Les lois sont compliquées"

"Ca a tout changé la culture : on avait nos boeufs... c'est le machinisme de tous côtés".

Evidemment il est parfois bien difficile de démêler ce qui est justification de ce qui est proprement objectif.

b) La reconnaissance de la désadaptation économique de l'exploitation

L'exploitation est souvent trop petite. Elle n'est plus rentable. Le cultivateur le reconnaît :

"Parce qu'autrement on pouvait rien faire, on gardait les vaches un petit peu... et voilà..."

"S'il y avait pas l'I.V.D., on aurait fait comme au aurait pu"...

"... Fallait arrêter parce que maintenant, voyez, ça évolue tellement..."

"Faut pouvoir vivre, une petite propriété maintenant c'est comme un petit épicier quoi..."

Ca fait rien

c'est pas vivable...

"... Oui les petites propriétés disparaissent, c'est plus rentable."

"Et puis on avait trois veaux... mais c'était pas sûr encore parce qu'un veau aurait peut-être attrapé la diarrhée ou n'importe, et finalement, au bout de quinze jours il vous crève!"

(marié - 71 ans - femme 61 ans - 2 enfants - propriétaire - bail à un tiers - I.V.D. en 1969).

"Comment est-ce que vous voulez, on n'aurait pas pu vivre non plus, si on n'avait pas, on avait besoin de l'I.V.D. puisque les petites fermes ne pouvaient plus tenir..."

"... C'était fait exprès, quoi, il fallait abandonner les petites fermes. Il n'y en a plus autrement"

(marié - 68 ans - femme 66 - 3 enfants - P/F - bail au gendre - I.V.D. en 1968).

Il fallait donc s'arrêter comme autrefois il fallait travailler. Le cultivateur est maintenant convaincu que son exploitation est trop petite, en un mot qu'elle n'est plus viable.

*

*

L'I.V.D. arrive donc à point. Elle va constituer, pour l'agriculteur, un alibi de premier ordre. Il va pouvoir cesser son activité sans avoir à reconnaître ses faiblesses. Autrefois, il ne pouvait pas s'arrêter. Tout : lui-même, le milieu familial, les règles de la société rurale, l'en empêchait. Maintenant, on lui offre une occasion de partir sans s'avouer vaincu et, qui plus est, en restant chez lui, sur sa terre, dans sa maison où il pourra toujours vaquer à ses occupations. Comment ne saisirait-il pas cette occasion ?

Deuxième Partie

LES EFFETS PSYCHOLOGIQUES ET SOCIOLOGIQUES

ATTRIBUABLES A L'I.V.D.

CHAPITRE II

Les effets de la cessation d'activité
sur
la condition de travailleur
et le statut de chef d'exploitation

Nous le savons, le paysan reste par beaucoup de liens attaché à la terre. Cependant, à la suite de multiples influences il se décide à faire le pas décisif.

Quelles vont être les conséquences de son choix sur sa condition de travailleur et sur son statut de chef d'exploitation ?

1. DE L'ASSUJETISSEMENT AU TRAVAIL A LA RUPTURE INSTAURATRICE

Comme nous l'avons déjà souligné, travail et travailleur ne font qu'un. Evoquer le travail d'un paysan c'est évoquer sa vie. Le paysan s'identifie à son travail, c'est-à-dire qu'il est par son travail et qu'il vit pour son travail.

Ce qui veut dire que sous ce terme de travail il ne faut pas considérer uniquement l'aspect physique matériel ou technique, mais tout ce qui a trait à la direction d'une exploitation, les difficultés proprement techniques, mais aussi les soucis liés à l'exercice de ce métier : soucis des dettes, des récoltes gâchées ou qui ne se vendent pas, de la maladie, la sienne, celle de sa femme ou de ses enfants et bien d'autres encore. En résumé, évoquer le travail c'est évoquer toute la vie passée du paysan.

Nous avons vu lors du chapitre précédent qu'il avait eu beaucoup de peine à se retirer du travail. Cependant il a dû s'y résoudre. Comment réagit-il à cette situation totalement nouvelle pour lui ?

Les réactions se regroupent autour de deux pôles entre lesquels on peut placer un stade intermédiaire(1)

Autour du premier pôle se retrouvent tous ceux pour lesquels l'I.V.D. n'a produit que peu ou pas de changement dans leur sort de travailleurs de la terre. E. MORIN dans son livre "Communes en France" les appelle les "damnés de la terre".

Autour du second pôle se regroupent ceux qui ont le sentiment d'être plus ou moins "libérés d'une vie passée qui pesait de tout son poids sur la dernière époque de leur vie. Sentiment de "libération" qui s'accompagne parfois de l'apparition timide de nouvelles aspirations.

S'il y a changement dans la qualité de la vie il n'y a pas transformation quant au style de vie paysan. Paysan il a été sa vie durant, paysan il est et restera jusqu'à la fin de ses jours. Ce n'est pas à 60 ans, et encore moins à 70 ans, qu'on change profondément ses habitudes de vie. C'est-à-dire que pour l'observateur superficiel, distinguer à première vue le paysan bénéficiaire ou non bénéficiaire serait dans la grande majorité des cas, relativement malaisé. Certes, il y a des modifications mais elles se font à l'intérieur de cadres sociaux préétablis. Changements de la qualité de la vie oui, dans certains cas, changements du style de vie paysan, non, ou très peu.

1.1 - Les damnés de la terre ou les marginaux de l'agriculture familiale

Dans l'ensemble, pour ces agriculteurs, l'I.V.D. a apporté une aide, on ne peut le nier : l'argent versé va bien quelque part. Mais elle n'a pas provoqué un effet libérateur, un sentiment profond d'être, enfin, dégagé d'un lourd fardeau.

(1) Nous nous attarderons surtout aux deux catégories ci-dessous qui paraissent les plus typiques. L'enquête statistique apportera des nuances à cette grossière typologie.

De là, un sentiment d'injustice à l'égard de l'I.V.D. qui attribue autant aux riches qu'aux pauvres. Mais nous reviendrons sur ce point qui mérite une analyse particulière.

A l'appui de ces affirmations voici quelques unes des situations les plus caractéristiques que nous ayons rencontrées.

Il faut considérer deux cas : ceux qui ont cédé à un parent proche et ceux qui ont cédé à un tiers, car il semble bien que le fait d'être totalement dégagé des soucis de l'exploitation détermine des comportements et attitudes spécifiques.

a) Cas des marginaux ayant cédé à un parent proche

Selon le terrain dans lequel tombe l'I.V.D. ses effets seront différents. Pour les uns elle constitue d'abord une aide économique (paiements de traites d'achats de matériel agricole, par exemple), pour d'autres, probablement la grande majorité, elle représente un petit pécule égayant les vieux jours. Pour d'autres encore elle est un stimulant pour l'avenir de l'exploitation, reprise par le fils célibataire. Enfin, il existe une dernière catégorie constituée par ceux qu'hantent un sentiment permanent d'injustice que l'I.V.D. ne peut faire disparaître.

Nous allons examiner un cas ou deux, représentatifs de chacun des effets sus-indiqués :

L'I.V.D. comme aide économique ou la misère consécutive à la pauvreté, au veuvage et au célibat du fils : cas n° 1

Principales caractéristiques socio-économiques du cas n° 1 :

Veuve, 72 ans, malade (rhumatismes). Fermier sur 7 ha. Propriétaire d'un ha. Fils célibataire (36 ans. Logement : pièce unique ; un lit pour la mère dans un angle près de la cheminée, l'autre pour le fils à l'opposé. Sol en ciment, pas de chauffage, sans eau courante. huisseries délabrées. Un réfrigérateur avec surgélateur incorporé, acheté grâce à l'I.V.D.

Réactions de l'interviewée :

"On est toujours en retard, on n'est pas débrouillardiers, c'est pour ça (rires) (qu'on a tardé à demander l'I.V.D.) ...

On ne pensait pas qu'on devrait avoir cela ... parce qu'on était un peu arriérés ..."

Et plus loin elle évoque sa vie passée :

"Mais je me suis trop fatiguée, j'ai de la fatigue et de la faiblesse générale, voilà ce que j'ai gagné de vouloir maintenir seule (veuve)...

On faisait comme on fait maintenant, on faisait un peu de blé et tout ... j'en faisais ce que je pouvais, j'emmenais le cheval pour en faire un peu et voilà ...

Oui, moi-même, c'était trop fort, je savais bien."

L'effet de l'I.V.D. :

"Du reste, je me sens quand même un peu plus aisée, parce que quand même l'argent là qui vient, elle sert ... pour m'aider à manger du pain ...

Ben ça me tranquillise ... parce que quand on n'a pas d'argent et que l'on ne peut pas payer ben ça tracasse quand même ... pourvu que j'ai du pain c'est tout ce que je demande."

L'I.V.D., un petit pécule pour ses vieux jours : cas n° 2 :

Caractéristiques socio-économiques du cas n° 2 :

Veuve, 70 ans, 3 enfants dont un est le cessionnaire (fille).
Métayer puis fermier sur 18 ha.

Réactions de l'interviewée :

"Oh, je me sens mieux, oui qu'est-ce que vous voulez on a quelques sous, on est mieux que quand on n'en a pas, parce que quand j'étais toute seule je payais les ouvriers quand je pouvais et j'y étais des fois à emprunter pour pouvoir les payer les ouvriers, et après quand je mettais quelques sous, quelque chose c'était pour rendre l'argent ... Oui, comme ça, qu'est-ce que vous voulez ça aide beaucoup, ça aide beaucoup."

Et une diminution des soucis de l'exploitation :

"Je suis tombée veuve à 36 ans et alors j'ai tenu la métairie par ici, mais j'avais les deux fils et alors j'ai tenu la métairie quand mon mari est mort, j'avais la deuxième fille qu'avait 14 ans et alors je me suis vue ... c'est terrible et alors quand j'ai demandé la chose, l'indemnité de départ ...

Oh ! j'étais bien contente d'avoir cessé ... autrefois qu'est-ce que vous voulez les femmes à la campagne avaient beaucoup de travail ... Oh qu'est-ce que vous voulez je n'ai pas de soucis comme autrefois, le travail non plus, tandis qu'avant j'avais le souci de travail et tout ...

Oh ben qu'est-ce que vous voulez avec ce que je touche je peux me soigner."

L'I.V.D. : un stimulant pour l'avenir de l'exploitation : cas n° 3, 4 et 5.

Dans ces ménages où souvent se fait cruellement sentir l'absence tragique de la femme le vieux père ne peut faire autre chose que de partager matériellement et moralement les soucis et les espoirs du fils célibataire.

Dans ces conditions l'I.V.D. constitue un des éléments leur permettant de retrouver une sorte de "second souffle", de reprendre espoir devant un avenir qui souvent paraît bien sombre.

Il ne s'agit pas ici d'analyser les effets de l'I.V.D. sur les relations familiales, mais simplement de montrer que, grâce à l'I.V.D., et aussi aux autres prestations sociales qui ne font qu'un dans l'esprit du paysan, un regain d'espérance apparaît, auquel ils ne s'attendaient généralement pas du tout.

Cas n° 3 :
- - - - -

Il s'agit d'un vieux ménage dont le fils vient de reprendre l'installation dans des conditions particulièrement difficiles. Il en est à se demander, s'il va ou non, continuer tellement il est accablé de dettes (situation du bénéficiaire : marié, 67 ans, accidenté du travail. Propriétaire sur huit ha, fermier sur huit ha. Bail au fils (23 ans), unique cessionnaire, trois enfants. Fils a un logement distinct de celui des parents, possède une Renault 4).

"C'est-à-dire, j'ai maintenant plus de responsabilités que quand j'avais, quand j'étais à mon compte, parce que quand j'étais à mon compte, moi je n'avais pas de dettes, j'écrivais comme ça, tandis que maintenant je vois le fils, puis je vois que tous les machins arrivent, et puis çà et puis çà, ben on est encore plus embêté qu'avant.

Les enfants sont les enfants quand même alors quand on voit qu'ils arriveront pas à payer, ben on est plus embêté qu'avant, avant on était tranquille, on n'avait pas de sous, mais on arrivait quand même.

Sans I.V.D. l'exploitation aurait disparue et les parents seraient restés seuls.

Cas n° 4 :
- - - - -

On se trouve en présence d'un vieux couple dont le mari a 77 ans et la femme 69, fermier (14 ha), ayant un seul fils de 50 ans vivant avec eux. Le logement : une salle commune en terre battue avec trois lits clos, sans eau courante, un petit réchaud deux feux et un vieux fourneau à feu continu.

Pour cette famille l'I.V.D. aide parce qu'elle aide le fils. Tout ce qui touche le fils les atteint aussi.

"Heureusement on est avec le fils, parce que s'il fallait vivre de nous ... on vit en communauté ... mais s'il fallait qu'on vive de nous avec ce qu'on touche on n'est pas capable."

Cas n° 5 :

Le bénéficiaire semble un peu soulagé par l'I.V.D. ; il n'a plus les tracasseries du lendemain, et il se sent plus à l'aise. Malgré une vie pénible passée à lutter contre toutes sortes de "traverses" selon sa propre expression, l'I.V.D. apporte un peu plus de courage, car elle redonne espoir au fils et, par contrecoup, lui met un peu de baume au cœur.

Situation du bénéficiaire :

Veuf, 63 ans, propriétaire de 11 ha au fond de la vallée de l'Aveyron, bail à ferme à son fils de 31 ans. 2 autres enfants. Logement : sale, pauvre, sol : plancher, sans eau courante.

"J'ai pas de tracas pour me dire demain il faut faire ça, n'importe, il faut, voilà ... on est plus ... plus aisé ... plus n'importe."

Suit l'évocation de sa vie passée : famille de six enfants, a succédé à son père à 32 ans, évoque les difficultés dues au relief accidenté(1), etc... pour revenir sur l'I.V.D.:

"Ca soulage les vieux ... et pour tout, de tous côtés ... pour le travail, pour les soins un peu ... pour nous et puis ça encourage les jeunes à rester davantage peut-être." (fils, 31 ans).

Sans compter que le père conserve l'espoir de voir le fils lui succéder effectivement en faisant la donation. On sent bien, en effet que, s'il en était ainsi, le père serait rasséréiné car :

"ça fait plaisir quand on succède" et "qu'il y a toujours quelqu'un sur les terres".

L'I.V.D. ne dissipe pas, pour certains marginaux, un sentiment permanent d'injustice : cas n° 6.

Certains, comme nous l'avons vu, s'y résignent soit en raison de leur grand âge, soit parce que leur éducation paysanne les y a poussés. D'autres, par contre, s'obstinent et ne voient qu'injustice dans l'I.V.D. comme dans bien d'autres situations.

Nous ne citerons qu'un exemple :

Aîné de huit enfants, à l'école à 9 ans, gazé au cours de la guerre 14/18, métayer dans des conditions difficiles, ayant peu cotisé pour la retraite, il se retrouve à 73 ans avec un fils célibataire, endetté, vivant sur 15 ha, et habitant un logement pauvre où ils ont pu faire installer l'eau grâce à l'I.V.D.

Pour cet agriculteur, tout n'a été qu'injustice. L'I.V.D. tout autant que le reste si bien qu'on n'a pas l'impression que l'I.V.D. aient réellement changé quelque chose quant à la qualité de sa vie.

b) Cas marginaux ayant cédé à un tiers

- Ce n'était pas une vie ... mais nous aussi on a un bon petit temps : cas n° 7 :

Caractéristiques socio-économiques :

Veuve, 63 ans, mari décédé à 38 ans, un fils marié habitant Paris, ajusteur. Propriétaire de quatre ha, cession à tiers. Logement : intérieur très propre, une grande pièce avec un lit, un poêle à mazout, une cuisinière à gaz, des éléments de cuisine en stratifié achetés depuis l'I.V.D.

(1) Ferme située au fond de la Vallée de l'Aveyron,

Réaction de la personne interrogée :

Pour comprendre réellement cette situation il faudrait lire tout l'entretien. Nous retiendrons ici le passage suivant qui résume assez bien la situation avant et après l'I.V.D. et qui, surtout, est émouvant par son lyrisme :(Ce texte serait à lire à haute voix)

"Oh oui, c'est mérité, oh ! oui je crois, après avoir eu un pareil, je vais par ... après la brouette matin et soir quand on y pense c'est quand même étonnant que je sois pas, qu'on pouvait s'y attendre ...

C'est vrai on ne s'attendait pas à ça, et puis je vous dis c'est une routine, hein, de mener son petit train train comme ça. Allez hop, on faisait ça sans s'en apercevoir trop, il fallait ... il fallait, il n'y avait personne d'autre puisque j'étais toute seule, je ne pouvais m'attendre à personne, que le matin, quand c'est la saison de la navette ou du trèfle, de mettre ma faux sur ma brouette, et de partir chercher ma brouette, et tirer mes vaches avant pour tirer mes trois vaches je buvais (?) et allez je prenais ma brouette, et j'allais jusqu'en haut de la côte, OH ! MON CHAMP - c'est à côté du chemin de fer - quand je partais du champ, ça montait, je ne trouvais pas que c'était trop lourd, oh ben je disais ça allait, mais il y en avait des fois, je vous assure, que j'arrêtais plusieurs fois en descendant hein. Les bras quand même à longueur de brouette, ben, ça c'est une routine, ah ! oui, s'il y avait pas encore eu à la couper, mais c'est le coup de fauche ... mais il fallait pourtant, ah ! oui."

Et de raconter sa réaction quand elle a appris qu'elle aurait l'I.V.D. :

"Ah ben là, j'ai dit quand même, j'ai dit qu'il y aurait un petit temps d'avoir du bon temps (?) j'ai compris ça tout de suite, j'ai vu je crois que j'ai autant, meilleur temps de, d'arrêter ça et de profiter quand même un peu quoi ... hein ! oh oui ..."

Nous avons donc là l'amorce d'un découpage de la population des bénéficiaires de l'I.V.D. selon une typologie prenant en compte des variables économiques et culturelles.

A la lecture de ces cas on ne peut manquer d'être frappé par l'importance de l'isolement matériel et moral des vieux.

C'est, à notre avis, un des facteurs qui accroît leur sous-développement.

Si à cela vient s'ajouter, comme c'est le cas dans certaines régions, le phénomène bien connu de la désertion des campagnes, on mesure l'effort qui reste à faire.

1.1.2 - Deuxième sous-groupe de marginaux : les bénéficiaires mariés, pauvres et vivant avec des enfants mariés

Comme les précédents ce sont de petits propriétaires ou fermiers dont l'existence a été tout aussi "terrible" selon leur propre expression. Aussi sont-ils soulagés, à des degrés divers, d'avoir enfin cessé le travail.

Mais à la différence du groupe précédent ils ont la consolation d'avoir auprès d'eux des enfants mariés et souvent des petits enfants. Or cela peut transformer beaucoup la perception qu'ils ont de leur changement de vie. Nous reviendrons sur ce point lors de l'analyse des effets de l'I.V.D. sur les relations familiales et sociales. En les distinguant de la catégorie de marginaux ci-dessus nous voulons simplement souligner, a contrario, tout ce que peut avoir de proprement tragique l'isolement des vieux.

Le cas ci-dessous n'est qu'une longue plainte sur la maladie du mari, sur les difficultés de la vie passée. L'I.V.D. a apporté une petite aide, mais c'est surtout l'affection et l'aide matérielle des enfants qui illuminent quelque peu leurs vieux jours.

"Il fallait tout payer pour faire rentrer notre pain, il fallait demander des sous, on mangeait des sous ...

On avait deux ou trois vaches ... et quatre hectares huit... qu'est-ce que vous voulez faire avec quatre ha, et puis nourrir trois vaches ... On n'avait rien ...

... On a toujours travaillé ... à l'étable on ne pouvait pas souffler, on laissait les vaches au pré, mon gendre venait nous faucher notre foin ... nous le rentrer...

oui ...

... Et puis maintenant c'est fini, moi j'ai toujours 27,8 de tension ...

...J'avais bien des misères ... je ne pouvais plus ..., les trois vaches je les ai vendues ..."

(L'I.V.D.) ça a apporté ce qu'on nous donnait ... on touche ça, on a moins de travail, moins de soucis ... on touchait 120 000 F. par an, ça a été un peu augmenté.

On a eu des sous dans le temps, on s'est mariés, on était en condition, il a acheté un cheval et une vache et puis après on a attendu pour acheter les autres.

On a placé nos enfants à 7, 8 ans ... ils allaient chez des gens ... oui on leur donnait comme récompense une paire de sabots ou un tablier et puis ils étaient nourris ...

Après, on leur a fait leur chambre quand ils se sont mariés, on leur a fait leur chambre à tous, et on s'est privé jusqu'à donner notre chemise, enfin ils sont bien gentils, tous bien gentils, tous bien gentils ...

C'est-à-dire que nous, enfin, on a des enfants qui nous aident bien ... on est heureux comme ça, on se contente de ce qu'on a, on n'a jamais eu des sous ...

On ... ils nous ont acheté du charbon pour Noël ...

L'autre jour il dit pour ... j'amène du charbon, notre fils est venu, celui de Bourg et puis il nous a payé 200 kilos de charbon, et il a beaucoup de frais lui aussi parce que bien sûr il est jeune, il

travaille, mais il avait deux enfants, malgré qu'il savait que la maladie ça coûtait rien l'hôpital, et il a pleuré mon mari parce qu'il avait acheté ça ... il s'est sûrement privé pour le faire ...

... Mais il y a trois filles, toutes trois ensemble elles se sont mises, elles nous ont acheté six chaises pour le jour de l'an ... l'année dernière ils nous ont acheté le poêle."

(Marié, 72 ans - femme 67 - 7 enfants - I.V.D. 1500 - RVA mari : 4714, femme : 3000. Fermier 3 ha 60 - bail. Cessionnaire : gendre).

Dans d'autres situations l'influence due à l'affection des enfants n'est pas toujours aussi manifeste, mais cela ne veut pas dire qu'elle soit exclue pour autant.

Il n'en demeure pas moins que l'effet positif de la cessation d'activité est parfois obéré par la maladie, l'infirmité physique, ou d'autres raisons.

Souvent ces exploitations marginales sont sur le point de disparaître. Elles sont absorbées par le gendre ou un tiers. Pour le bénéficiaire c'est donc bien la fin d'un monde.

1.2 - Vers une vie plus paisible

Pour la plupart des agriculteurs interrogés l'I.V.D. a essentiellement apporté tranquillité et sécurité. A la question stimulée du psycho-sociologue : "Que devenez-vous depuis que vous avez obtenu l'I.V.D." ? ils répondent généralement, ceux-ci comme les autres : "on est plus tranquille". Par rapport à la condition de travailleur cela veut dire qu'ils n'ont plus ni la peine du travail ni le souci de l'exploitation.

Dans ce groupe-ci se retrouveraient assez spontanément les bénéficiaires ayant cédé à un parent proche. Comme les précédents, le poids du travail ne pèse plus sur eux. Mais à la différence des bénéficiaires ayant cédé à des tiers on ne les sent pas tous totalement dégagés des soucis de l'exploitation : certains le sont, d'autres pas. Ce qui constitue une différence relativement importante.

1.2.1 - Les "soucieux" de l'avenir de l'exploitation gérée par le fils

Comme tous les autres ils se sentent d'abord plus sereins parce qu'enfin, ils ont pu s'arrêter de travailler :

"On repense à tout le travail qu'on a fait, on a peut-être trop travaillé ... on se lève à 7 heures, 7 heures 15. Avant on se levait à 5 heures 30, ça change tout ...

Oh oui depuis l'âge de 16 ans qu'on travaille, on n'allait pas à l'école jusqu'à 16 ans comme maintenant ... j'étais en condition jusqu'à l'âge que je me marie, j'ai encore couché dans les écuries, dans maintes écuries ...

Oh ! on n'a pas été élevés, non ... quand on allait à l'école on y allait avec des gros sabots et des clous dessous ...

L'avenir était sombre, on apprécie quand même qu'on fait bien les choses pour nous"...

Comme le souligne un autre agriculteur :

"Il peut grêler, il peut neiger ça nous fait rien à nous".

S'ils sont rassurés, ce n'est qu'à moitié, car étant donné qu'on vit avec les enfants, donc qu'on reste proche de l'exploitation on se fait quand même du souci :

"Enfin, on a bien moins de soucis maintenant qu'avant ...

On a moins de soucis, on en a moins, on s'en fait pour les autres maintenant ...

On se fait du souci : s'ils vont y arriver, ils ont pas mal de pertes et puis il n'y a pas tellement longtemps qu'ils se sont installés."

1.2.2 - Les "détachés"

Comme tous les autres agriculteurs ils ont l'impression, en ayant arrêté leur travail, d'avoir effectivement tourné une page de leur vie :

" Quand j'étais petite j'allais à l'école en mangeant du maïs, je ne savais pas ce que c'était ni le chocolat, ni le fromage, ni tout ça ... alors je n'ai pas eu trop de choses dans ma vie, non, non, j'ai toujours été malheureuse ..."

Et plus loin ce passage extraordinaire sur la pénibilité du travail passé :

" H. On a travaillé avec les bêtes c'est pénible vous savez.

F. On restait à la chaleur tant qu'on pouvait, et on se grillait à la chaleur, il pleuvait il fallait se mouiller, c'est ça.

H. Avec les bêtes c'était très dur ... de travailler, il fallait les suivre d'abord, les faire manger aux heures tandis que maintenant ça change avec le tracteur ...

Mais autrefois se lever avant le jour pour faire manger les bêtes partir à la pointe du jour toute la journée et, s'il faisait chaud, les bêtes ne résistaient pas à la chaleur il fallait abandonner.

Mais maintenant tout ça c'est fini : on n'a plus ni la peine du travail ni les soucis de la gestion!

F. Et il faut tout le temps y être à faire les comptes alors ça vous fatigue le moral et comme ça il se repose, il n'a plus cette fatigue dans la tête ... (gérer l'exploitation) c'est un souci, c'est un souci; quand vous pouvez lâcher vous êtes tranquille, comme moi je ne m'occupe plus de rien, alors je suis bien tranquille, eux qu'ils fassent ce qu'ils voudront, ils achètent s'ils ont de l'argent, s'ils en ont pas ils s'en passent, nous on ne le pouvait pas."

1.3 - Vers la rupture instauratrice

Car c'est bien de cela qu'il s'agit, mais évidemment pour les cas limites ; ceux où un ensemble de facteurs (économiques, culturels, psychologiques et sociologiques) permettent à l'individu de vivre la cessation d'activité d'une façon nettement plus enrichissante. A ce niveau, il semble qu'on puisse déceler l'apparition timide de nouveaux modèles culturels. Certes paysan il a été, paysan il demeurera jusqu'à la fin de ses jours. Cependant il peut, enfin, être comme les autres, s'ouvrir au monde et participer à la vie du monde comme, ou presque comme les autres.

Les agriculteurs appartenant à cette catégorie sont tous mariés, ont en général entre 60 et 65 ans, possèdent des exploitations de 10 à 15 ha en moyenne, et sont parfois, surtout pour ceux où l'on décèle de réelles transformations des conditions de vie, d'un niveau socio-culturel relativement élevé, ou bien utilisent l'influence très enrichissante d'enfants jouant alors le rôle, très actif, d'agent de changement social.

Il semble, au vu des entretiens effectués, que l'effet de l'I.V.D. sur la condition de travailleur varie de façon sensible selon qu'il s'agit de cession à des tiers, (le paysan étant alors totalement dégagé de toute responsabilité), ou de cession à quelqu'un de la parenté proche où il est, malgré tout, relativement dépendant du fils ou du gendre.

Telle est du moins l'hypothèse avancée. L'enquête statistique nous renseignera davantage sur les différences de comportement entre ces deux catégories.

Dans les trois cas que nous allons présenter la cessation du travail a produit un changement de la qualité de la vie semble-t-il, très important. Il est probable qu'ils représentent l'extrême pointe d'une évolution psychosociologique qu'on ne rencontre que dans de très rares cas. Bien souvent, ainsi que le soulignaient certains responsables, ils mènent, selon l'expression populaire "une bonne petite vie tranquille". "Ce gars-là, dit un responsable, il a acheté la télé ... il a sa petite cuisinière ... il a rénové sa petite maison ... et il fait quelques petits paniers d'osier. Ce qu'ils apprécient le plus c'est, en effet, la sécurité : "Pour eux, ce qui est intéressant, c'est la sécurité ... ils ont beaucoup plus de sécurité que ceux qui restent, ils n'ont plus de charge, ils ont une rentrée régulière d'argent. Après avoir bien travaillé est-ce qu'on est sûr de quelque chose, du moins pour ceux qui poursuivent leur travail. On n'est jamais sûr de rien .. sûrement pas."

1.3.1 - Premier cas : le printemps de la vieillesse ou la poursuite d'un nouvel équilibre de vie

Situation socio-économique :

I.V.D. en 1969 : 4 500 F. - marié, une fille de 37 ans. Age du mari : 63 ans, femme : 64 ans. Propriétaire sur sept hectares - fermier sur un hectare. Bail plus vente (prix non indiqué), trois cessionnaires : tiers. Ancien conseiller municipal pendant 12 ans. Niveau scolaire : brevet probablement. Possède une voiture.

C'est la femme du bénéficiaire qui parle :

"Alors on est plus heureux comme ça ... ah oui ! ah oui ! et plus tranquille ajoute son mari, et elle reprend Oui, oh ! oui, maintenant on peut s'asseoir, avant je ne m'asseyais jamais, toujours, je m'arrêtais jamais, toujours travail, travail, maintenant je peux m'arrêter."

Et d'évoquer sa vie passée, sa vie de travail bien sûr : que serait-elle d'autre ?

"Ah oui, ça c'est pas une vie (c'est toujours l'épouse du bénéficiaire qui s'exprime), pensez, allez va chercher les vachettes, demande un tracteur pour charrier du bois, ça va être les betteraves, c'était tout le temps des billets de 1 000 qui sortaient à la fin ..."

La vie de travail, mais aussi la perspective d'une vie peut-être quelque peu meilleure.

A propos de la télévision la femme dit :

"Il y a des films aussi, oh ben beaucoup de choses, c'est intéressant, moi j'aime bien m'intéresser à tout, et puis j'ai mon journal, qu'est-ce que j'ai besoin de plus. Je vous dis on est beaucoup plus heureux avec notre I.V.D.

Pour déboucher enfin sur le plaisir, la joie d'être comme tout le monde, de connaître tout le monde et d'être avec tout le monde :

Pourquoi avez-vous acheté la télé ? interroge l'enquêteur :

"Pour voir la vie aussi, autrement, comme ça on voit les paysages, on voit les pays loins, puisque nous on n'arrivera jamais, comme ça on voit, alors je dis, je vois qu'autre part c'est comme ici aussi."

Et l'homme de rajouter :

"Et puis je vais vous dire un mot aussi, pour se distinguer des être humains, des animaux."

Puis de comparer leur sort à celui des autres paysans qui vivent dans la 'brousse', qui ne voient ni journal, ni télévision, ni rien du tout.

"Rien du tout", renchérit le mari, "ils connaissent rien, il y en a encore beaucoup, beaucoup ... ils n'ont pas le temps ... ils ne voient pas le journal une fois par an ... ils n'ont pas le temps."

De ce désir profond de voir, de changer sa vision du monde, d'être pareil mais aussi autrement procède l'acquisition d'un véhicule d'occasion :

"Je serai devenu (?) ... J'ai acheté une voiture (break Ami 6). Je ne voudrais plus être enclos"... dit le mari. Puis sa femme complète :
"Au moins je vois la vie quand je vais quelque part ... du moment qu'on a la vie, qu'on est en vie, il faut en profiter."

C'est donc clair. Il y a d'une part ceux qui voient, ceux qui, en quelque sorte, ont conscience que leurs yeux se sont ouverts, que leur regard se transforme, ceux qui, en définitive, peuvent et veulent être aussi comme tout le monde, mais autrement, c'est-à-dire en gardant leur être et leur sensibilité de paysan.

Et il y a, d'autre part, ceux qui ne voient pas, ceux qui sont dans la "brousse", qui ne lisent pas, qui ne connaissent pas ... c'est-à-dire les marginaux, les arriérés.

1.3.2 - 2ème cas : vivre vraiment ... d'une nouvelle vie

Situation du ménage et de l'exploitation :

Le ménage : marié - 62 ans, femme : 57 ans. 2 filles : une institutrice, 34 ans, mariée à un cadre, l'autre Aide-familiale (débile mentale (?), 26 ans. I.V.D. : 6 000 F. par an (début 1970).

Exploitation : 14 ha (P), 4 ha (F), cédée à un tiers.

Logement : confortable. Téléphone, télévision en couleur. Eau froide et chaude. Réaménagement de bâtiments en vue de la location : fait le travail lui-même.

De la satisfaction d'avoir l'I.V.D. au sentiment de vivre une nouvelle vie, telle est la prise de conscience progressive qu'on discerne au fil de l'entretien :

"L'I.V.D. ? Ben écoutez j'en suis très satisfait, je suis très bien, je ne me plains pas ... bien moins de travail, on n'en parle pas, on est tranquille.

Quand on en a marre on s'arrête ... mais enfin vous savez on a l'impression d'être des gens heureux, qu'est-ce que vous voulez il faut le reconnaître vis-à-vis de ce qu'on a été."

"On a l'impression de vivre vraiment, on dit, ma foi, le travail on le fait en se reposant ... en amateur, oui en amateur" précise la femme. "Tandis qu'avant, dit l'homme, on bossait toujours si on voulait faire face et puis arriver à finir son travail un peu partout ben il faut toujours bosser, et puis on n'avance plus quand on travaille ..."

Et leurs yeux s'ouvrirent : enfin VOIR et CIRCULER en voiture ce qui est une autre manière d'aller voir, d'aller reconnaître ce qui se passe ailleurs :

"On éprouvera plus (= davantage) le besoin de prendre la voiture et d'aller faire un petit tour que d'aller dans les terres, on veut quelque chose d'agréable ... les vieux comme nous la semaine vous savez ça nous fera plaisir d'aller chez des amis qui sont à côté ou d'aller voir une ferme fleurie, ou d'aller voir une chose sympathique, d'aller voir une chose comme ça à droite ou à gauche ..."

Mais voir, c'est aussi être présent au monde à travers le petit écran :

"On a des belles vues sur l'Afrique ... des reportages ... sur tous les pays du monde, ça on aime énormément, pour nous ça nous change et c'est bien vivant ..."

Comme ces fleurs qu'on aime avoir chez soi :

"Nous vivons chez nous l'été c'est très agréable nous avons beaucoup de fleurs, ma foi nous vivons heureux chez nous, nous n'en demandons pas plus ... mais l'été j'aime bien les fleurs, alors je m'occupe de mes fleurs, il y a des fleurs dans le jardin, ça m'occupe, c'est très agréable, quand on sort dans la cour, qu'on voit des fleurs de toutes les espèces, c'est une chose que j'aime qui enlève le noir !"

Littérature que tout cela dira le scientifique scrupuleux. Peut-être bien! Mais alors les arriérés et autres paysans que d'aucuns qualifieraient de cul-terreux, pourquoi n'ont-ils pas, eux-aussi, évoqué les fleurs : celles du jardin, celles des champs comme ces autres qu'on voit sur les écrans de télévision en couleurs ?

1.3.3 - 3ème cas : "Elle n'a jamais vécu que pour les vaches, mais maintenant elle a commencé à regarder autour d'elle".

Situation du ménage :

Marié - 68 ans - femme 47 ans - 1 fille - Agent hospitalier - propriétaire : 10 ha environ - cession à tiers - bail - IVD : 3 000 F.

Comme toujours cela commence par l'évocation de la vie passée c'est-à-dire des dures conditions de travail.

"Moi j'y vis toute la vie, à 7 ans j'étais domestique, moi je vis dans la terre toute la vie, à 7 ans j'étais domestique".

On remarquera que l'interlocuteur emploie le présent et non le passé. Le paysan, en effet, vit dans le présent.

"Oui pénible, oui il faut y être tout le temps, c'est comme ça, il le faut".

"Oui disent-ils tous les trois ensemble : le père, la mère et la fille, oui avant on était très arriérés, on était tout le temps comme des bohémiens".

"Mais maintenant la vie a changé"

"Ah! oui c'est moins de soucis, c'est moins de soucis et puis je me fatigue beaucoup moins".

"Oui, on vit différemment!"

Oui, ça va, ça va... il ne faut pas se plaindre.

C'est mieux qu'il y a 4 ou 5 ans vous voyez qu'on était toujours à tirer le diable par la queue, il y a souvent des mauvaises années ici..."

"Oui ça aide beaucoup... ça aide beaucoup, ça permet de mener une autre vie... de respirer complète la fille, de se moderniser... de respirer un petit peu dit la mère".

Elle a tellement changé que maintenant, sous l'influence hautement bénéfique de la fille, elle peut enfin "regarder autour d'elle" :

"Ca fait deux ans qu'elle a commencé à regarder autour d'elle, par l'intermédiaire du journal... Maintenant elle lit le journal, je trouve que c'est une ouverture, enfin, elle n'a jamais vécu que pour les vaches, que pour le blé, que pour le maïs, alors je trouve que ça c'est positif".

Alors je vous dis maintenant elle vit, à tous points de vue, on peut discuter des films, jamais elle n'avait discuté un film, je l'ai amenée une fois à DAX avec la voiture, elle a été émerveillée, vous vous rendez compte, quand même, au 20ème siècle... Elle est plus jeune, elle est plus reposée, elle est plus dynamique, elle veille des heures plus tard le soir et tout, je trouve qu'elle est libérée".

La découverte d'un autre espace que celui qui se mesure en heures passées sur le tracteur ou à "courir" "après les bêtes" est le pendent en quelque sorte de la redécouverte de l'espace intérieur : celui des bâtiments, des pièces où l'on vit qu'on remodèle à l'image de la nouvelle perception qu'on a de soi : être vieillissant ayant cessé de travailler. Nous reviendrons sur cet aspect au cours de l'analyse des effets de l'I.V.D. sur la vie quotidienne du paysan-travailleur.

Si nous avons classé ici ce bénéficiaire de l'I.V.D. qui se considère, lui aussi, comme un "arriéré" (il ne sait d'ailleurs pas lire) c'est essentiellement en raison de l'influence considérable qu'exerce la fille sur ses parents. C'est, en effet, grâce à elle que l'effet "libérateur" de la cessation d'activité a pu s'exercer pleinement. Absente, leur sort eût été, très certainement, très différent. Elle a été le catalyseur, l'animatrice qui a deviné et guidé l'évolution de ses parents ; elle les a aidé à se libérer, à se créer de nouvelles conditions de vie.

En ce sens, dans ce cas-là comme dans les deux autres, c'est bien de rupture instauratrice qu'il s'agit, c'est-à-dire de la création de nouvelles normes culturelles. Ce sont toujours des paysans, mais des "paysans-retraités" qui, probablement, sont bien différents des autres cultivateurs du même âge n'ayant pas cessé le travail. Sous le paysan on voit poindre le retraité, ou mieux le "paysan-retraité".

Si nous nous sommes étendus, peut-être un peu trop longuement, à propos des effets de l'I.V.D. sur l'état de travailleur, c'est en raison de leur importance centrale. Nous nous trouvons en présence d'une des modifications majeures due à l'I.V.D. Tous les agriculteurs interrogés estiment avoir une vie plus tranquille depuis qu'ils ont obtenu l'I.V.D. Ils ont moins de soucis et, comme on le verra, moins de travail.

Mais cette tranquillité n'est pas la même pour tous. Il en va de l'I.V.D. comme de ces semences que le paysan jette sur la terre. De la qualité du sol dans laquelle elle germe dépend la vigueur de la plante.

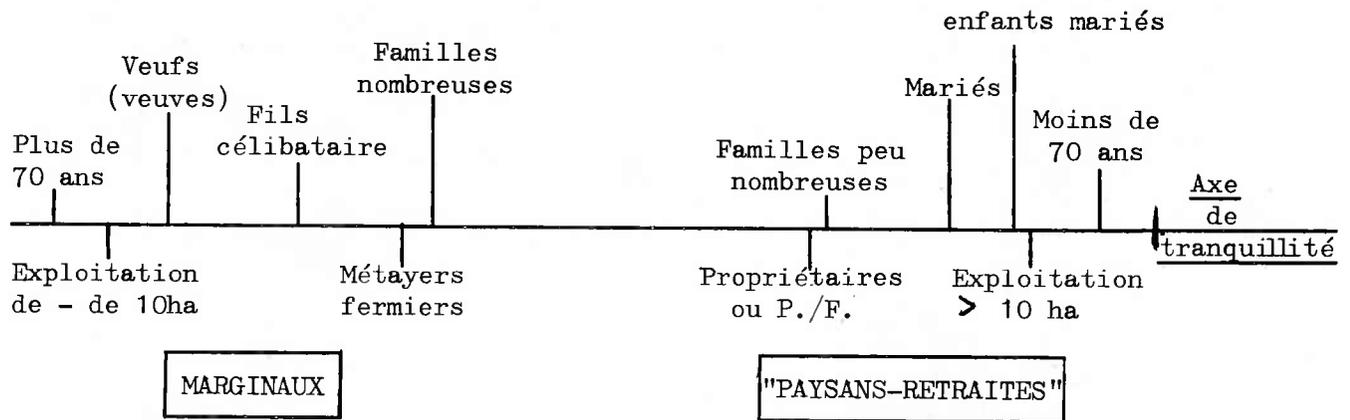
De même pour l'I.V.D., selon la valeur du contexte psycho-socio-économique, l'I.V.D. apportera aux uns un petit mieux-être, aux autres une tranquillité de bon aloi. Une minorité seulement verra apparaître en son sein de nouvelles aspirations culturelles. Si tous sont tranquilles, il n'en reste pas moins vrai que cette tranquillité n'est pas identique pour tous.

Pour nous limiter aux deux catégories extrêmes : marginaux et "paysans-retraités", on voit tout de suite, à la lecture du graphique ci-après, la très grande différence des contextes psycho-socio-économiques.

Les principales caractéristiques des marginaux sont les suivantes : âge avancé (plus de 70 ans), veuvage, cohabitation avec un fils célibataire, nombre élevé d'enfants pour certains (de 3 à 7). Quant à l'exploitation, elle est généralement petite (4 à 10 ha maximum) et tenue plus souvent, par un fermier (et) ou un métayer que par un propriétaire. De plus leur niveau culturel est généralement pauvre.

Inversement, les paysans en voie de devenir des retraités, sont d'un âge moins avancé (la plupart ont moins de 70 ans, quelques-uns entre 60 et 64 ans), tous sont mariés (dans notre échantillon il n'y a aucun veuf dans cette catégorie), tous sont propriétaires, ou propriétaires et fermiers. Ils ont moins d'enfants que les précédents. Les superficies des exploitations sont plus étendues. De plus, le niveau culturel est plus élevé.

Evidemment ceci n'est qu'une hypothèse. L'enquête statistique devra confirmer l'exactitude de la typologie esquissée ci-dessus et traduite par le schéma suivant :



L'I.V.D. provoque donc des évolutions. Mais ces évolutions demeurent très progressives. Le contraire eût été étonnant. Elles se font à partir d'un niveau culturel donné. Plus il est élevé, meilleures seront les chances d'épanouissement du "retraité"; plus il est faible, plus la qualité de la vie s'en ressentira.

De ces premiers résultats nous tirerons deux conclusions :

La première est d'ordre méthodologique, la seconde concerne le développement économique et social.

Sur le plan méthodologique, nous ferons deux remarques.

A la suite de ce que l'on vient d'analyser, il est désormais indispensable d'approfondir l'histoire sociale de l'individu. Sans cette dimension on ne peut rien comprendre aux changements psycho-sociaux dont les vieux sont l'objet.

Si l'on veut étudier les changements de la qualité de la vie, il est nécessaire de pousser l'analyse jusqu'à l'examen des phénomènes psycho-sociologiques. C'est en étudiant de façon systématique les modifications internes de l'individu : transformations de l'espace social, émergence de nouveaux centres d'intérêt, de nouvelles aspirations, qu'on arrive à percevoir l'effet tangible d'une mesure comme l'I.V.D. ou d'autres.

Sur le plan du développement culturel, l'analyse ci-dessus montre bien l'utilité et l'importance des agents du changement social. On l'a vu et on le rencontrera souvent au cours de ce rapport, l'isolement constitue l'un des principaux facteurs de détérioration de la qualité de la vie.

Si, à cet isolement moral et géographique, s'ajoutent la désertion des campagnes et la désagrégation du tissu social rural (émigration des jeunes, souci et désarroi des adultes, concurrence de plus en plus forte entre agriculteurs) on risque de voir apparaître des phénomènes de ségrégation sociale : des villages de vieux et de célibataires. Ce sont donc les vieux qui risquent de pâtir le plus de la dégradation de cette situation.

Il faut donc conclure à la nécessité d'une transformation culturelle, d'un changement des mentalités qui devrait être le pendant de toute aide économique.

2. DE LA NON-ACCEPTATION DU NOUVEAU STATUT A UNE SOUMISSION MOTIVEE PAR L'ATTACHEMENT AU PATRIMOINE

Le paysan n'est pas un travailleur comme les autres parce qu'il a la responsabilité d'une exploitation. Etre responsable d'une ferme, cela signifie deux choses :

D'abord être le patron, commandant aux autres et supportant les soucis de la direction de l'entreprise familiale.

Etant donné qu'il est généralement propriétaire il se considère comme le maître, c'est-à-dire celui à qui tout appartient. De là son pouvoir effectif, autrefois et peut-être encore maintenant, incontesté.

A ce statut de chef et de maître sont attachés des rôles ou des prérogatives. En tant que chef il décide de la marche de l'exploitation. En tant que maître il s'identifie à la propriété. Par conséquent, lui enlever son titre de propriétaire ce n'est pas seulement lui ôter un bien durement acquis, mais porter atteinte à ce qu'il est.

Face à cette situation décrite par les sociologues ruraux, quels effets produit la cessation d'activité, l'I.V.D. ?

Premièrement la perte du statut de chef et de propriétaire peut entraîner la perte de l'identité personnelle. La plupart se résignent et acceptent tant bien que mal cet état de fait. Quelques-uns, cependant, réussissent à trouver des compensations ou des dérivatifs.

Deuxièmement le préjudice subit par la perte de ce statut trouve sa compensation logique dans l'attachement au patrimoine, en particulier dans les cas de cession à un parent proche. C'est parce que l'exploitation lui survit dans le fils qu'il se résigne à ne plus être ni chef, ni maître.

2.1 - Le sentiment d'être dépossédé de ses droits et de perdre son identité personnelle

Selon le type de cession : tiers ou parent, les conséquences de l'I.V.D. peuvent être différentes.

2.1.1 - s'il y a cession à un parent proche

L'attitude prédominante de l'avis des agriculteurs et aussi des responsables agricoles réside dans le sentiment d'être dépossédé d'une part de soi-même en raison de la donation; d'où les craintes d'être rejeté hors du groupe familial.

Comme on l'a déjà fait remarquer, l'agriculteur s'identifie à son exploitation et à sa terre sur laquelle il a peiné sa vie durant. Lui demander de ne plus être ni chef, ni maître revient à exiger de lui qu'il renonce à une part de lui-même à un âge où il ne lui est psychologiquement plus

possible d'évoluer si ce n'est avec beaucoup de difficultés.

a) La perte d'identité consécutive à la perte du statut de propriétaire

Ainsi, dans certains cas il y a lieu, semble-t'il, de parler de perte d'identité personnelle :

"Si mon fils me fout dehors - maintenant il pourrait bien le faire, aujourd'hui il trouve que c'est laid ; il pourrait bien me dire au fond : va t'en dehors !..."

... Bon, il n'en parle pas, mais s'il... pourrait le faire, je n'ai rien, je ne possède rien, alors que voulez-vous que je vous dise davantage..."

et il poursuit quelques ligne plus loin :

"quand on a tout cédé,
quand on a tout donné,
TOUT,
on n'est rien.

C'est comme à vous si vous n'aviez rien... à l'hôpital ou alors va te promener on peut te dire... silence.

(Veuf - 77 ans - 2 enfants dont un fils de 40 ans qui est le cessionnaire, I.V.D. en 1965- propriétaire 14 ha - donation).

Un responsable agricole décrit et explique, à sa façon, ce phénomène :

"Ils ne voulaient rien savoir parce qu'ils se figuraient qu'à partir du moment où ils avaient cédé l'exploitation ils seraient vus comme des chiens et qu'on pourrait les mettre dehors comme ça. Oui j'en connais trois, trois voisins et il y en a un qui est mort sans jamais avoir cédé..."

Lui il en avait assez pour lui, que les autres se débrouillent et voilà, il n'avait pas voulu céder... pour rester chef d'exploitation. Et alors je vous dis là il y en a un et en bas de la côte il y en a un autre ils ont attendu très longtemps pour demander l'I.V.D. parce qu'ils voulaient rester les patrons quoi chez eux..."

C'est très difficile de leur faire comprendre. Voilà ils pensent qu'ils ne sont plus des patrons du jour au lendemain un jeune peut les envoyer promener voilà."

Comme il y a association très étroite sinon identité totale entre le chef de l'exploitation et le père de famille, s'il n'est plus chef il n'est plus père. Le triple rempart social de chef, de maître et de travailleur étant démoli, il se retrouve vieux et âgé, sans défense devant ses propres enfants. D'où ses craintes plus ou moins légitimes d'ailleurs, d'être jeté hors du groupe familial.

b) Le sentiment de dépossession consécutif à la perte du statut de chef d'exploitation

Le paysan est tout décontenancé devant le fait que, du jour au lendemain, il se trouve démis de ses fonctions de chef ou de décideur :

H. "On trouvait ça drôle

F. on trouvait ça drôle de rester là

H. de rester là

F. et dire -tu peux aller faire ça toi-

F. Oui

H. Tu en peux pas acheter ni de vendre maintenant

F. ni même d'aller faire des pommes de terre, ni du blé, et au fait on ne pourrait pas le faire même!"

Hier il obéissait aux commandements de l'exploitation, aujourd'hui il entend toujours ses ordres mais il ne peut plus y répondre :

"Passe encore pour acheter et vendre mais il ne peut même plus aller faire des pommes de terre ni du blé. Un autre a pris sa place".

c) La recherche de compensations

Il ne peut plus rien. Qu'à cela ne tienne pourvu qu'on lui assure le gîte et le couvert et qu'il ait son I.V.D!

"Il s'occupe pas de rien quoi, il a tout cédé au fils alors il fait comme il veut... moi je ne m'occupe pas de... ni de rien du tout.

Eh oui, ils ont la ferme, ils s'occupent et nous avec ça (l'I.V.D. + la retraite) on peut bien vivre..."

On voit donc que la famille constitue bien le havre de paix relative que le vieillard souhaite pour ses vieux jours. Nous y reviendrons lors de l'analyse de l'effet de l'I.V.D. sur les relations familiales.

Nous voulions ici souligner le fait que le bénéficiaire de l'I.V.D. se résigne et se console en recherchant dans la famille une des compensations qui lui permettront de "rester dans le coup".

2.1.2 - Dans le cas de cession à un tiers

Dans ce cas là les conséquences de la perte du statut seront encore davantage accusées car l'agriculteur a bien moins de contacts avec son exploitation que lorsqu'il y a cession à un parent. Cependant cela peut être atténué dans des proportions plus ou moins grandes selon que les enfants sont effectivement présents ou pas.

Dans le cas ci-dessous l'agriculteur déplore ne plus pouvoir effectuer de travaux dans les bâtiments parce qu'ils sont trop délabrés et que lui est trop vieux pour l'entreprendre.

Mais au lieu de présenter les faits de cette manière, il dit qu'il ne peut pas le faire parce qu'il ne se reconnaît plus comme l'entrepreneur décidant de la marche de son entreprise :

"On ne peut pas, on ne peut pas, ce n'est plus chez nous, on n'est plus indépendants, on n'est plus rien ... alors non... il faut passer par la même entrée, la porte de la cuisine et puis tout, pas la place..."

(marié - 71 ans - femme 69 ans - 4 enfants - I.V.D. 1965 - propr. - bail à un tiers - 4 ha - I.V.D. 1.300 F.+ R.V.A.)

2.2 - Le sentiment de dépossession est compensé par l'attachement porté au patrimoine

2.2.1 - Analyse psychologique de cet attachement

Pareille attitude est surtout le fait de bénéficiaires ayant cédé à des parents proches.

Ils ne se sentent pas tellement dépossédés parce qu'ils ont l'assurance de voir leur exploitation leur survivre grâce au fils ou au gendre qui en est le continuateur.

Certes, ils manifestent bien quelques ressentiments ou parfois davantage, mais ils sont vite rassénérés quand ils se rendent compte journalièrement de la continuité, de la vie de l'exploitation qui leur est chère.

Par ce biais l'agriculteur maintient un peu les liens affectifs qui le rattachait à son exploitation, ce qui ne peut être que bénéfique pour son équilibre de vie et qui, en tout cas, manque probablement à ceux qui ont cédé à des tiers.

Après avoir affirmé à plusieurs reprises l'indépendance du fils à son égard, le père précise que, s'il effectue un certain nombre de travaux annexes (élevage des bêtes notamment) c'est bien "parce que c'est le fils" qui a repris la ferme et non pas un particulier.

"Non tout est à son compte, maintenant il peut faire ce qu'il veut, même le vendre s'il veut, si bon lui semble..."

..."Oui on lui donne la main, là, parce qu'autrement si c'était pour un particulier on n'aurait pas fait ce qu'on a fait, non, sûr..."

... si on avait tout lâché, si on n'avait pas de fils pour suivre ... Evidemment, mais on aurait laissé le type se débrouiller. Par exemple, j'aurais dit si c'était pas le fils, ben mon vieux, je ne m'en occupe pas".

"Se mettre en quatre pour aider le fils cela vaut la peine. Mais porter assistance à un particulier, à un type, à un étranger : point du tout. "J'aurais pas voulu le voir quitter la culture, j'aurais plutôt vendu alors dans ces conditions, car si on tombe sur un mauvais fermier, c'est la fin des haricots, il vous désole tout, et souvent vous n'êtes pas payé".

Pareille attitude s'enracine dans un attachement profond au patrimoine. On peut le déceler à travers la dialectique des rapports père-fils. En donnant les terres à son fils, le père "se défait" tandis que le fils "se refait" :

"Il a trouvé son compte puisque tout allait à son nom, il était libre de faire ce qu'il voulait faire, il savait parfaitement bien, puisque je me défaisais de tout, je lui disais aussi : "Maintenant tu pourras faire ce que tu veux, tu pourras même vendre la ferme, tu n'as plus besoin de mon consentement"...

Oui il était libre, et comme il est libre maintenant, il est en train de refaire sa maison".

De cet attachement au patrimoine découle, en partie du moins, une nouvelle répartition des tâches entre le fils et le père considéré en tant que chef d'exploitation et non en tant que père. Les relations père-fils seront examinées dans le cadre plus général des relations familiales.

2.2.2 - Une nouvelle redistribution des rôles

Jusqu'à la création de l'I.V.D., le chef d'exploitation, même s'il avait un successeur, continuait à diriger sa ferme jusqu'à épuisement de ses forces, parfois jusqu'à sa mort. Même s'il n'attendait pas ces délais extrêmes, il faisait tout pour retarder le jour où il serait contraint de transmettre ses pouvoirs.

L'apparition de l'I.V.D. a quelque peu bousculé ces comportements. Elle a hâté, comme les statistiques le prouvent, le rajeunissement des exploitations. Qu'en résulte-t'il quant à la définition des rôles respectifs du chef et du fils ?

a) Une nouvelle répartition des tâches

Désormais c'est le fils ou le gendre qui assume les tâches de responsabilités et de direction de l'exploitation, tâches qui, jusqu'à présent étaient dévolues au père.

Le père est donc chargé de travaux annexes, complémentaires, ce qui ne veut pas dire inutiles.

Le plus souvent, semble-t'il, il s'occupe des bêtes : il les surveille, assure l'entretien de l'étable et, parfois, s'occupe de la traite des vaches. Outre cela, il peut s'occuper du jardin et de tous types de travaux d'entretien qu'on peut lui confier ou qu'il entreprend de lui-même.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur cet aspect, l'enquête quantitative devant nous fournir des renseignements plus précis sur ce sujet.

b) La signification de ces nouvelles fonctions pour le bénéficiaire et pour le successeur

- le bénéficiaire de l'I.V.D. vu par lui-même dans ses nouvelles attributions

Plusieurs attitudes se font jour.

D'abord le bénéficiaire ne peut rester sans rien faire : les normes culturelles en vigueur dans le monde rural le lui interdisent. Il serait mal vu de ses enfants et d'autrui s'ils se rendaient compte qu'il vit en quelque sorte aux "crochets" de ses enfants :

"Oui, on fait comme on peut... on fait pour le mieux pour tâcher de ne pas être trop à charge, autrement participer un peu au travail quoi... les soulager comme on peut, quoi, vu nos possibilités, quelquefois mettre la main à la pâte".

(marié - 65 ans - femme 64 ans - 3 enfants (2 agriculteurs, 1 électricien) - I.V.D. 1968-4 050 - donation au fils - 40 ha).

"Et je vous dis, du moment que je peux encore travailler, je ne vais pas laisser mon gendre, à me tourner les pouces quand même. Il faut bien. Ca ne lui plairait pas, il dirait il est là à rien faire, et moi je travaille tous les jours comme un nègre, alors ça n'aurait pas de sens. Il faut que je lui donne un petit coup de main pour voir si..".

(marié - 61 ans - femme 54 ans - 3 enfants - prop./fermier - bail - 17 ha - I.V.D. 1969 - 4 500 F.).

S'il ne peut rester sans rien faire ce n'est pas seulement par crainte d'une réprimande de la part de ses enfants, mais parce qu'il a beaucoup de mal à se détacher de son ancienne fonction de chef ou de directeur, dirions-nous dans un langage plus proche de celui du citadin.

Aussi est-il fier de pouvoir jouer encore le rôle de conseiller à l'égard du fils :

"il est élevé là-dedans, il a vue de tout, il est élevé là-dedans mais quand même on a toujours besoin des conseils quoi, toujours des conseils".

Ou de s'occuper de la vente des bêtes, prérogative typique du chef, et dans laquelle lui, le vieux chef d'exploitation, usé et fatigué, peut déployer toutes ses ruses et actuces, fonction que le fils ne saurait pas faire ou, en tout cas, beaucoup moins bien que lui : "Par exemple quand il faut vendre les bêtes, les jeunes ont pas l'habitude de vendre les bêtes, les marchands sont durs des fois, ben il me dit, ben je m'arrangerai demain, alors je m'arrange. Les jeunes ont pas l'habitude de discuter comme ça..."

Ou bien encore attache-t'il beaucoup d'importance à des tâches de surveillance parce qu'elles symbolisent pour lui la prérogative essentielle du chef. Apparemment cela est banal et paraît, vu avec l'oeil de l'ergonome, comme une activité secondaire.

En réalité, il semble bien que, d'un point de vue psychologique, cette tâche soit nettement symbolique. Car, en définitive la fonction du chef n'est-elle pas d'abord de surveiller, de voir que tout se passe comme il l'a prévu ? :

"Moi je surveille un peu, quoi, par exemple, quand il y a des..., j'ai fait un peu de sport pour aller arranger des fils pour les vaches et aller remplacer un poteau, et puis arranger le fil, et puis je fais des choses comme... des petites bricoles comme ça, et puis aller... surveiller, et puis, surveiller quoi, je surveille quand même les bêtes parce que les jeunes ont pas tellement l'habitude..." (marié - 67 ans - femme 59 - 3 enfants - prop. fermier - bail - 16 ha - I.V.D. 1968)

Nous nous trouvons donc en présence d'un paysan qui essaie de revivre à travers ses nouvelles occupations son ancien métier de chef : il conseille, surveille et, le cas échéant, se fait maquignon. Mais cela n'est pas tout.

Ce paysan est aussi jaloux de son indépendance à l'égard des enfants. Cette nouvelle situation l'a placé, qu'il le veuille ou non, dans une position de dépendance à l'égard du successeur. Dépendance parce qu'il se fait vieux : s'il veut sortir en voiture, il faudra bien se résoudre à le demander à son fils. Dépendance parce que, quoi qu'il en dise, ce n'est plus lui le décideur principal.

Mais il accepte difficilement cette dépendance. S'il y a un travail à effectuer, il n'aime pas tellement qu'on le lui commande. Comment lui, ancien chef d'exploitation, accepterait-il que son ancien subordonné lui donne des ordres, même si ces ordres sont formulés avec beaucoup d'habileté !!...

"Et d'abord, jamais il ne me commande de travailler... Non il n'a rien demandé. Je casse du bois pour la cuisinière, je ramasse, je donne aux vaches, c'est mon travail et le travail que je fais c'est moi-même qui le voit. Personne ne me commande de le faire... oui, jamais il ne me commande de le faire".

(marié - 61 ans - femme 54 ans - 3 enfants - prop. fermier - bail au gendre - 15 ha - I.V.D. 1969 - 4.500 F).

Il veut bien aider le fils mais, en réalité, il n'ose pas trop parce qu'il sent confusément que les jeunes, et en l'occurrence son fils, n'acceptent pas tellement une certaine aide des vieux :

- L'enquêteur : Vous ne vous occupez plus des bêtes de votre genre ?
- L'agriculteur : Oh non. Si, je vais quand il faut aller aider, mais voyez-vous, s'ils disent pas... s'ils nous disent, ben, par exemple, on est en retard aujourd'hui, si vous voulez venir donner aux bêtes ... hein, autrement, voyez, on ne va pas,... chacun... voyez bien les jeunes...
Oui c'est ça parce que on craint, vous savez bien, d'ennuyer, les vieux aussi... vous savez bien, chacun chez soi... oh!oui...

En bref, on se trouve en présence d'un double mouvement. D'un côté le père se voit contraint d'accepter la dépendance à l'égard de son fils ou son gendre, de l'autre il tente de la repousser en essayant de s'accrocher aux apparences du pouvoir : la surveillance, le refus des ordres qu'il exécute cependant mais en affectant d'ignorer que c'est son successeur qui les lui a donnés.

- le bénéficiaire de l'I.V.D. vu par le cessionnaire

Il est évident que l'analyse précédente est partielle. C'est, qu'en effet, pour comprendre réellement les relations chef-subordonné, il aurait fallu interroger aussi les cessionnaires et même procéder à des observations de type ethnologique. Or ceci n'entraîne pas directement dans les objectifs de l'enquête.

Cependant, l'avis que nous avons pu recueillir auprès de quelques cessionnaires et de responsables agricoles montre que le fils ne peut tout de même pas, comme on pouvait le penser, rejeter catégoriquement son prédécesseur.

Deux raisons à cela.

Premièrement, le fils ou le gendre éprouve beaucoup de difficultés à rompre brutalement les liens multiples qui l'attachent à l'ex-chef d'exploitation qui, très souvent, est aussi son père ou beau-père.

Deuxièmement, parce que pris dans un réseau de relations familiales relativement serré, il ne lui est pas possible, comme on dit vulgairement, de "se mettre son père à dos". Il peut, en effet, avoir besoin de son aide matérielle (gros travaux, travaux d'appoint, etc...) ou parfois de son appui moral, notamment dans les cas où il y a bail du père au fils et non donation. Par ailleurs, il a quand même intérêt, s'il veut conserver un climat familial agréable, à user d'habileté et de diplomatie :

"Ben il faut quand même louvoyer un petit peu au départ, quoi, on ne peut pas dire, bon, tu me fais çà et tu ne mets pas à côté (?) hein... alors si vous l'envoyez à la pêche, vous voulez pas écouter, en disant bon tu te débrouilles tout seul, tandis que ce qui se passe c'est qu'il vous donne un petit coup de main, vous devriez pas travailler, mais ils le font de bon coeur quoi ! ... tandis que si vous envoyez le père à la pêche, le fils n'en profite plus".
(cessionnaire - 40 ans - cession à bail).

Avant la création de l'I.V.D., le paysan cédait le plus tard possible, parfois même il mourait sans avoir fait le partage.

Depuis l'I.V.D., le paysan est poussé par tout un ensemble de raisons à "passer la main" beaucoup plus tôt.

En résumé, l'I.V.D. a, dans certains cas, dépossédé sans trop de ménagement des agriculteurs jaloux de leurs biens. La plupart s'y résignent, quelques-uns ont su trouver des compensations.

Dans la majorité des situations, la transition s'est effectuée de manière plus progressive, sans choquer le vieil agriculteur. La passation se faisant à un âge "correct", le bénéficiaire de l'I.V.D. semble plus apte pour assimiler ces nouvelles transformations. C'est probablement mieux et pour le père, et pour le fils ou le gendre. L'attachement au patrimoine facilite donc le changement.

Notons que cette analyse est partielle. Sans un examen du comportement du cessionnaire, on ne pouvait faire davantage.

CHAPITRE III

Les effets de la cessation d'activité sur le travail quotidien,
les sorties, les relations sociales et le cadre de vie

1 - DU TRAVAIL DE L'EXPLOITATION AU "TRAVAIL-BRICOLAGE"

Le bénéficiaire de l'I.V.D. se trouve maintenant dégagé d'un travail qui, souvent, lui pesait et parfois l'accablait encore indirectement. Il ne savait trop comment s'en débarrasser. A vrai dire, il n'y songeait même pas.

L'I.V.D. lui en a fourni l'occasion. Elle a constitué pour lui un excellent alibi le lavant par avance de toutes les allusions de ses pairs et lui ôtant toute culpabilité à l'égard de son travail.

De plus, il n'est plus le chef. S'il a fait donation, comme disent les agriculteurs, il n'est plus le "maître", donc il n'a théoriquement et parfois pratiquement plus aucun pouvoir. S'il a fait un bail il reste le patron, il a encore un bien qu'il peut monnayer. Mais il ne peut oublier que, s'il en est ainsi, c'est parce qu'il s'est engagé à ne plus diriger.

Reste-t-il donc sans rien faire ? Sûrement pas. Comme on l'a déjà entrevu, son atavisme de "paysan-travailleur" et bien d'autres raisons l'en empêchent.

Il travaille donc. Mais il ne dirige plus. Dans tous les cas rencontrés le bénéficiaire de l'I.V.D. ne travaille effectivement plus, c'est-à-dire qu'il n'a plus aucune activité principale de direction de l'exploitation. Ce n'est plus lui qui décide du choix des cultures, de l'achat du matériel agricole, ou de tout autre investissement. Certes il est possible qu'il existe des paysans continuant à travailler comme avant. Mais cela ne nous intéresse nullement car, à notre avis, le problème essentiel n'est point là.

On constate en effet et nous allons nous attacher à le décrire - que le paysan bénéficiaire de l'I.V.D., même celui qui touche la pré-I.V.D. est pris dans un réseau de déterminations économiques et psycho-sociologiques tel qu'il ne peut plus exercer de responsabilités à part entière comme auparavant. D'ailleurs le voudrait-il qu'il ne le pourrait pas. (Il s'agit bien sûr de tous ceux qui sont encore relativement valides).

Son "travail" est pour la majorité du "bricolage". Cependant, il existe une petite minorité, se recrutant surtout parmi les marginaux pour lesquels la besogne quotidienne est nécessaire à leur propre survie ou constitue un travail d'appoint.

1.1 - Le "travail-bricolage"

Lorsqu'on demande aux bénéficiaires ce qu'ils font de leur journée, à quoi ils occupent leur temps, tous ou presque tous répondent systématiquement et avec les mêmes mots : "Oh ? je bricole ? Ben oui, qu'est-ce que vous voulez : des petites bricoles, par-ci, par-là... dit l'un, des bagatelles ajoute un autre, c'est pas du travail complète un troisième : c'est du bricolage".

Avant d'en venir au contenu même de ce "bricolage" deux remarques s'imposent :

Le paysan est un "travailleur". Le travail est sa vie. Il lui est donc psychologiquement impossible de dire qu'il ne travaille plus puisque ce serait se nier lui-même et se mettre définitivement "hors de la course". Ce à quoi il ne peut se résigner en tant que paysan, mais aussi en tant que "vieux" qui refuse l'exclusion de la société.

D'un point de vue sociologique, le paysan qui ne travaille pas est généralement mal considéré par son entourage.

Au surplus, comme il est démis de ses fonctions, si on peut s'exprimer ainsi, il ne peut plus dire qu'il travaille effectivement. Car pour lui, le vrai travail, le travail tout court, revêt des caractéristiques bien différentes : commander aux autres et avoir les soucis de l'exploitation.

Pour toutes ces raisons psychologiques et sociologiques, il lui est impossible de reconnaître son état d'inactivité. Aussi déclare-t-il "bricoler". Ce qui exprime bien son désir d'être comme les autres paysans et cependant différent des autres. Le vocabulaire du paysan nous introduit donc au coeur du problème.

La deuxième remarque concerne la nature de ce "travail-bricolage". Deux cas sont à distinguer : celui du mari et celui de la femme.

Pour le mari. Il effectue généralement deux sortes de travaux :

Premièrement des travaux directement complémentaires de la marche de l'exploitation. Généralement, il s'agit des soins apportés aux bêtes : nettoyer l'étable, traire les vaches, les garder le cas échéant, etc...

Parfois il donne un coup de main au fils ou aux voisins à l'occasion des gros travaux : moissons, fenaison, vendanges, etc...

Deuxièmement des travaux d'entretien : nettoyer les fossés, tailler les haies, couper du bois, faire du vrai bricolage : fabrication d'une échelle, réparation d'un outil, etc... tous travaux que le fils ou le gendre n'a pas le temps de faire ou qu'il juge secondaire.

S'il a cédé à un tiers, il participe moins souvent aux tâches routinières, mais par contre offre ses services à des occasions bien précises : gros travaux, faire le cidre, etc...

Quant à l'épouse du bénéficiaire il ne semble pas que le contenu de ses activités ait beaucoup changé par rapport aux travaux qu'elle effectuait auparavant. Est-ce qu'elle travaille plus qu'avant ? L'enquête statistique le dira.

Il s'agit généralement de travaux du ménage : cuisine, nettoyage, raccomodage, couture, tricot, des courses, du jardin parfois lorsque le mari est invalide.

Travail pour l'exploitation aussi, c'est-à-dire : soigner les bêtes, traire les vaches, s'occuper de la basse-cour : poules, canards, etc...

1.1.1. - Le "travail-bricolage" : un travail qui porte la marque du travail passé

Là encore on voit bien que l'I.V.D. ne bouscule rien. Tout se fait progressivement. Ainsi, le travail actuel ressemble-t-il par certains côtés au travail passé : par son caractère obligatoire dû à des contraintes organisationnelles, à la pression de la structure familiale, par son aspect "mécanique" (conditionnement dû à une vie de travail), par sa référence aux valeurs morales que le travail (le vrai), symbolise.

a) Le caractère obligatoire du "travail-bricolage"

Parfois ces activités quotidiennes revêtent encore un caractère de contrainte dû :

- à l'organisation du travail au sein du groupe familial : les menus travaux représentent bien souvent un travail d'appoint parfois non négligeable pour le fils. L'exploitation ne peut en effet se voir priver du jour au lendemain d'une aide secondaire certes, mais cependant précieuse. Le père ne peut s'arrêter brutalement pas plus que la mère ne peut laisser là, séance tenante, casseroles et balais. D'ailleurs les "jeunes" sont souvent bien contents d'avoir les parents auprès d'eux pour garder les bêtes car cela leur permet de "sortir", voire, dans certains cas, de prendre de petites vacances.

- à l'influence de l'entourage familial : aider les enfants est souvent considéré comme quelque chose de normal "quelque chose qui s'est toujours fait" et qui, selon eux, continuera toujours de se pratiquer. On s'est toujoursentraïdés en famille et ce n'est pas parce qu'on a obtenu l'I.V.D. qu'on doit s'en dispenser.

Pour d'autres c'est plus qu'un devoir d'entr'aide. Prêter main forte aux enfants constitue une manière de se faire mieux accepter par eux. L'aide qu'ils apportent au "jeune ménage" est vécue comme un dédommagement et une compensation. Il s'agit donc d'une contre-partie servant à améliorer les relations familiales. Si le "vieux" se sait "mal vu" par ses enfants, il aura intérêt à leur rendre quelques menus services.

De plus, dans certains cas (bénéficiaire jeune - cession récente), le père se doit de travailler pour justifier, aux yeux de ses enfants, l'argent qu'il touche. En effet, du jour au lendemain quelqu'un qui travaillait sans relâche, s'arrête brusquement et se met à toucher de l'argent sans rien faire. On voit tout de suite le caractère impensable, voire incongru d'une telle situation. Pour un agriculteur, quelqu'un qui, dans le monde rural, touche de l'argent sans travailler, cela ne s'est jamais vu

b) Le "travail" mécanique

Une vie passée, dans des conditions souvent difficiles, à peiner sur une exploitation, ont littéralement dressé, conditionné le paysan. Il a acquis des "réflexes", "réflexes" qui ne peuvent disparaître du jour au lendemain et qui, d'ailleurs, ne disparaîtront jamais.

"J'ai une habitude : je travaille tout le temps"

"Je suis habitué de travailler... si je ne suis pas allé de trois ou quatre jours, je ne suis pas bien... maintenir un peu ma foi... dit le mari. Il a été tellement habitué qu'il ne peut rester inactif, complète la femme".

Un responsable agricole souligne la même attitude, mais en l'explicitant davantage :

"Ah ! ils travaillent... parce que vous savez, dans notre partie on a tellement l'habitude de travailler, c'est pas possible de s'arrêter sauf alors celui qui a un poil dans la main, mais autrement un autre, il ne peut pas se passer de travailler, s'il ne fait pas ceci, il fera cela mais il va s'occuper"... J'en connais aucun qui a abandonné toute occupation, j'en connais aucun".

On a donc une habitude un peu comme on a mal aux dents. C'est comme cela et on n'y peut rien. Le travail est une contrainte et nul ne saurait s'y soustraire. D'où les multiples expressions marquant l'astreinte du boulot : "il faut toujours bricoler", "il faut faire ceci, il faut faire cela".

Cette attitude est tellement enracinée que le paysan ne peut pas ne pas voir le travail qu'il faut effectuer :

"Il y a toujours quelque chose à bricoler... que ça soit qu'à ressouder un outil ou n'importe, eh ben, on fait, il y a toujours de quoi s'occuper..."

.Il y en a qui disent qui savent pas quoi faire, eh bien chez nous on a toujours du boulot, de tout, on trouve toujours toujours de quoi s'occuper".

c) Le "travail-bricolage" paré des vertus morales du "vrai travail"

On l'a déjà dit : celui qui ne travaille pas n'est rien. De là le mépris dans lequel on tient celui "qui a un poil dans la main", car ne l'oublions pas, le travail représente pour cette population âgée une valeur morale qui n'est pas contestée. C'est un des piliers de la société rurale. Nous sommes donc aux antipodes de la société post-industrielle, objet d'analyses de la part des sociologues actuels.

"Oh je prenais... je ne voyais jamais assez de travail, j'en prenais par-ci, par-là..."

Celui qui ne travaille pas, vous savez... ou il veut pas faire"...

"Oh je pense que je ne peux plus travailler et autrement rien ne vaut de travailler et voilà, maintenant je suis vieux..."

" J'ai besoin de manoeuvrer ajoute un autre, je ne suis pas un trouillard : Ah ! Ah !..."

En dépit de toutes ces raisons objectives, le "travail" du bénéficiaire n'a plus grand chose de commun avec celui de l'agriculteur qui n'aurait pas pris l'I.V.D.

Le "travail-bricolage" est tout à fait autre. Il n'est plus totalement obligatoire, "mécanique" ou valorisant. Il se déroule dans le calme, un peu en marge des soucis de l'exploitation. On pourrait donc le qualifier de travail libre de la même façon qu'on parle de "temps-libre" :

"Ils sont tranquilles, ils font ce qu'ils veulent, si ça leur fait plaisir, ils travaillent, si ça leur fait pas plaisir ils vont à la pêche ou à la chasse".

"J'en connais un, il a été cantonnier, il a travaillé sur la plantation depuis 5 ans, eh bien il continue, quand il a le temps il y va, quand il l'a pas, il y va pas quoi, mais en principe, il y va quoi, il gagne sa petite croûte"... (un responsable agricole)

Bref, il ne travaille plus, mais il s'occupe ce qui est totalement différent.

1.1.2. - Le vrai visage du "travail-bricolage"

Même si l'ombre du travail passé plane encore sur le travail actuel, il n'en est pas moins vrai que le travailleur vit ses activités de travail de manière plus libre, plus tranquille. Or, ceci constitue la différence fondamentale avec le travail passé

a) Le "travail-bricolage" prolongement et substitut du vrai travail

Prolongement de l'activité passée certes, mais avec beaucoup de différences. En effet, il n'est plus le patron. De plus, il est vieux et usé par les ans. S'il n'a pas encore l'âge de la retraite, il voit quand même ses forces décliner. Et puis le monde rural dont il fait partie évolue rapidement ce dont il a parfois une conscience plus ou moins vive. Tout ceci, complété par bien d'autres phénomènes déjà analysés ou qui le seront dans les pages suivantes, nous montre bien que, psychologiquement, les conditions dans lesquelles il travaille ne sont plus du tout les mêmes.

S'il y a changement, il n'y a cependant pas rupture car il conserve toujours un attachement et, pourquoi ne pas le dire, un amour réel et profond pour sa terre, ses bêtes, son exploitation. Le bricolage se situe donc dans le droit fil de ce qu'il a toujours fait. Qu'il soigne les bêtes, qu'il prodigue un conseil au gendre ou à son fils, qu'il donne un coup de main à droite ou à gauche, qu'il participe aux gros travaux, c'est toujours, et ce sera toujours, pour lui un plaisir et une joie, selon la propre expérience d'un responsable agricole.

"C'est l'heure de soigner les bêtes, j'ai toujours aimé les bêtes" dit l'un.

"Ca me plaît de faire les légumes comme ça... de retourner la terre" ajoute une veuve (de 70 ans) qui regrette que la maladie l'empêche d'être aussi active qu'elle le souhaiterait.

Toute sa vie il a été responsable d'une exploitation. Il l'a façonnée et, en retour, elle l'a transformé. Aussi son affection demeure-t-elle profondément vivace.

"Non je ne m'arrête pas, des fois, même quand je n'ai rien à faire, il faut que j'aïlle faire un tour aux champs pour voir si ça pousse, ça m'intéresse la culture... Quand il y a des légumes pour voir si ça a bien pris, si ça se développe, ça m'intéresse".

"Oui et des fois on se contente pas d'aller voir, je vous ai dit demain il faut que j'aïlle, demain encore ça me fait un plaisir".

"... Oui, pour voir si ça pousse davantage encore, et moi les bêtes ça m'intéresse aussi".

Prolongement certes, mais aussi transfert de l'amour de la terre vers des objets ou des êtres qui représentent le symbole de l'activité passée. C'est en ce sens qu'il faut considérer la parcelle de subsistance laissée au bénéficiaire de l'I.V.D. Cela vaut donc la peine que nous l'analysions de plus près pour bien montrer en quoi la parcelle représente l'objet par excellence du transfert de l'amour de la terre.

b) Un cas particulier d'activité substitutive : la parcelle

Evoquer la parcelle c'est penser immédiatement aux bénéficiaires ayant cédé à des tiers. Car, pour ceux qui ont cédé à un fils ou à un gendre, la parcelle n'a pas grande signification ni symbolique ni réelle. Celui qui a cédé à un fils reste, malgré tout, beaucoup plus proche de l'exploitation que celui qui a cédé à un tiers. Il n'a donc pas le

même besoin de recherche de dérivatifs à son ennui ou à son amour du travail et de la terre. Est-il plus heureux ou pas ? On ne peut le dire. De toutes façons, il a d'autres moyens de revivre sa vie passée.

Ceci étant dit, la parcelle joue un double rôle : de transition entre l'activité passée et la "retraite" et de substitution affective.

Nous nous attacherons dans ce paragraphe au second cas, quitte à revenir un peu plus loin sur son rôle d'activité de transition lorsque nous évoquerons le travail comme dérivatif à l'ennui.

Pour illustrer la signification psycho-sociologique de la parcelle, nous retiendrons trois cas.

Dans le premier cas, il s'agit d'un petit métayer de 70 ans, marié, deux enfants, qui a partagé sa vie entre la culture d'une petite exploitation de 5 ha, ou un peu plus, et le gemmage des pins, pratiqué de temps à autre pour assurer, comme il dit "la soudure".

Il a gardé les 60 ares réglementaires sur lesquels il fait pousser du maïs. Ce maïs lui sert d'une part, pour élever toute une basse-cour et, d'autre part, pour confectionner la litière de "la Poulotte", la petite ânesse : "La Poulotte elle a déjà 25 ans, la pauvre bête... quand je lui dit Poulotte viens... Poulotte viens, je l'appelle comme ça, elle arrive vous savez, elle comprend, elle comprend, oui, la pauvre bête".

On voit donc bien que ce paysan a en quelque sorte recréé une espèce de micro-exploitation pour lui-même, pour s'occuper l'esprit et, surtout, parce qu'il éprouve un besoin intense de transférer sur une activité donnée l'intérêt et l'affection pour la terre qui l'ont animé sa vie durant. Cela fait partie de ce à quoi il tient au plus intime de son être. S'attacher à cette terre symbolique ne peut qu'être favorable à son équilibre humain.

Dans le second cas, qui regroupe en réalité deux personnes, la culture de la vigne constitue un exemple assez typique d'activité substitutive. En effet, la vigne exige beaucoup de soins et d'attention. De plus, le rythme de travail qu'elle requiert semble mieux adapté aux possibilités du paysan âgé.

Nous ne retiendrons que le premier de ces deux cas. Il regrette beaucoup de n'avoir pu conserver "sa" vigne à l'occasion de la cession aux voisins :

"Et puis ça m'occupait, moi j'aimais bien... oui en ayant que cela, avec un petit peu d'autre chose, c'était un appoint... mais le voisin a voulu tout louer..

Alors "il l'a enlevée, il en est embarrassé de cette vigne, alors adieu la vigne, parce qu'il en a... ça ne l'intéresse pas...

"Ca m'embêtait parce que je vous dis je suis né là moi, alors depuis que je suis né je garde cette vigne, c'était une vieille vigne qui vient de grand-père,

Oui on est attaché parce que c'est quand même agréable... oui, oui c'est agréable, on voit en fin d'année si on a bien travaillé, si on a fait nos traitements comme il faut...

Oui c'est un peu comme le jardin, j'ai un voisin, il dit : "qu'est-ce que tu as de jolies tomates, regarde donc les miennes... oh mais je dis moi j'ai le temps, alors il y en a un qui a mieux réussi que l'autre, ben la vigne c'est la même chose..."

(Marié, 62 ans - femme 57 ans - 2 enfants

P/F sur 17 ha - cession à tiers - bail - I.V.D. : 1969 - 6 000)

Le jardin peut aussi être un pôle d'attraction où le paysan peut investir son affection et son intérêt pour le travail.

Même si on est sérieusement atteint par la maladie, comme c'est le cas ci-dessous, ou par la fatigue du grand âge, on trouve toujours un objet susceptible d'une investigation affective permettant, en revivant son passé, de rester soi-même :

"Oh je le bêche, je vais faire le tour du jardin, quoi d'ailleurs je me lève à 11 heures-midi... ça détend, nous on est nés dans la terre, alors... j'ai un grand jardin... c'est notre travail".

On fait le tour du jardin comme autrefois on faisait le tour du propriétaire. Cette évocation du jardin se situe dans la dynamique de l'entretien : après l'évocation de l'exploitation et avant de parler de son attachement à la terre, en l'occurrence de son amour pour les bêtes.

c) Le "travail-bricolage" : un lien social source d'équilibre pour la personnalité et facteur d'harmonie du milieu rural

Déjà l'attachement à la terre, aux bêtes, au jardin, à la vigne constitue un lien que le paysan noue avec les choses de la vie. Mais il y a plus. En lui on découvre un besoin relationnel très marqué. Cette exigence de relation s'exprime évidemment par le "travail-bricolage" qu'il effectue pour le compte d'un voisin, ou simplement par l'intérêt manifesté à l'égard du travail d'autrui.

Cet aspect de la réalité concerne essentiellement les bénéficiaires ayant cédé à des tiers. Les autres n'éprouvent pas le même sentiment ce qui s'explique aisément.

Dans l'agriculture, les relations sociales s'établissent pour une large part, par le truchement du travail. Or, si l'agriculteur ne travaille plus, ses relations sociales risquent d'en être affectées. Par conséquent, il peut éprouver un sentiment d'exclusion du milieu dans lequel il a toujours vécu. Aussi cherche-t-il à éviter à tout prix la rupture d'un lien inestimable :

"Ben je me promène dans la campagne, le temps se passe comme ça, jusqu'à maintenant je bricolais encore pas mal... j'avais quelques lauriers par là... alors le gars m'a dit oh ben moi je n'en ai pas besoin de laurier, si vous voulez... alors je lui ramasse les lauriers et puis je lui fais des causeries, je vais à mon petit atelier d'un

autre côté, mon bois... et puis voilà, et puis... j'égrène le maïs qu'on ramène en fin d'année pour les poules, voilà toute l'occupation qu'on peut avoir, et puis si le temps me dure des fois je vais chez le voisin, mon fermier ou d'autres et puis je leur donne un coup de main, remarquez bien qu'on n'a pas 20 ans, je ne peux plus travailler non plus comme dans le temps, on bouge un petit peu, alors on fait ce qu'on fait, on bricole".

(Marié, 71 ans - femme 69 ans - 4 enfants

P/F 4 ha - bail à un tiers - I.V.D. 1965 - 1 200 + R.V.A. : 7 000 (?)

Si on a son travail, on peut rester en contact avec la vie. Mais si on ne l'a plus c'est beaucoup plus difficile :

"Oui, on a bien des gens qui viennent mais enfin... on a bien des amis, des connaissances mais celui qui a son travail il n'a pas toujours le temps... (les relations avec les autres c'était) par l'activité surtout, comme on est moins actif, qu'on peut rien faire"...

"Oh ben l'agriculture on n'est plus dans le coup maintenant... Non et puis qu'est-ce que vous voulez, une fois qu'on n'est plus dans l'engrenage, on ne voit plus bien dans quel sens ça tourne"...

(Marié, 63 ans - femme 59 ans - 3 enfants - Prop. 4 ha - bail à tiers I.V.D. 1969 - 6 000).

A ces aspects proprement psychologiques s'ajoutent de bonnes raisons pratiques sur lesquelles nous reviendrons à propos de l'effet de l'I.V.D. sur les relations sociales et l'entr'aide.. Il s'agit tout simplement du fait que l'agriculteur âgé peut avoir besoin de son voisin pour l'aider à cultiver sa parcelle par exemple, ou effectuer quelques gros travaux : charrier du bois, etc... Inversement, le voisin peut avoir besoin de lui comme main-d'oeuvre d'appoint. Donc désir de rester en relation avec d'autres travailleurs, mais aussi nécessité qu'impose les lois de l'entr'aide mutuelle du monde paysan.

En résumé, comme le souligne un responsable agricole dont le père est bénéficiaire de l'I.V.D., le plaisir du travail pour lui-même se confond avec le plaisir d'être avec autrui.

Si nous dépassons le point de vue psychologique, nous débouchons sur un problème autrement vaste, qui est celui de la désagrégation du tissu social agricole. Nous y reviendrons plus loin. Ce que nous voulons simplement souligner ici c'est le rôle que peut jouer le "travail-bricolage" comme facteur d'équilibre du milieu rural. (1)

d) Le "travail-bricolage" remède contre les peurs de la vieillesse et garant de l'image de soi

Comme tous les vieux travailleurs, l'agriculteur a peur de la vieillesse avec tout son cortège de dégradations physiques et de misères morales. Aussi voit-il dans le "travail" le moyen le plus sûr de s'en préserver.

(1) Nous avons même rencontré un agriculteur qui passait son temps à entretenir les haies bordant les chemins du voisinage.

L'ennemi numéro 1 c'est avant tout l'ennui qu'il faut éviter à tout prix :

Certains ne languissent pas parce qu'ils ont trop de travail :

"Je trouve le temps plus court au contraire, souvent j'ai trop de travail, c'est avec les bêtes que j'ai trop de travail pour les aliments, surtout quand ça change de champ"...

Auparavant. Eh! bien je m'occupe, je vais faire un tour aux champs, je m'occupe des bêtes, je les rentre, je m'occupe du foin, je les alimente en eau, voilà tout ce que je fais toute la journée"... quelque chose pour passer le temps... oui, passer le temps, mais on a du mal par-dessus le marché on a encore pas mal de boulot avec ces bêtes là".

Il faut dire que c'est un cas particulier. En effet, il a cédé à son fils qui habite à 1 km ou 2 dans une autre ferme. Le père est donc resté sur la sienne et a la charge des bêtes. De plus, cet agriculteur, malgré son âge : 72 ans, fait partie des paysans qui sont restés très attachés à leur exploitation.

Mais dans l'ensemble, même si le travail n'occupe pas une place aussi importante, il demeure quand même le plus sûr garant contre la lassitude. Ce que beaucoup expriment en disant "qu'ils ne peuvent rester sans rien faire".

(C'est la femme du bénéficiaire qui parle) : "On s'aide par là... des petites bricoles comme ça il faut bien s'occuper de quelque chose, autrement... on s'ennuierait... oh ! oui, si on n'avait rien à faire, quand même il faut bien avoir un petit... ça vaut mieux... moi je m'occupe par là, de la volaille (rires), si on n'avait pas quelque chose à faire ce serait pas..." oui ça occupe le temps"...

Et d'autres d'ajouter : "on ne peut pas rester ainsi"... il y a les buissons , il y a toujours à bricoler même l'hiver... ça me permet de m'occuper, le temps nous dure"...

Ceci représente donc la face négative de la réalité.

En fait, les agriculteurs fixent au "travail-bricolage" ainsi qu'à toute autre occupation quotidienne, un objectif positif : permettre à l'individu de rester lui-même, de ne pas perdre son identité personnelle, de conserver son image de soi : rester fidèle à sa propre image consiste d'abord à refuser la maladie ou le grand âge car ils portent atteinte à l'intégrité physique, donc à l'image de soi.

"Oui, oh il faut bien (travailler), autrement, vous savez bien, quand personne a rien à faire, ils sont vites... ils deviennent malades, quelqu'un qui avait l'habitude de travailler"

(Marié, 70 ans, mari et femme - 4 enfants - Prop. 20 ha - donation au gendre - I.V.D. 1965)

"S'il y avait rien à faire on irait je sais pas où, on ne pourrait pas... il faut bricoler un petit peu autrement il deviendrait malade" (c'est la femme qui parle de son mari).

Pour écarter les peurs de la vieillesse il faut recourir au "travail" ou à toute autre occupation quotidienne parce que seules elles permettent à l'individu de rester fidèle à l'image qu'il a de lui-même. C'est grâce au "travail-bricolage" qu'il peut "s'entretenir" comme le dit si bien un interviewé : "S'occuper" c'est aussi, comme l'exprime un autre agriculteur, "m'occuper".

"Oui et puis ça va jamais... oh ! mais ça... remarquez je suis encore un petit peu agissant moi, il y a des jours que ça va mieux que d'autres... ben une petite bricole par là à droite, à gauche pour donner un coup de main aux voisins..."

"Oui entretenir, il s'en occupe remarquez, ça me change du cafard, j'ai une petite occupation... oh ! je n'ai pas le cafard si vous voulez, mais quand on cesse l'activité, moi c'était tellement une habitude, je ne peux pas rester sans rien faire".

(Marié, 71 ans - femme 69 ans - 4 enfants - P/F 4 ha - bail à un tiers I.V.D. 1965 - 1 200 - R.V.A. 7000-)

Rester soi-même implique le refus de se laisser aller :

"Il faut le faire quand même (le jardin), il faut se tenir debout.

Il faut pas se laisser aller tout à fait encore, l'âge est là hein ! moi j'ai ... je suis de la classe 17 alors voyez ça fait 74 ans bientôt au mois de Février, et capable ou pas, il faut le faire par force"

(Marié, 73 ans - femme 67 ans - Prop. 8 ha - bail au fils- I.V.D. 1969 1 500)

S'entretenir, préserver son intégrité personnelle, rester fidèle à l'image de soi, qu'est-ce donc sinon veiller. Oui, nous disons bien veiller, c'est-à-dire rester vigilant, ne pas sombrer dans le sommeil. Pour un "inactif" cela veut dire revivre son passé, empêcher que le jour ne s'éteigne et, pour cela, faire du bois et tenir le feu allumé oui, faire la veillée :

"Oh ben sûrement je fais quelque feu de bois. Tous les jours je bricole un petit feu. Il faut faire du bois pour vous chauffer, dans le fond, maintenant, il me faut entretenir notre feu, passer la veillée, tous les jours il y a à faire une petite bricole..."

(Marié, 61 ans, femme 53 ans - 5 enfants - Prop. 10 ha - bail à la fille - I.V.D. 1969)

1.2 - Le "travail" d'appoint et les occupations quotidiennes vécues comme un fardeau

Si dans la majorité des cas, comme nous venons de l'examiner, le "travail-bricolage" ne représente pas une obligation, il n'en reste pas moins vrai qu'on rencontre des situations, rares il est vrai, où le travail et les occupations quotidiennes sont vécues comme un fardeau, un poids.

Certes, comme on l'a vu, ce poids est infiniment moins lourd qu'auparavant parce que l'I.V.D. a apporté la sécurité. Cependant son influence se fait tout de même sentir auprès notamment de certains marginaux et auprès des femmes des bénéficiaires.

Auprès des marginaux, cela n'a rien d'étonnant.

Pour eux, souvent, le "travail-bricolage" devient travail d'appoint. Telle veuve va faire de la couture dans une famille nombreuse voisine, ou prêter main forte à l'occasion des foins en échange de quoi on la nourrit et on lui donne 10,00 francs pour la journée. Tel autre, par son activité plus ou moins soutenue et complémentaire de celle des autres membres de la famille, permet ainsi à son fils d'aller "faire quelques heures comme maçon". Ce qui est indispensable étant donné qu'il y a 4 petits enfants à nourrir, soit 8 personnes au total en permanence. Tel autre encore va faire quelques heures comme jardinier, mais "seulement pendant les beaux jours".

Auprès des femmes dont le budget-temps semble, à première vue et dans certains cas, aussi chargé qu'avant l'I.V.D. Compte tenu des informations possédées, nous ne pouvons nous prononcer nettement. L'enquête statistique y pourvoiera. Cela n'a rien d'étonnant quand on connaît la condition de la femme dans l'agriculture :

"Oh ! on se lève de bonne heure... quand même il faut faire le boulot... la fille se lève à 5h30- 4h30... ils vont travailler : il faut préparer à manger"

(Veuve, 70 ans - 3 enfants - métayer-fermier - cession au fils- I.V.D. 1965)

"Oh ! dit le mari, elle a toujours du travail...

Je n'en ai pas beaucoup... vous savez le ménage c'est long à faire et il y a laver, repasser... Eh oui ! ... on salit beaucoup à la campagne".

(Marié, 68 ans - femme 69 ans - 1 enfant - M.F.P. 1,6 ha - cession au gendre - I.V.D. 1969 - 3 000).

Et que dire de cette femme qui passe son temps à soigner son mari malade en plus de tout le ménage, c'est-à-dire :

"Elle ne fait rien, le ménage, c'est tout ce qu'elle fait dit le mari. A quoi réplique la femme en disant :

"Je n'ai pas beaucoup de travail !... je n'ai pas beaucoup à laver... tu me fais bien laver toi, j'ai changé trois fois de draps Samedi et puis j'en ai encore deux pour demain et puis les oreillers et le reste... il y en a oui et puis faire mon ménage et puis faire à manger et puis j'ai une grande pièce là... ça prend du temps de laver tous les jours et puis c'est jamais propre"

(Marié, 72 ans - femme 67 ans - 7 enfants - fermier 4 ha - cession à gendre - I.V.D. 1966 - 1 500)

Et elle poursuit pendant une page ou deux énumérant une à une les multiples tâches quotidiennes auxquelles elle doit faire face : le bois, les lapins, les poules, le charbon, faire à manger, la lessive, bêcher le jardin, etc... etc...

1.3 - "L'astuce" de l'I.V.D.

Parce qu'elle ménage des transitions, parce qu'elle permet à l'agriculteur de trouver un nouvel équilibre de vie, quand bien même celui-ci serait très imparfait, l'I.V.D. nous paraît positive. Trop souvent le travailleur, le salarié notamment, cesse brutalement son travail. Or, on sait toutes les conséquences néfastes que cela peut avoir pour l'individu. En permettant au contraire au paysan de rester en contact étroit avec son travail ou les substituts de son travail, l'I.V.D. évite le choc brutal de la mise à la retraite. Nous voyons là une des "astuces" de l'I.V.D. Au fond, le paysan se trouve de ce fait dans une situation analogue à celle d'un membre d'une profession libérale à la retraite. Il est encore dans le métier, mais ce n'est plus à part entière.

2 - DE L'ISOLEMENT A LA NAISSANCE DE NOUVELLES ASPIRATIONS DE "LOISIRS"

En d'autres termes, quels sont les effets de la cessation d'activité ou de l'attribution de l'I.V.D. sur leur comportement de loisirs. Nous avons vu à propos du travail, qu'en facilitant l'émergence d'activités compensatrices, l'I.V.D. mettait le paysan dans de meilleures conditions pour vivre sa "retraite".

C'est à une question analogue que nous sommes invités à répondre, mais à propos des loisirs cette fois-ci : en quoi l'I.V.D. a-t-elle contribué à la modification des comportements des bénéficiaires de l'I.V.D. en matière de loisirs ?

Avant d'apporter des éléments de réponse à cette interrogation, il convient de préciser quelques points de vocabulaire.

Le terme de retraite représente peu de choses pour le paysan. Celui de loisirs encore moins. Quant à la réalité même du loisir, c'est bien pire encore ! En effet, il n'emploie jamais ou pratiquement jamais ce vocable.

Certes, nous n'avons pas fait de dénombrement systématique sur les 1 300 ou 1 500 pages d'interviews, mais il y a fort à parier que la fréquence d'emploi demeure très faible.

Il parle de "sorties" : sorties au marché, à la foire, avec les enfants en voiture, aller faire des courses, etc... Quand il évoque le terme de promenade c'est plus au travail passé qu'il songe qu'à une détente et, encore moins une évasion hors de son propre monde. Les vacances même courtes, les voyages, sont complètement absents de son univers.

Comme on le verra, ce n'est que dans quelques cas privilégiés que surgit ce désir de vacances, de voyages, bref de loisirs au sens citadin du terme, c'est-à-dire de rupture avec le cadre de vie habituel.

Nous étudierons donc successivement :

- les obstacles au développement des "sorties",
- les diverses significations des sorties : signification de la promenade, "sortie-nécessité" et "sortie-échange",
- l'émergence de nouvelles aspirations.

2.1 - La situation de départ

Deux facteurs se conjuguent pour empêcher ou limiter les "sorties" du paysan bénéficiaire de l'I.V.D. : la vieillesse d'une part, avec tout son cortège de déficiences : la maladie et la lassitude physique et morale notamment, et les contraintes du milieu social agricole d'autre part. C'est à partir de ce contexte général qu'on peut apprécier l'ampleur de "l'effet I.V.D."

2.1.1. - La vieillesse

Il s'agit de personnes qui sont les unes âgées, les autres malades ou minées par quelque maladie chronique : rhumatisme, arthrite, etc..., d'autres encore, ou parfois les mêmes, lorsqu'elles ont le triste privilège de cumuler tous ces déficits, sont éloignées de tout et évidemment sans moyens de locomotion.

Aussi, bien souvent, n'ont-elles plus le goût de rien.

"Autrefois, je me plaisais à le voir, mais vous savez maintenant je ne me plais plus... alors ça va... quand je vous dis que je vous dis qu'on a près de 80 ans on n'a pas encore pour bien loin... oui..." (âge effectif 77 ans)

2.1.2. - Le caractère incongru du loisir

Pris par les habitudes de vie, soumis aux contraintes du travail, entraîné par la routine quotidienne, le paysan de cet âge n'a pratiquement jamais eu le loisir de songer aux loisirs :

"C'est-à-dire qu'on a jamais trop eu l'habitude de se promener vous savez, et maintenant encore moins que quand on était jeunes... je faisais du travail le Dimanche... et ça aussi j'ai toujours travaillé la semaine, le Dimanche, tout..."

Question : Vous n'arrêtiez pas, vous ne preniez pas de vacances ?

"Oh, non non rien, jamais. On n'arrêtait pas... J'ai assez voyagé pendant la guerre"...

(Marié, 70 ans - femme 72 ans - 2 enfants - Métayer - bail tiers - I.V.D. 1968 - 3 000)

"Ils n'ont jamais pris de vacances, quand ils sont invités un Dimanche, ils partaient, juste pour arriver pour dîner, et sitôt dîné, ils rentraient parce qu'il y a les bêtes qui n'attendaient pas... ben ils n'ont jamais pris un jour de loisir tandis que maintenant avec l'I.V.D. s'ils veulent, moi les parents, peut-être qu'ils partent deux mois dans l'année, bon, ils vont chez un fils, chez une soeur, chez un frère, quoi... ils se baladent..."

"Mais ils ne voudraient pas partir, ils ne partiraient pas si celui qui est à la maison ne serait pas capable de faire le travail, du moment où celui qui est dans la maison a toutes les capacités, ils partent le coeur tranquille, ils sont bien contents de partir, ils sont plus contents de rentrer..."

"Le chez soi... on a toujours été là, on a beaucoup plus de liberté, même chez la fille, ou chez le fils... on n'est pas libre comme chez soi, enfin je ne sais pas si vous me comprenez, d'habitude quand vous êtes chez quelqu'un d'autre, vous avez quand même peur de suivre vos habitudes".

(un responsable agricole)

C'est ce qui s'appelle être empêtré dans ses habitudes !

Dans ces conditions, le loisir est proprement inconcevable au sens littéral du terme, c'est-à-dire qu'on n'a même pas le temps d'y penser. Ce qui ne veut pas dire que ces agriculteurs âgés n'aient pas certains modes de loisirs qui leur soient propres.

Cependant, comme vient d'y faire allusion ce jeune responsable, il semble que l'I.V.D. soit, là encore, un facteur de changement social.

2.2 - Les diverses significations des "sorties"

2.2.1. - La promenade dans les champs ou le travail imaginaire

Le paysan ne peut se soustraire à l'influence du travail. Ainsi lorsqu'il se promène dans les champs il revit par la pensée tel ou tel moment de sa vie passée.

En lui laissant davantage de temps et de liberté, surtout pour ceux qui ont cédé à un tiers, l'I.V.D. permet au paysan de souffler un peu, d'aller se promener.

Et quoi de plus naturel pour un paysan que de retourner sur ses terres de préférence, ou sur celles du voisin. Là en effet, il sait qu'il peut revivre en imagination sa vie passée, donc sa vie de travail.

C'est précisément là l'intérêt de l'I.V.D. En effet, contrairement à ce qui se passe dans d'autres professions, le paysan conserve son métier et reste sur sa terre. De cassure, de rupture, point du tout, mais une lente transition, une assimilation progressive de sa nouvelle vie. Il renoue avec le passé tout en restant fortement inséré dans le présent. On se trouve donc en face d'un phénomène de substitution comme pour le "travail-bricolage". Mais c'est de substitution en pensée, en rêve, et non de substitution par le travail qu'il s'agit présentement. L'effet ne peut donc en être que bénéfique pour l'équilibre psychologique du paysan.

Mais écoutons-les nous parler de :

- l'amour de la terre et de l'amour de la vie :

. "Je n'ai plus de problèmes d'un côté et de l'autre je me promène d'un côté et de l'autre

Question : Et pourquoi vous promenez-vous ?

. "On va voir nos terres, on voit le maïs qui pousse là, on aurait ceci... cela... (suit un paragraphe inaudible)

- du tour du propriétaire :

Après avoir indiqué son refus de vendre ses terres, il évoque les promenades :

. "Oh oui, quand je me promène je fais un petit tour... je vais voir comment ça se passe... et puis alors j'ai des bêtes là il n'est pas loin, ça me plait... je jette un coup d'oeil voir comment il travaille".

Activité de substitution certes, mais qui n'est pas toujours dénué d'intérêt pour ceux qui ont loué à des tiers et qui, de ce fait, n'a peut-être plus grand chose d'une activité symbolique.

Outre cet effet premier, la promenade constitue parfois pour le bénéficiaire de l'I.V.D. un des meilleurs dérivatifs à l'ennui, l'anxiété ou l'énervement :

A l'ennui : "Il bricole, mais pour rester sans rien faire, on s'embête quoi... il ne sait pas trop lire, il n'est pas allé à l'école, alors il va se promener".

A l'anxiété consécutive à des relations familiales tendues :

"Je fous le camp me promener un peu à l'air".

A l'énervement :

"Les nerfs, les nerfs parce que si on reste dans, il est nerveux et s'il reste là en se promenant ça lui fait"

"Je ne peux pas rester à ne rien faire, alors vous savez le temps me dure un peu, alors je prends ma canne n'importe, je vais faire un tour par là dans la campagne et puis je me promène, je regarde, je reviens, ça va mieux, ça change un peu les idées, on voit à droite, à gauche, on trouve quelqu'un on se détend un moment... ça entretient le bon moral".

(Marié, 71 ans - femme 68 ans - 4 enfants - P/F 4 ha - bail à un tiers I.V.D. 1965 - 1 500)

2.2.2. - La "sortie-obligation"

Comme il se doit, la plupart des sorties pour ne pas dire la quasi-totalité sont marquées de l'empreinte du travail. Cela deviendrait banal de le répéter si ce n'était la réalité.

Le paysan est un travailleur et pas autre chose. S'il sort, il se doit, à ses propres yeux comme à l'égard de son entourage, de justifier par un motif de travail cette sortie. Il lui faut une excuse, un alibi. S'il ne respecte pas ces règles, il se culpabilise et de plus risque d'encourir les reproches de son entourage.

Aussi, bien souvent, le paysan a-t-il conservé ses habitudes de pensée. Il annonce rarement qu'il sort pour se distraire, mais met en avant un motif ayant trait au travail :

"Si ne n'ai pas à faire, je ne sors pas"

"Maintenant sortir c'est juste pour dépenser de l'argent : on n'a rien à vendre"

"On fait ses commissions quand on peut, ça permet qu'on puisse sortir, mais c'est bien tout"

Il lui faut donc la permission pour sortir ! il faut que son milieu l'y autorise si l'on peut dire.

On sait très bien, comme on le verra dans les pages suivantes, que le marché comme la foire sont des lieux où se font les échanges sociaux sans oublier les transactions commerciales. Mais lorsqu'il les évoque, le paysan les présente toujours sous l'aspect travail :

"C'est comme ça la vie. Enfin, tant qu'on pourra sortir un peu, c'est ça qui fait du bien aussi.

Question : C'est ça, vous aimez sortir un petit peu.

Réponse de la femme du bénéficiaire : "Oh sortir non, on va au marché à MANS voilà"...

Plus que d'habitudes de vie, c'est de schémas de pensée qu'il est question ici. L'agriculteur, même après l'I.V.D., continue donc de réagir comme avant, tellement il est pétri par l'influence du travail et de son milieu. Le changement qu'apporte l'I.V.D. est donc, à ce niveau d'analyse, probablement assez mince.

Il n'en reste pas moins vrai qu'au plan des comportements les choses peuvent être différentes. En effet, du moment qu'il n'est plus responsable de l'exploitation, il risque de sortir moins souvent pour le travail proprement dit et peut-être davantage pour d'autres motifs plus "loisirs".

2.2.3. - La "sortie-échange"

La promenade, comme les conceptions en matière de sorties, restent donc encore sous l'influence du travail, ce qui est tout à fait logique si on se place dans la perspective du paysan.

Mais l'agriculteur va-t-il pouvoir s'évader de ces contraintes sociales et de ces processus de pensée ? C'est la question qu'il convient de se poser à propos des sorties.

Sont-elles vraiment encore restées dans l'orbite du travail ou, au contraire, tendent-elles davantage à favoriser l'expression d'un besoin d'échange social plus détaché du travail ? En d'autres termes, est-ce que la "sortie-nécessité" s'estompe derrière la "sortie-échange" laissant ainsi le champ libre à l'expression du désir de rester soi-même en restant en contact avec autrui.?

S'il en est ainsi, et il semble que oui, l'I.V.D. aura une fois de plus, joué son modeste rôle d'agent facilitateur du changement social.

Nous montrerons donc que la sortie constitue un moyen privilégié d'expression de l'échange social. Mais elle n'est pas le seul. Les relations de voisinage, l'entraide, la fréquentation des mass-média représentent d'autres instruments de communication sociale. Nous y reviendrons ultérieurement.

Sortir, c'est renouer avec le passé, c'est se distraire, c'est maintenir un lien social, ce qui veut dire conserver les relations amicales, les copains, c'est encore essayer par ce biais de rester dans le milieu social. Bref, c'est par l'entretien avec autrui que le paysan s'entretient lui-même.

Renouer avec le passé :

"Oui j'ai dans le village, je vois le village là, là comme j'ai des amis, tout le monde me, enfin tout le monde, avec tout le monde on est... enfin mon pauvre père a été pas maire, mais adjoint pendant 50 ans, je le connaissais

(Marié, 71 ans - femme 61 ans - 2 enfants - Prop. cession à un tiers I.V.D. 1969).

Retrouver les copains au bistrot, en faisant la belotte, en jouant aux boules ou aux quilles :

F : "Ah oui, toujours il a eu le goût de faire ça..."

H : "Le Dimanche, deux ou trois heures ça fait passer un moment... et puis nous sommes quatre là, que nous sommes tous bien d'accord, et on joue ensemble, on a l'habitude, et dis donc, tu viens pas aujourd'hui ? ça arrive comme je dis et voilà, notre vie est comme ça".

"(On retrouve des copains) : des gens qui sont nés ici, tous, à peu près du même âge, un peu plus vieux mais enfin... ils sont nés là dans le pays, quoi... tous des agriculteurs".

Quatre c'est un bon chiffre comme les Copains de J. ROMAINS. A partir de quatre le groupe peut prétendre avoir une vie intrinsèque substantielle.

(Marié, 66 ans - femme 61 ans - 3 enfants - Prop. cession au gendre I.V.D. 1969)

S'identifier aux autres agriculteurs :

Si on va au marché ce n'est pas uniquement pour faire les courses. Au marché on se voit avec les autres agriculteurs et on se dit "oui, je suis bien pareil, je suis bien comme eux, comme eux je suis toujours paysan ou paysanne". C'est l'interprétation que nous donnons au comportement de cette paysanne qui, après le marché, a l'habitude de se retrouver chez une amie en attendant que son mari vienne la chercher en voiture :

"Mais là elle attendra, elle a une bonne vieille là-bas, elle va lui tenir compagnie, une bonne cultivatrice de dans le temps aussi qui est vieille qui a perdu son mari, alors ma foi elle rentre chez elle et puis elle attend que je sois prêt parce que vous savez... il y a des fois le Jeudi je vais au marché, on discute avec tout le monde, alors ma foi on n'est pas toujours prêts ensemble"...

(Marié, 72 ans - femme 67 ans - 9 enfants - bail au gendre - I.V.D. 1968).

"Oh ben tous les Samedis on va au marché pour se promener d'abord... voir les amis, voir les connaissances, discuter de choses ou d'autres et les commissions ça n'est pas le tout..."

Ben oui, c'est là qu'on s'entretient quoi les uns les autres, on voit les voisins, on voit... ils nous racontent ce qu'ils ont fait, ce qu'on fait et puis n'importe, comment ça va... pas de problème quoi on s'entretient les uns les autres comme ça, mais c'est tout ce qu'on peut faire"...

On voit donc bien que les sorties : le marché, les visites chez des amis, la partie de cartes ou de boules constituent des occasions privilégiées de dialogues. Il en va probablement de même chez les non-bénéficiaires de l'I.V.D., à cette différence près que ceux-ci ne sont probablement pas autant dégagés de leurs soucis matériels que les bénéficiaires. Sans compter qu'ils sortent probablement moins.

Si l'on s'en tient aux seuls bénéficiaires, on peut faire l'hypothèse que ceux ayant cédé à des tiers sont plus libres que ceux qui ont cédé à un parent proche. C'est possible. En tous cas, ce qui est certain c'est que ces derniers ont d'autres façon d'exprimer leurs aspirations d'échange social.

2.2.4. - L'émergence de nouvelles aspirations

Rien n'est plus étranger à la mentalité du bénéficiaire de l'I.V.D. que les vacances, les voyages et "tout ce qui s'en suit". Il n'a jamais connu les vacances, même courtes, et dans la quasi-totalité des cas, il ne les connaîtra pas.

L'I.V.D. change-t-elle quelque chose à cet état de fait ? Nullement. Cependant, lorsque le bénéficiaire de l'I.V.D. se trouve dans une situation propice, l'I.V.D. vient en quelque sorte activer la naissance d'aspirations latentes qui, sans elle, ne se seraient pas produites ou, en tout cas, beaucoup plus tardivement et moins facilement.

Il y a situation propice lorsqu'un ensemble de facteurs convergents se trouvent réunis : niveau de revenu, niveau socio-culturel, etc... et surtout présence d'un agent de changement social : enfant resté au pays, voisin le cas échéant... qui, en s'insérant dans ce réseau de causalité, contribue fortement à faire prendre conscience aux parents de leurs souhaits plus ou moins inhibés. Seul il ne peut rien faire. Inversement, si certaines causes se trouvent réunies sans qu'il y soit mêlé, elles ne peuvent déboucher qu'à grand peine.

La confrontation des deux cas suivants nous en fournira la preuve :

Dans la première situation il s'agit d'un agriculteur de 67 ans, marié, ayant une femme de 59 ans, trois enfants : deux à l'Assistance Publique à Paris (1), le troisième de 23 ans vit avec eux. (semi-cohabitation). Il vient de s'installer sur une exploitation de 16 ha (8 ha en propriété et 8 en métayage). Le père a obtenu l'I.V.D. simple : 1 500 francs.

Cette personne a donc eu l'occasion, par l'intermédiaire d'un organisme social d'effectuer un séjour de vacances au bord de la mer dans une maison de retraite. Ces journées furent pour lui qu'un oasis de paix dans l'univers d'une vie passablement tourmentée, qu'on en juge :

(1) - Exerçant un métier.

"... Mais j'ai été en vacances, j'ai oublié de vous dire, j'ai été en vacances à Binic... à Binic j'étais huit jours, là j'étais très bien..."

Question : Et qu'est-ce que vous avez fait pendant ces 10 jours ?

H : "BOIRE, MANGER, DORMIR... Ah oui, et puis c'était bien, ah oui c'était bien alors en arrivant on nous a réclamé 5 000 chacun"...

"Ah oui c'est la première fois"

F : "Oui, oui c'est la première fois"

H : "De ma vie, oui..., c'était du 26 Septembre au 5 Octobre ... Ben j'ai dit que c'était bien, c'était très bien, on était très bien, on aurait dû être comme ça tout le temps, dans un sens,... On était bien, bien, bien, très, très bien. On avait l'ascenseur pour ceux qui couchaient en haut, il y avait l'ascenseur, il y avait tout le bazar, nous étions juste sur le bord de la mer, nous étions très bien, on ne peut pas dire"...

Suit une longue évocation de sa vie passée : le travail à 13 ans, quatrième d'une famille de 9 enfants, marié à 27 ans, reprend la ferme de ses parents, s'en va-t-en guerre en 1939, la défaite, les difficultés de la mécanisation, etc...

Ce furent donc ses seules vacances. Sa situation économique, son niveau culturel, l'installation de son fils sur l'exploitation, l'attitude des enfants de Paris qui poussèrent le fils à reprendre la terre pour pouvoir aller passer des congés gratuits, l'empêchent d'y songer. Il n'était pas préparé à les prendre et il ne l'est pas davantage aujourd'hui.

Par contre, dans la seconde situation, si le contexte économique est équivalent, Propriétaire de 11 ha, cession à un tiers, I.V.D. 3 000, l'âge de la mère 47 ans, le mari 68 ans, la présence d'une fille de 30 ans environ (agent hospitalier habitant la région et aimant beaucoup ses parents) contribuent indéniablement à l'éclosion d'aspirations cachées :

Question : Votre mère avait-elle pensé à prendre des vacances ?

Fille : "Jamais..., si une fois je l'ai amenée au col du V vous voyez... je lui ai dit si tu veux tu viens avec moi, et puis à Bayonne on fera (?), je ne savais même pas où c'était, voyez.... Mais cette femme elle n'avait jamais vu ça de sa vie. Elle avait 5 000 francs anciens, je crois qu'elle avait acheté des conserves, la première journée de vacances qu'elle a eu, de voir qu'elle avait dépensé de l'argent comme ça pour la nourriture ça me dépasse, elle était heureuse, j'étais heureuse moi aussi, mais quand même, je ne savais pas que l'Espagne était si près d'A... elle a conduit la voiture"...

Peu importe la hiérarchie des causes. L'essentiel est de bien voir que l'I.V.D. a un rôle démultiplicateur lorsque certaines conditions sont réunies.

Dans le premier cas le désir de vacances n'a jamais vu le jour. Dans le second on le sent poindre, mais il demeure fragile. C'est l'émerveillement du premier congé.

Dans cette nouvelle situation le loisir est vécu comme un loisir d'agriculteur et non pas comme un loisir de citoyen : l'agriculteur se sentant, dans ce domaine là comme dans d'autres, différent des autres catégories sociales.

Ce n'est donc que lorsque l'agriculteur a conscience, en prenant des loisirs, de faire comme les autres catégories sociales, de les imiter, qu'on peut dire qu'il a franchi un cap décisif, preuve tangible d'une transformation effective de son comportement et de sa mentalité. S'il fait comme tout le monde, s'il a une voiture, comme tout le monde, s'il part se promener avec, comme tout le monde, est-il encore, cet agriculteur appartenant à une catégorie sociale à part des autres ? tout est tellement différent dans l'agriculture ! :

Question : "Mais où allez-vous vous promener tous les deux ?"

H : "Mais nous promener aussi comme tout le monde oui, on va au bord de la mer des fois aussi"

F : "Et on va pas vite"

H : "Sur les belles routes, là, je fais 70, 80"

Conclusion

En matière de loisirs, l'I.V.D. ne bouscule pas les comportements ni les mentalités . Elle agit par petites touches mineures.

La promenade. Sans I.V.D. elle n'était pas possible. Avec l'I.V.D. elle devient compensation.

Les sorties. Si elles restent marquées du sceau de la nécessité, elle tendent de plus en plus à être le lieu d'échanges sociaux probablement plus détendus qu'autrefois. Evidemment, ce ne sont pas les "sorties" du citoyen. Il ne pouvait en être ainsi, c'est l'évidence même. Du moins pas encore.

Les vacances. A peine si elles émergent ! Et encore ! Quel luxe de conditions ne faut-il pas pour que naisse, s'implante et perdure ce désir. Peut-être, un jour, sera-t-il comme les autres ? Oui, sûrement. Mais pas cette génération, la suivante. Alors ce ne seront plus les mêmes agriculteurs.

3 - LES EFFETS DE L'I.V.D. SUR LES RELATIONS SOCIALES ET SUR LE CADRE DE VIE

Nous avons, à propos des sorties, évoqué les conséquences éventuelles de l'I.V.D. sur les relations sociales. Sans vouloir nous y attarder longuement, nous pensons qu'il est utile d'analyser succinctement le contrecoup de l'I.V.D. sur les relations sociales et en particulier sur les relations de voisinage.

Il nous semble plus intéressant en effet de nous attarder davantage sur les transformations du cadre de vie pour partie attribuables à l'I.V.D.

Comme nous allons l'examiner, la portée de l'I.V.D. ou de la cessation d'activité sur les relations sociales semble relativement minime.

3.1 - L'I.V.D. et les relations sociales : visites, entr'aide...

Ce qui importe plus que tout, en particulier pour ceux dont l'âge avoisine 70 ans, c'est de "rester dans la course", de maintenir coûte que coûte, vaille que vaille, un lien social

Les visites sont fort appréciées parce qu'elles viennent rompre la monotonie de l'existence quotidienne. Les longs hivers passés au coin du feu entre deux gripes paraissent plus courts, la journée devient moins fastidieuse, on a moins l'impression de répéter toujours les mêmes gestes quotidiens qui paraissent lassants.

Elles sont l'occasion de discuter, de raconter des histoires et d'écouter celles des autres. Un paysan qui ne voit plus ses voisins, ses amis et a fortiori ses enfants est souvent beaucoup plus malheureux qu'un autre parce que davantage isolé.

Si on demande à un paysan d'indiquer le moment le plus agréable de la journée, très souvent il répond : "Oh ! quand il vient quelqu'un par ici pour discuter le coup, ça fait passer le temps, on se raconte des histoires".

Le facteur représente aux yeux du paysan le symbole même du lien social. Non seulement il a une place importante parce qu'autrefois et parfois encore maintenant, il apporte le "mandat", mais parce qu'il personifie en quelque sorte les relations sociales.

"Ben on a le facteur qui passe tous les jours... mais on est sûr quand même qu'on voit quelqu'un tous les jours... ça nous arriverait quelque chose bon, ben aujourd'hui il voit personne, il y a la boîte aux lettres, il met le journal, le lendemain le journal y serait encore le facteur il serait étonné, il dirait ben il y a quelque chose..."

"Oui, oui, il retournerait certainement chez les enfants ou il dirait plus bas ben je ne sais pas s'il y a quelque chose chez les S., le journal n'est pas enlevé, ou... c'est d'abord pour ça qu'on tient de prendre le journal..."

Les relations de voisinage et en particulier les relations d'entr'aide constituent aussi un des moyens privilégiés à la disposition du paysan âgé dans sa recherche de maintenir à tout prix les attaches le reliant à la société.

S'il a des voisins gentils comme il dit, il peut garder confiance :

"Les voisins sont des gens très gentils... il me porte (en voiture) quand je lui demande ils me portent".

"Les voisins sont très gentils... nous aussi on est très gentils pour eux... ce sont de très bonnes gens... non, on n'est pas seuls, on n'a pas d'ennemis..."

En revanche, s'il n'a pas de voisins il se sent en insécurité :

"On n'a pas de voisins, on se sent un peu seul vous savez... il n'y a plus de circulation".

Ce sont souvent les marginaux qui répondent ainsi. Heureusement qu'auprès de lui demeurent ses animaux fidèles (chiens, poules ou lapins) qui lui tiennent compagnie :

"J'ai mon chien de garde... Ah ! c'est dur de s'y habituer tout seul mais enfin il faut le faire... J'ai encore quelques poules comme ça, ben on voulait me les supprimer, ma fille voulait me les supprimer, j'ai dit : "si tu me supprimes mes poules, à ma fille, oh ben alors là je vais vieillir"...

"Oui parce qu'elle disait que ça faisait du travail, ceci et cela, j'ai dit oh... elles sont très aimables. Il y en a une quand elle vient de faire l'oeuf je l'ai pas compris le premier jour, elle arrive ici en chantant et elle chantait, elle chantait, je dis qu'est-ce que tu viens me casser la tête là... oh! j'ai été leur porter de l'eau... j'avais besoin de leur porter de l'eau, je regarde dans le poulailler là-bas, elle avait un oeuf, je dis elle est venue là sans doute pour me faire comprendre qu'il y avait un oeuf".

Les voisins ont donc un rôle de protection et de liaison à l'instar de la famille.

Quelques soient les compensations recherchées, il demeure parfois dans son inquiétude en raison de la conscience plus ou moins vive qu'il peut avoir de la dégradation de la sociabilité (1) dans le monde rural.

Les voisins sont "orgueilleux", "ce n'est plus comme autrefois", l'égoïsme, l'égocentrisme consécutif à la vive concurrence économique envahit tout. La familiarité se perd. "On ne joue plus aux cartes", "on n'a plus le temps de bavarder". Les sorties se font de plus en plus rares : "les vieux ne sortent plus... ça depuis très longtemps, autrefois ils allaient à la messe, au bistrot... ces vieux ne sortent plus, ils ne se fatiguent plus... ils commencent par manquer un Dimanche, deux Dimanches et puis après c'est fini... on les voit quand il faut voter, quand il y a un enterrement... à la fin... vous vous laissez aller et puis après de plus en plus vous arrivez à... tout vous embête, tout vous embarrasse".

Ainsi s'exprime un responsable agricole. La détérioration de la sociabilité ne peut donc qu'accroître l'inquiétude de certains bénéficiaires de l'I.V.D. comme d'autres agriculteurs.

Et dans tout cela, quel est l'effet de l'I.V.D. ? Comme nous l'avons laissé entrevoir, il paraît bien modeste. Elle ne peut avoir, à elle seule, la prétention de modifier la nature même des relations sociales, ni d'améliorer la sociabilité. Car cela touche au plus intime de la structure sociale. Elle fait partie d'un plus vaste mouvement social qui peu à peu transforme le visage même de l'agriculture.

(1) - Principe des relations entre personnes qui forment les éléments les plus simples de la réalité sociale : sociabilité spontanée, organisée...
G. GURVITCH.

3.2 - L'I.V.D. et le cadre de vie

Si la sociabilité ne se trouve guère modifiée par l'I.V.D. ou la cessation d'activité, en revanche le cadre de vie lui en est davantage affecté.

Les réactions sont différentes selon la catégorie d'âge. Pour les plus âgés, l'espace environnant, la maison notamment est vécu comme un espace protecteur. Pour les moins âgés, il est le lieu d'une nouvelle vie.

Dans le second cas, l'I.V.D. est le stimulant, le coup de fouet qui quelquefois libère l'agriculteur du poids d'une vie fatigante. Par contrecoup, toute cette énergie physique investie dans le travail va se redéployer sous des formes variées dans le réaménagement du cadre de vie. Mais cela ne concerne, ne l'oublions pas, qu'une petite catégorie d'individus.

3.2.1. - Le cadre de vie vécu comme espace protecteur

Pour les plus vieux, pas question de réaménager de fond comble le logement, mais simplement de le réparer un petit peu quand ils en ont les moyens. C'est un responsable agricole qui parle :

"J'en connais qui touchent l'I.V.D. majorée. Quand ils ont cédés, ils étaient bien embêtés, eh bien le bonhomme m'a dit : "Ben ça y est je suis entier, j'ai toujours payé mes dettes... je ne dois plus rien, maintenant on doit économiser pour réparer notre maison pour qu'on soit bien dedans avant la mort"...

3.2.2. - Le cadre de vie : lieu d'une vie nouvelle

L'enquête quantitative nous montrera l'importance des investissements effectués dans le logement qui est, compte tenu de ce que nous savons grâce à ces premiers entretiens, relativement grande. Cela peut aller des travaux de gros-oeuvre : toiture par exemple, petits aménagements intérieurs : peintures ou simplement à l'achat de meubles, d'appareils ménagers quand ce n'est pas comme dans les cas les plus pauvres, à l'acquisition de quelques ustensibles de cuisine indispensables au ménage.

Mais l'objet de notre analyse est autre. Il est de décrire l'aspect vécu du réaménagement du cadre de vie.

Dans l'ensemble, les bénéficiaires sont contents de pouvoir, grâce en partie à l'argent qu'ils touchent, rénover leur logement. Il n'avait, généralement, pas fait l'objet de travaux importants. Chacun sait que dans l'agriculture priorité est bien souvent donnée aux investissements dans l'exploitation.

S'ils vivent avec leurs enfants et parfois leurs petits-enfants, le réaménagement du logement est guidé par les impératifs familiaux.

S'ils ont cédé à un tiers et qu'ils vivent seuls, ils sont entièrement libres de leurs décisions.

C'est parmi ces derniers que nous avons trouvé les personnes qui ont su le mieux exprimer les impressions ressenties lors de l'aménagement de leur logis. Il faut ajouter que toutes ont eu l'I.V.D. en 1968 ou début 1969.

Ce logement qu'ils recréent représente le vivant symbole de leurs propres transformations psychologiques venues à maturation à la suite de la cessation d'activité.

Remodeler son logement c'est :

- le débarasser de toutes les scories, le laver de toutes les saletés, comme s'ils voulaient signifier par cette action concrète leur désir d'oublier les soucis du travail passé, de se laver et de se purifier de toute une vie :

F : "Il n'y a plus rien, il y avait du fumier là, c'était sale"

H : "Tout lavé partout avec des jets d'eau partout, et puis.."

F : "Il y a plus rien maintenant" "C'est propre partout"

H : "C'est propre partout".

F : "Ca nous a fait un poulailler pour l'hiver, un tas de choses qu'on a transformé et puis, vous savez on a nettoyé, on en a enlevé, vous savez bien dans une ferme c'était de père en fils, alors sûrement dans une ferme on a accumulé, alors on a...

- le rendre plus gai et plus chaleureux : parce que "la vie de maintenant est plus agréable que la vie d'autrefois", bref parce qu'on est plus heureux de vivre depuis l'I.V.D., mais pas tous :

F : "J'ai repeint la cuisine... Ah oui comme ça tout est gai autour de moi, et maintenant j'ai du travail pour finir ça, ça me fait plus de plaisir, il ne faut pas rester toujours (!) il y avait une grande table... il faut avoir quelque chose de gai... une gaieté pour nous aussi".

- le rendre plus confortable pour deux raisons. Parce qu'on l'a bien mérité, c'est évident, parce que surtout refaire sa maison, la réparer, l'aménager, oh ! très modestement pour la plupart, c'est, en même temps, se refaire soi-même, réagencer ses attitudes, modifier ses attentes à l'égard de l'avenir, bref se construire une nouvelle image de soi.

Cette appropriation de l'espace social est très souvent corrélative d'une ouverture de l'individu sur le monde paysan et, parfois, sur le "vaste monde". Nous retrouvons là ce désir de relations sociales rencontré déjà chez certains bénéficiaires de l'I.V.D.

Comment le paysan serait-il parvenu à ce stade s'il n'avait pas obtenu l'I.V.D. ? Car enfin, de telles aspirations, de telles transformations de la psyché et, avant cela de certaines conditions de vie, n'ont pu s'épanouir que grâce à l'abandon d'un travail pénible, tout en restant sur ses terres, dans sa maison, là où il est né et là où il espère mourir.

En conclusion, le sens attribué aux objets par l'individu nous renseigne davantage sur "l'effet I.V.D." que l'examen des seuls comportements économiques. Ce qui veut dire qu'il faut dépasser l'analyse en terme de niveau de vie - nécessaire mais non suffisante - pour déboucher sur l'étude de la qualité de la vie, du bien-être. Or ce but ne peut être atteint que par la prise en compte des variables psycho-sociologiques attestant du changement réel, profond de la vie.

+

+ +

En définitive, quels changements l'I.V.D. a-t-elle apporté au travail quotidien, aux sorties, aux relations sociales et au cadre de vie, en un mot à la vie quotidienne ?

"On peut enfin laisser se lever le jour". C'est bien cela. Le travail quotidien est devenu "travail-bricolage". Il a perdu son caractère obligatoire et servile pour devenir plus léger et plus libre. Mais il reste toujours travail de paysan mis en oeuvre par le paysan lui-même. Donc point de dépaysement, point de rupture mais activités de substitutions.

Les sorties, les relations sociales. Apparemment, rien de changé. La vie sociale reste en gros la même avec ou sans I.V.D.

Mais que de différences entre le bénéficiaire de l'I.V.D. et celui qui continue "comme avant". L'un est libre, détaché des soucis, tranquille, il peut aller au café discuter le coup avec les copains, recevoir un voisin sans se presser. L'autre, toujours affairé, préoccupé, n'a le temps ni de recevoir, ni d'aller rendre visite. L'un peut faire quelques petits extras le jour de Noël où il reçoit ses enfants : une petite bouteille de plus, un billet, un papier comme ils disent parfois, un peu plus gros que d'habitude qu'on glisse sous l'assiette de la fille. Oh ! ce n'est pas grand'chose, seulement le prix d'un peu plus de liberté. L'autre, ce sera aujourd'hui comme hier.

Mais attention, si tous sont ou se disent plus tranquilles, ils ne sont en réalité pas également "libérés". On l'a déjà dit. Il ne faut point l'oublier.

Le cadre de vie. Un reflet de son nouvel état intérieur, l'image de soi projetée sur les murs, la salle de séjour, la cour, la barrière qu'on repeint et qu'on refait parce qu'une autre vie commence. Mais pour celui qui n'a pas l'I.V.D., pas de portail à poser : les vaches sont toujours là.

CHAPITRE IV

LES EFFETS DE LA CESSATION D'ACTIVITE
SUR
LA VIE FAMILIALE (COHABITATION), LES RELATIONS FAMILIALES
ET LA GESTION DU BUDGET

1 - LES CONSEQUENCES DE L'I.V.D. SUR LA VIE EN FAMILLE

De tous temps les agriculteurs âgés ont continué à partager le gîte et le couvert de leurs enfants ou de leur parenté proche. D'ailleurs, il n'était pas question qu'il en fût autrement. Les raisons de cette étude sont trop connues pour nous dispenser d'en faire état.

En quoi l'I.V.D. a-t-elle, ou n'a-t-elle pas, modifié l'équilibre de la vie familiale ?

Lors de la création de l'I.V.D. certaines personnes s'attendaient à l'apparition de villages de retraités qui auraient regroupé des bénéficiaires de l'I.V.D.. Or, il n'en a rien été. Comme on va le voir les agriculteurs restent chez eux et l'I.V.D. n'a, dans l'ensemble, apporté que peu de changement à ces pratiques ancestrales.

En effet les agriculteurs bénéficiaires de l'I.V.D. sont généralement attachés à leurs terres et souhaitent rester en place qu'il y ait ou pas cohabitation.

De plus, la cohabitation, disons la vie familiale, est une tradition qu'on ne remet pas en cause en raison de la pression du milieu social d'une part, et des avantages matériels et psychologiques dont on peut tirer bénéfice.

Cependant un mouvement s'amorce favorisant la non-cohabitation. Quelques cas ont été rencontrés. Mais il ne semble pas possible de considérer l'I.V.D. comme la principale cause de cet état de choses.

1.1 - L'attachement à son pays, à sa terre et à sa maison

Généralement les bénéficiaires de l'I.V.D. demeurent en place. Cela contribue fortement à maintenir un relatif équilibre humain et social, car ils continuent à pouvoir s'intéresser aux choses de la terre.

Qu'ils cohabitent avec des enfants ou qu'ils aient cédé à un tiers, tous portent un intérêt suivi à la vie de l'agriculture chez eux, chez le voisin ou dans le pays. Parce qu'ils sont toujours des paysans et parce qu'ils veulent rester attachés à la vie, ils manifestent beaucoup d'attention à tout ce qui touche à l'agriculture :

"On est quand même cultivateurs... On a bien fait que ça dans toute notre vie... a tout le temps été là dedans, ce n'est pas à notre âge etc..." dit un paysan qui faisait état de lectures fréquentes du journal où il suivait les prix des vaches, les cours de certaines denrées etc... (Mari 71 ans - femme 67 ans - 2 enfants - propriétaire - bail au gendre - I.V.D. 1969).

Ainsi ils "sont toujours dans le coup", ils maintiennent une certaine forme de lien social. Certes cet équilibre social et humain est très inégal. Il varie d'une situation psycho-socio-économique à une autre. Néanmoins, on peut conclure que le fait de demeurer dans leur pays, sur leurs terres et, très souvent, dans leurs maisons contribue pour beaucoup à la tranquillité de leurs vieux jours ou de leur "retraite".

On est donc bien éloigné des effets souvent catastrophiques que le déménagement ou l'expulsion hors du domicile et du quartier produit chez les citadins retraités et les vieillards.

1.2 - La vie en famille : une tradition bien ancrée qui n'est pas remise en cause

A cela on peut trouver plusieurs raisons : le poids des normes sociales et surtout les avantages matériels et moraux qu'apporte la famille.

1.2.1. - Des contraintes sociales difficiles à écarter

Certains des agriculteurs interrogés ont eu l'air tout surpris devant pareille question. Pour eux, vivre en famille est une pratique qui fait, en quelque sorte, partie de "l'ordre naturel des choses". Cela va de soi, on l'a toujours vu faire de génération en génération. C'est la règle, la coutume qui le veut ainsi et on ne saurait ni la changer, ni la contourner :

"En principe les vieux restent... on reste ensemble quoi ! On vit ensemble pratiquement c'est comme ça".

1.2.2. - Des avantages moraux et matériels indubitables

a) la vie en famille : un lieu où s'enracinent les valeurs d'entraide et de solidarité, piliers de la morale paysanne traditionnelle.

Si certains sont sensibles uniquement à la norme sociale suivie avec passivité, d'autres considèrent la vie en famille comme le creuset où se forment les valeurs morales d'entraide fraternelle et de solidarité. Il y a donc lieu de conserver ces valeurs étant donné le prix qu'on leur attribue.

"J'ai toujours vécu en famille et surtout avec mes frères et soeurs, en famille, on n'a jamais eut une parole, tous sont revenus toujours et on s'entend très bien de notre temps parce qu'on n'était pas gâté oh ! oui vous savez on n'était pas gâtés, quand il me manquait quelque chose, je le disais à mes frères ou à mes soeurs ils m'apportaient s'ils en avaient et eux s'ils en avaient pas, moi, je dis, viens je vais t'en donner un peu.

C'était la vie de famille autrefois, alors je trouverais bien drôle maintenant de changer".

(Marié 68 ans - femme 69 ans - 1 enfant, métayer, fermier, propriétaire - cession au gendre - I.V.D. 1969).

b) la "famille-refuge"

Mais la tendance la plus forte consiste à considérer la famille comme un lieu où l'on trouve la protection matérielle et morale. Pour certains la famille constitue un havre de paix et de joie susceptible de reconforter le vieillard toujours inquiet du lendemain.

La famille apporte aide financière, protection matérielle devant les difficultés de la vie quotidienne et assistance en cas de maladie.

Aide financière non pas grâce à l'argent que les enfants vous donnent, mais en raison du fait même de cohabiter. Seuls disent les bénéficiaires de l'I.V.D. nous ne pourrions pas vivre. Ou alors il nous faudrait beaucoup plus de moyens financiers et matériels. Ce qui est une façon d'exprimer l'exiguïté de leurs ressources, en particulier de l'I.V.D. et de montrer l'importance attachée à la vie en famille.

Aide matérielle aussi, en particulier pour tous les malades et les infirmes ou tous ceux qui ont peur de le devenir.

"Quand on est malade qui nous soigne, quand on a besoin, à qui on a recours, on ne sait pas ce qui peut arriver".

En plus de cette protection matérielle et financière la famille apporte une sécurité affective réelle. Quand il y a cohabitation totale ou partielle (c'est à dire lorsque les enfants habitent dans un bâtiment indépendant mais très proche de l'autre côté de la cour ou de la rue par exemple) les parents se sentent plus tranquilles que s'ils habitaient ailleurs. Surtout ils sont davantage rassurés.

Ainsi, ce ménage ne résidant pas avec ses enfants, est-il tout heureux à la pensée d'abandonner la masure où il vit pour aller habiter avec eux. Ses enfants viennent en effet de faire construire une maison quelques kilomètres de là. Le grand âge approchant, ce ménage se sentira davantage en sécurité.

"... mais maintenant le gendre fait bâtir, il va venir nous chercher...
"je peux vivre avec eux... ils ont le journal par là... je pourrais lire quelque peu, ici je n'ai pas le journal, il n'y a que ça... oui nous serons en bas et eux ils seront en haut... on vivra chez nous chacun... oui si on a besoin de quelque chose ils seront là... oui ils ne seront pas loin".

(Mari 70 ans - femme - 72 ans - 2 enfants métayer - cession à tiers - I.V.D. 2000 - R.V.A. 7000).

La présence des petits enfants apporte souvent joie et consolation aux bénéficiaires.

D'une part en s'occupant de leurs petits enfants, en leur offrant de temps en temps quelques petites gâteries ils ont le sentiment d'exercer pleinement leur rôle de grand-père ou de grand-mère.

D'autre part, ils y trouvent une réserve d'affection et de joie.

"Eh ! oui quand même je vis avec ce que je touche des fois, j'ai des petits enfants qui sont là haut, des fois je leur donne 100 francs (1 franc nouveau) comme doit le faire un vieux..."

"Ca fait plaisir d'avoir un peu de retraite et ça fait plaisir de voir les petits, d'avoir les petits..."

..."ça fait un peu plaisir de les avoir au lit malade si on ne les avait jamais vus ça n'y ferait rien mais quand on les a élevés que voulez-vous..."

..." à 8 ou 12 ans elles ne font que grandir, elles vieillissent pas encore, c'est pas l'heure de vieillir encore..."

..."je travaille vous savez des fois, et elles viennent là entre les jambes, et tant mieux, on joue, on joue"...

(Veuf 77 ans - 2 enfants - Propriétaire - Donation au fils - I.V.D. 1965).

Combien de parents ne rouspètent-ils pas d'avoir les enfants toujours "entre les jambes" ? On voit donc le rôle d'équilibre que les vieux peuvent apporter en restant au sein du groupe familial.

Mais lorsqu'il n'y a pas cohabitation tout est évidemment fonction de la présence affective que les enfants peuvent apporter. Dans l'ensemble des cas rencontrés cette présence semble assurée :

"le dimanche les jeunes viennent ; ça nous entraîne bien des frais supplémentaires... on est bien content quand on les voit".

Toutefois, il n'en n'est pas toujours ainsi. Alors on tombe dans des situations où la solitude morale constitue un poids difficilement supportable. Dans le témoignage ci-dessous, une veuve compare son propre bonheur avec celui d'une femme voisine vivant toute seule.

"Quand moi je vois qu'il y en a qui sont toutes seules là, surtout quand on a de la famille... cette pauvre femme seule la voisine à côté elle pleure tout le temps maintenant elle est là toute seule là, elle a 4 gosses... et encore ils étaient chez eux, ils étaient propriétaires..."

En résumé l'I.V.D. n'apparaît pas comme un facteur susceptible, même seul, de changer quelque chose à ce "bastion sociologique" que constitue la cohabitation. En tout cas, une chose est certaine, ce ne sont pas les "retraités" qui y changeront quelque chose.

Cependant un léger mouvement semble s'amorcer en faveur de la non-cohabitation.

1.3. - La non-cohabitation : un timide mouvement motivé davantage par l'incapacité de s'entendre que par la recherche de nouvelles valeurs.

Dans les 4 cas rencontrés, l'absence de cohabitation est justifiée essentiellement par la Crainte du "conflit des générations". Tant que leur état de santé leur permet de vivre seuls, ils restent séparés de leurs enfants. Le jour où cela ne leur sera plus possible les enfants ne pourront pas faire autrement que de les recevoir :

"les vieux on s'entend pas avec les jeunes. On reste ici ; quand on pourra pas, on sait pas enfin, (mais) tant qu'on pourra se soigner".

(Marié 71 ans - femme 61 ans - 2 enfants - propriétaire - cession à un tiers I.V.D. 1969).

"Souvent les vieux ont leurs idées et les jeunes aussi, quoique en se soumettant les uns les autres ça va jamais bien, enfin jamais bien, je ne veux pas dire par là oui..."

..."oui, parce que les vieux nous, on aime encore bien notre tranquillité, on est fatigué vous voyez donc tandis que les jeunes c'est mouvementés, enfin, c'est la vie de maintenant, c'est pas pour médire... mais c'est..."

(Marié 66 ans - femme 59 ans - propriétaire fermier - cession au gendre - 5 enfants - I.V.D. 1969)

Il arrive même des fois que le bénéficiaire se retrouve heureux d'être tout seul. Il faut dire que dans ce cas précis, le gendre habite à 4 ou 5 kms de là. De plus, il effectue des visites régulières pour voir ses beaux-parents "et les vaches" aussi. De ce fait, ce couple n'est pas isolé.

Donc apparition discrète de la non-cohabitation à l'occasion de l'I.V.D.. A l'occasion et non pas à cause de l'I.V.D. ; car l'I.V.D. n'y est probablement pas pour grand-chose. Qu'elle y contribue c'est certain. Mais d'autres facteurs tels que l'attitude du gendre ou du fils, son âge etc... sont apparemment beaucoup plus efficaces.

Ainsi dans les 4 situations rencontrées, les cessionnaires sont soit syndiqués, soit ont exercé un autre métier avant de reprendre la succession (1 cas d'ouvrier à B.), ou avaient d'autres raisons. Si le terrain n'est pas déjà préparé, l'I.V.D. ne changera rien. Si les conditions sont propices elle peut, en revanche, contribuer au changement social en matière de cohabitation.

2 - INFLUENCE DE L'I.V.D. SUR LES RELATIONS FAMILIALES ET LA GESTION DU BUDGET DU MENAGE

Avec ce paragraphe nous abordons un sujet délicat pour lequel, il faut bien le reconnaître, la méthode employée (les interviews) n'est pas des plus adéquates. Connaître avec exactitude la nature des relations familiales, et à fortiori, les caractéristiques de la gestion du budget familial, demanderait une approche de type ethnologique. Il faudrait partager la vie des paysans pour connaître avec quelques chances de succès les circuits intra-familiaux de l'argent. Chacun sait que cet aspect des conditions de vie, chez les paysans comme ailleurs et probablement moins qu'ailleurs, quoiqu'on en pense, fait généralement partie d'un "domaine réservé". Mais le but de la présente étude n'était point là.

Quoiqu'il en soit de ces difficultés, nous avons pu obtenir quelques informations qui sont relativement intéressantes pour mieux apprécier les effets de l'I.V.D.

Plusieurs cas se présentent selon le type de cession (parent proche ou tiers) et selon l'état civil du cessionnaire (marié ou célibataire).

2.1 - Les relations familiales et la gestion du budget dans le cas de cession à un parent proche (fils, fille, gendre etc...)

Là encore, on distinguera deux catégories selon l'état civil du fils. La situation est en effet très différente selon que le fils est marié ou célibataire.

2.1.1. - Relations familiales et gestion du budget dans le cas où le fils est célibataire.

a) Le climat des relations familiales

Ces relations présentent des aspects divers. Deux ont retenues notre attention.

D'abord, de beaucoup la plus importante, la relation de dépendance matérielle et psychologique des parents à l'égard du fils célibataire. Cette dépendance est le fait de tous ces ménages.

A ce lien de quasi-subordination se surajoute dans certains cas (bénéficiaire veuf) les effets négatifs découlant de l'absence d'un élément féminin. C'est un point important qui a un retentissement certain sur le climat familial comme nous l'examinerons plus loin.

Les relations de dépendance psychologique et matérielle du père, de la mère ou du couple à l'égard du fils célibataire.

Ils sont vieux et fatigués ; sans le fils, ils ne peuvent rien faire. S'il est jeune et que, dégoûté de tout, il menace de quitter la terre, ils vont se retrouver tout seuls. S'il s'endette, s'il y a de la mévente, bref, si l'exploitation marche mal, ils en subiront les conséquences. Aussi, sont-ils souvent soucieux, d'autant plus qu'ils ont du mal à comprendre, en particulier les plus âgés, l'évolution accélérée de l'agriculture.

"Mon fils a fait un prêt de 4 millions et demi, prêt aux jeunes ménages (?) mais il a fait d'autres prêts : 1 pour acheter la terre... et maintenant, je lui dis des fois, pour tenir ton roulement sans faire d'économies, ni faire attention, il a besoin de trouver 3 millions par an, il faut 1 million pour payer son fermage et payer ses... les jeunes sont victimes, mais les parents en même temps, parce qu'on essaie de se cramponner quoi..."

(Marié 67 ans - femme 59 ans - 3 enfants - bail au fils - I.V.D. 1969).

Ils sont d'autant plus inquiets que souvent l'espoir est perdu de voir le fils se marier un jour :

"nous autres, vous savez, on a travaillé la terre et moi, je ne peux plus, le fils, il ne se marie pas alors, je sais pas comment on va faire... oui, c'est le bordel...".(Silence assez long.)

D'ailleurs, même si le fils se marie, cela n'ira pas sans soulever des problèmes délicats. Bien sûr que le ou les parents seront ravis ; seulement tout dépend de la belle-fille ! qui risque de changer bien des choses dans les relations parents-fils.

Entre parenthèses, cette crainte constitue parfois un obstacle à la demande de l'I.V.D.

Bref, le fils est tout pour eux. Sans lui, ils ne seraient rien, sans lui, ils ne pourraient rien. C'est pourquoi ils se font aider du fils et, en retour, ils cherchent à lui rendre quelques services:

F : "oh la la la !... heureusement qu'on est avec le fils, parce que s'il fallait vivre que de nous..."

...on vit en communauté, mais s'il fallait qu'on vive de nous, avec ce qu'on touche on n'est pas capable".

Ces relations de sujétion se concrétisent dans la gestion du budget familial comme on le verra un peu plus loin.

Les effets sur les relations familiales consécutifs à l'absence d'élément féminin.

Lorsque le bénéficiaire est veuf un grand vide se fait sentir. Témoin cet agriculteur qui était rebuté par la cuisine pour deux raisons. D'abord parce que cela lui rappelait trop l'absence de sa femme, ensuite ou conjointement parce que dans l'agriculture peut-être plus que partout ailleurs, le rôle de l'homme est d'être sur son tracteur et non auprès du fourneau.

E : "Ca vous plaît de faire la cuisine ?"

H : "Ca me plaît !... je vous céderai bien ma place...si je pouvais, mais il faut le, il faut bien manger, il faut le faire si on veut manger - silence - je le faisais avant, quand ma femme était malade, elle pouvait pas le faire, c'est comme ça que j'ai appris, elle m'apprenait encore quand elle était là... - silence - vous savez que c'est drôle une maison sans femme - silence - "

(Veuf 63 ans - 3 enfants : 1 fils agriculteur : cessionnaire, une fille habitant dans une ville voisine - propriétaire - bail au fils).

Mais que la belle-fille ou la fille survienne un dimanche ou un samedi soir, aussitôt, il se sent soulagé : il peut lui céder son tablier et recouvrer son vrai rôle de chef de famille : animateur du foyer, celui qui entretient le feu, la flamme :

H : "Ce serait plus pareil"

E : "Qu'est-ce que vous feriez?"

H : "Je ferais... je ferais le feu par là... je m'occuperais quand même, je serais soulagé, au moins j'aurais pas le travail de... de la maison à faire"

Et voilà sa dignité de chef de famille recouvrée.!

b) La gestion du budget familial, conséquence directe des relations de dépendance parents - fils célibataire.

Dans ces situations là le fils "tient les cordons de la bourse". Il s'occupe généralement lui-même du budget de l'exploitation. S'il y a un achat ou un investissement à effectuer c'est à lui que la décision incombe.

Quant au budget du ménage il semble, que ce soit aussi le fils qui s'en occupe le plus. Souvent il fait certains achats quotidiens, et très fréquemment tous ceux exigeant un déplacement au bourg.

Il laisse aux parents le soin de faire d'autres achats nécessaires au ménage. Ces derniers sont d'habitude libres de disposer de leur I.V.D. et/ou de leur retraite.

De toutes manières il n'y a aucune frontière distincte entre les budgets. Ainsi peut-on dire que l'I.V.D. et/ou la retraite contribue à aider le fils, donc l'exploitation, mais de façon indirecte :

"Ah ben ! lui, il prend... je fais avec ce qu'on me donne et puis il prend le reste ensuite, si j'arrive pas à le faire on s'arrange, mais enfin (silence)".

(Veuf 63 ans - 3 enfants - P/F, bail au fils - I.V.D. 1969).

"Alors les parents c'est pour eux ce qu'ils ont c'est à eux, (c'est le fils qui s'exprime), et alors moi je roule ici avec ce que j'ai, tout ici, bon, moi je nourris les parents de ce côté là, il n'y a pas de problèmes, mais autrement les parents quand ils touchent quelque chose bon c'est à eux, ils mettent ça de côté, ça n'entre pas en ligne de compte".

(Marié 67 ans - femme 59 ans - 3 enfants - P/F - bail fils - I.V.D. 1969).

La gestion du budget reflète donc bien le double état de dépendance du bénéficiaire à l'égard de son fils. L'I.V.D. n'est donc pas perçu comme un instrument d'indépendance des parents à l'égard des enfants comme c'est le cas dans bien des ménages appartenant à la catégorie suivante dont nous allons aborder l'examen.

2.1.2. - Relations familiales et gestion du budget dans le cas de bénéficiaires (mariés ou veufs) cohabitant avec des enfants mariés.

a) Les relations familiales sont généralement beaucoup plus sereines que dans les situations précédentes.

C'est normal. Habituellement une bonne entente semble régner dans ces familles. Ce qui ne veut pas dire que des conflits latents ou aigus n'existent pas.

De plus dans ces foyers, on est resté très souvent attaché à certaines valeurs familiales traditionnelles. Cela fait partie des traditions qu'on ne remet pas en cause du moins pour le bénéficiaire. Quant aux enfants et, surtout, aux petits enfants, il en va différemment.

Il reste que le bénéficiaire, et c'est cela qui nous importe, a l'esprit plus tranquille en raison d'un entourage familial beaucoup plus sécurisant.

b) La gestion du budget reste dans l'ensemble très traditionnelle.

L'enquête statistique nous renseignera exactement pour savoir la répartition des tâches de gestion. (Dépenses, achats etc...). Aussi nous ne nous y attarderons guère si ce n'est pour dire que le budget est géré de façon plutôt traditionnelle.

On peut distinguer, à première vue, le budget de l'exploitation et celui du ménage.

Grosso modo c'est le fils ou le gendre qui s'occupe de ce budget, tout au moins en ce qui concerne les dépenses et les recettes principales : achats de matériels agricoles etc....Souvent il y a un compte-chèque au Crédit Agricole.

Quant au budget du ménage il est géré de façon très traditionnelle. Généralement il résulte d'un arrangement à l'amiable et tacite entre les parents et les enfants "c'est l'habitude, c'est quelque chose qu'on a toujours fait" disent-ils. Cela ressemble à une sorte de cogestion très souple.

La raison en est sociologique. Etant donné que la famille vit de l'exploitation, l'argent quelle qu'en soit l'origine, est d'abord celui de l'exploitation : celui qui est destiné à faire vivre la famille comme la ferme. En user mal à propos serait attenter à la vie du groupe familial :

"Qu'est-ce que vous voulez, on est en famille, on est tous ensemble, on fait tout ensemble"

Cette dernière citation résume donc bien leur attitude à l'égard de l'argent, moyen de défense et de développement économique de l'exploitation en même temps que symbole de la lutte commune du groupe familial.

A s'en tenir à ces données l'I.V.D. n'apporterait pas beaucoup de transformations.

Cependant, on voit se dessiner un courant favorisant une certaine indépendance budgétaire du bénéficiaire de l'I.V.D. par rapport aux enfants.

Il y a deux raisons à cela. D'une part, l'I.V.D. et/ou la retraite, disons les prestations sociales, encouragent le désir d'indépendance du bénéficiaire, surtout s'il est âgé. D'autre part, l'I.V.D. est parfois perçu par le bénéficiaire comme une compensation dédommageant les enfants de la charge des parents.

- L'I.V.D. renforce le désir d'indépendance du bénéficiaire à l'égard des enfants. C'est un phénomène bien connu. Les vieillards sont jaloux de leur autonomie. Ils aiment bien conserver ce qui leur a toujours appartenu.

Cette volonté se trouve encouragée avec l'I.V.D. et la retraite lorsqu'il y a droit. Le fait de recevoir une somme d'argent plus ou moins importante, envoyée à date fixe au nom du bénéficiaire constitue semble-t-il un stimulant qui renforce cette tendance. Cela lui permet d'être plus indépendant de ses enfants comme le souligne un responsable agricole :

"Maintenant on a un peu d'argent... on n'a pas besoin de demander un peu d'argent au fils pour acheter du tabac... pour aller... pour sortir si on veut sortir avec la voiture".

Un bénéficiaire s'exprime de la même façon :

"On n'a pas besoin de nous demander qu'il nous donne 100 francs ; ça nous permet de ne pas demander de l'argent au gendre".

Parfois même il emploie "son I.V.D. pour offrir un cadeau à son gendre ou à son fils. Ce pourra être soit une "petite bricole" pour l'exploitation, soit un appareil électro-ménager susceptible de faire plaisir à sa belle-fille ou à sa fille. En tout cas nous sommes bien en présence d'une manifestation tangible, d'une amorce de séparation des budgets.

Si cette velléité d'indépendance était confirmée par l'enquête statistique nous serions en face d'une importante modification dûe en partie à l'I.V.D.. Cela constitue en effet un bon critère de l'évolution des mentalités et des habitudes.

A priori, ces transformations demeurent dans les limites étroites car ce domaine des relations familiales est un de ceux où les évolutions s'effectuent le plus lentement. En tout cas, l'I.V.D. ici comme ailleurs n'y suffit pas à elle seule. L'influence des enfants-adultes, étant l'une des plus déterminantes.

- L'I.V.D. vécue comme une compensation réciproque pour le fils et pour le bénéficiaire

Le bénéficiaire, souvent le père, touche de l'argent. Mais il ne travaille plus comme avant. Il peut donc éprouver quelque gêne à rester à la charge de ses enfants.

C'est ce qui se passerait s'il n'avait pas l'I.V.D. et s'il était usé ou malade. Avec l'I.V.D. c'est différent. Maintenant, il peut dire au fils : "d'accord, je ne travaille plus ou pas beaucoup, mais tu n'as pas à te plaindre puisque j'ai mon I.V.D. et que je te décharge d'autant".

F ; "on est très content de voir que tout va bien, que les affaires marchent bien..."

F : "il faut l'aider pour se défendre, et puis voilà..."

F : "...les parents sont un peu moins à charge, ne vivent plus entièrement sur le revenu de la propriété, on a un petit, quelques sous, on peut se... je sais pas, s'habiller, se... il fallait faire ça au dépens de la propriété, autrefois quoi, se nourrir, s'habiller tous ensemble, maintenant on se... ..aux dépens de la propriété, oui aux dépens de la propriété prendre tout ça".

Quant au fils, disons plus généralement aux jeunes, ils sont satisfaits de cette situation. De là, peut-être, une meilleure considération, à l'égard des parents. C'est un responsable agricole, fin observateur de la vie paysanne qui parle :

"...il y en a beaucoup qui seraient quelquefois bien embarrassés s'ils n'avaient pas les parents, enfin le revenu des parents, et puis ce qu'il y a aussi au point de vue humain, les parents qui touchent des sous sont certainement bien mieux soignés..."

Cela reste à prouver. Quoiqu'il en soit, les jeunes sont très contents de cette rentrée régulière d'argent qui, même s'ils n'y touchent pas, les déchargent matériellement et moralement d'autant.

Les fermages, lorsqu'il y a bail au fils et/ou au gendre sont la conséquence logique des relations familiales. En droit, le fils doit payer selon les modalités inscrites dans le bail. En fait tout se passe à l'amiable. Ils sont l'objet d'ententes réciproques. Dans ce domaine là, ce qui préoccupe le père comme le fils ou le gendre, c'est l'avenir et la prospérité de l'exploitation : ce qui oblige les uns et les autres à s'arranger dans l'intérêt commun.

2.2 - Les relations familiales et la gestion du budget dans le cas de cession à un tiers

Les relations familiales sont toute autre, de même que la gestion du budget.

Généralement les parents ne sont pas totalement isolés. Souvent, ils ont un fils cultivateur habitant la région et, en tout cas des enfants exerçant un métier dans une ville voisine.

Les enfants rendent donc assez souvent des visites aux parents. Tantôt, c'est pour leur donner un coup de main pour retourner la terre du jardin, ou de la parcelle, tantôt pour leur tenir compagnie à l'occasion de fêtes ou d'anniversaire. Parfois, ils sortent en voiture avec leurs parents.

Inutile d'insister sur l'importance de ces rencontres. Les parents âgés y attachent une très grande importance.

Inversement, il n'est pas rare lorsque les parents sont encore valides ou possèdent un véhicule de les voir se rendre chez les enfants pour y passer la journée : " on va pour tuer le cochon, pour la veillée".

Mais le séjour dépasse rarement 24 ou 48 heures car les enfants ont leur travail ; aussi ne veut-on pas les gêner. Quelques uns cependant font un séjour d'une dizaine de journées chez leurs enfants. Mais le cas est généralement rare.

Dans ces conditions, inutile d'évoquer la gestion du budget familial. Il est totalement indépendant de celui des enfants et pour cause.

Sur le plan de la cohabitation, l'I.V.D. n'apporte que d'infimes changements. Les paysans bénéficiaires continuent à cohabiter comme ils l'ont toujours fait. Et d'ailleurs cela apparaît positif pour eux. Quant aux cessionnaires, ils ne partagent probablement pas un avis identique. Nous touchons donc là aux limites de ces observations.

Sur le plan des relations familiales, si peu de changements n'apparaissent pas chez les bénéficiaires ayant cédé à des fils célibataires, par contre chez ceux dont le fils ou le gendre est le cessionnaire, on voit apparaître une relative indépendance financière des parents à l'égard des enfants. Certes, nulle part on aperçoit de budgets séparés, encore moins de comptabilité distincte. Mais le fait de pouvoir disposer à soi tout seul, ou presque, de "son I.V.D.", constitue déjà un changement notable. C'est bien ce que disait un exploitant : "eux ils ont l'I.V.D., et nous l'exploitation".

CONCLUSION

Il ne saurait être question à l'issue de cette étude de formuler des conclusions définitives. Il faudra attendre la publication du deuxième rapport centré essentiellement sur les données de l'enquête quantitative effectuée auprès de 1 000 bénéficiaires de l'IVD.

Cependant, la nature du matériau dont nous avons disposé pour cette étude, l'orientation apportée au présent rapport, nous autorisent à présenter certains enseignements se dégageant de ces heures passées à écouter et à observer des paysans bénéficiaires de l'IVD.

Qu'est-ce qui a changé depuis l'IVD ? Quelles différences y a-t-il aujourd'hui par rapport à hier ? Autrement dit, quelles sont les caractéristiques et les réactions respectives du bénéficiaire et du non-bénéficiaire de l'IVD ?

1. LES LIMITES DES CHANGEMENTS CONSECUTIFS A L'IVD.

Comme nous l'avons souligné, l'IVD ne représente qu'un des éléments du changement social. Son action s'insère dans un ensemble d'autres facteurs. Il ne faut donc pas s'attendre à des transformations subites et profondes. Le contraire serait étonnant.

De plus, son action peut se révéler plus efficace dans certains domaines que dans d'autres. Ainsi l'IVD demeure pratiquement impuissante à changer, à elle seule, les moeurs paysannes en matière de cohabitation. Par contre, son effet est important en ce qui concerne l'attitude à l'égard du travail passé, des occupations quotidiennes, de la gestion du budget familial et de bien d'autres thèmes abordés au cours du présent rapport.

Changements différenciés, mais aussi évolutions limitées. Les transformations consécutives à l'IVD se situent toutes à l'intérieur d'étroites frontières. Nul passage d'une catégorie socio-culturelle à une autre, mais plutôt des ajustements à l'intérieur d'une classe donnée. Telle veuve appartenant à la catégorie des marginaux verra ses conditions de vie s'améliorer mais toujours au sein d'une zone déterminée et non pas en dehors de celle-ci.

2. NATURE DES CHANGEMENTS APPORTES PAR L'IVD.

Avant l'IVD la vie de l'agriculteur présentait un système en équilibre. Il obéissait à des normes sociales et cherchait à s'accommoder avec son milieu. Le travail l'accaparait entièrement et, de ce fait, il ne pouvait, un seul instant, penser à l'arrêt de travail et encore moins à la retraite, à moins d'être infirme ou gravement malade !...

Mais le milieu social agricole évolue. L'exode rural se poursuit inexorablement, les jeunes et, en particulier, les filles ne veulent plus rester à la terre. Continuent ceux qui ne peuvent plus ni avancer ni reculer parce qu'ils ne sont plus assez jeunes pour partir et pas assez vieux pour prendre "leur IVD". Les exploitations se modernisent, certaines se regroupent, d'autres s'agrandissent.

Les mass-media apportent chaque jour leur lot de nouvelles qui sont distillées au sein du groupe familial et à l'intérieur des petits groupes informels que constituent les relations de voisinage, les copains, les réseaux d'amis, de parents habitant la ville voisine, etc....

Tous ces éléments conjugués "travaillent" l'esprit de l'agriculteur âgé candidat à l'IVD. On en parle beaucoup autour de lui de cette IVD : "le voisin là il l'a bien prise, et le fils de P. s'est bien installé. Et tel autre encore n'a-t-il pas touché la "grosse" IVD.

Pourquoi, après tout, ne ferait-il pas pareil ? puisque le fils insiste qu'il faut "changer les vaches" ou tout simplement parce qu'une occasion intéressante se présente. La voilà bien cette occasion qu'on n'attendait pas. Pouvoir partir la tête haute, avec une excuse valable, sans être trop à la charge des parents ou avec l'espoir de toucher quand même un petit produit des fermages. Quels changements dans son comportement et dans sa mentalité allons-nous trouver chez ce bénéficiaire qui a cédé il y a deux ou cinq ans ?

A notre avis la transformation fondamentale réside dans l'apparition d'un nouvel équilibre de vie, compromis savant entre le passé et le présent. Du paysan il conserve les traits essentiels : amour de la terre, intérêt pour le travail, etc... Du "retraité", il commence à emprunter quelques aspects superficiels de son mode de vie. Par conséquent, point de rupture, de fêlure, mais une transition progressive, qui plus est, une assimilation lente d'un nouvel état : celui de personne vouée à une certaine forme de retraite.

2.1. Les avantages de l'absence de rupture brutale.

En restant chez lui, dans son pays, sur sa terre, souvent dans sa maison, avec ou sans les siens, il évite les conséquences brutales, voire catastrophiques, qu'entraînent trop fréquemment chez les personnes âgées ou les retraités, le déménagement ou l'expulsion hors du domicile ou du quartier (1).

Cela constitue indéniablement un avantage considérable que possède le paysan par rapport à d'autres catégories sociales.

Mais ce n'est pas un privilège. A notre avis, le milieu paysan dans son profond souci novateur qui l'anime depuis une ou deux décades, donne une fois de plus l'exemple à beaucoup d'autres catégories sociales de la nation. Ce n'est pas seulement notre opinion, mais celle d'un sociologue des organisations : Michel CROZIER. Après avoir souligné le réveil de la masse paysanne et l'effort considérable effectué par les jeunes dans différents secteurs de l'agriculture, il conclut ainsi : "il reste que le grand exode rural qui a rompu l'équilibre de la société française et qui va continuer à le bouleverser jusqu'à la disparition complète de la paysannerie traditionnelle ne se sera pas effectué dans de nombreuses régions au moins, dans le climat de désintégration que l'on aurait pu craindre et que l'apparition de ces ressources collectives nouvelles dans le milieu le plus conservateur de la société française offre une chance de développement considérable pour l'ensemble de cette société" (2).

(1) Cf. H. COING. Rénovation urbaine et changement social. Ed. ouvrières.

(2) Cf. Michel CROZIER. La société bloquée - Seuil, p. 137/138. Collection Point.

C'est l'impression très nette qui se dégage de cette première étude. L'IVD représente bien un compromis entre les exigences de renouvellement des structures économiques et les intérêts et besoins des paysans âgés.

Peut être qu'aux yeux de beaucoup de cessionnaires cela n'est pas suffisant. Peut-être que si de nouvelles formes de cohabitation se développaient (parents habitant tout près : bâtiment voisin par exemple) les jeunes se sentiraient plus libres dans leur désir et leur volonté de rénovation.

Mais limitons là notre propos. Il reste néanmoins que non seulement il n'y a pas eu de rupture brutale mais comme nous allons le démontrer, il ne devrait pas y en avoir : pas plus pour le paysan que pour l'ouvrier ou tout autre salarié.

En effet la personnalité du paysan âgé s'est forgée au contact du travail. Souvent il est peu instruit. S'il a le certificat d'études c'est bien le maximum. Donc tout ce qu'il sait, il l'a appris par l'expérience professionnelle, c'est-à-dire au contact intime et quotidien du travail et de la nature. Il en est totalement imprégné au point que lorsqu'il évoque les loisirs, il le fait en utilisant un vocabulaire de travailleur : "Vous sortez en voiture questionne le psychologue ? Oui, on a une petite voiture, on fait une vingtaine, une trentaine de kilomètres comme ça pour bricoler". C'est donc par l'intermédiaire de ces échanges de chaque instant qu'il a élaboré une culture paysanne, c'est-à-dire des façons de penser et d'être qui lui sont propres.

On voit tout de suite que tout déracinement serait synonyme de catastrophe. On entrevoit a contrario ce qui peut se passer dans d'autres professions lorsqu'il y a arrêt brutal d'activité. Il est vrai que la situation du paysan, ancien propriétaire et chef d'exploitation, est particulière.

Si nous étendons ces conclusions à l'ensemble des retraités, nous nous apercevons rapidement qu'il n'est plus possible de penser en termes de mise à la retraite, ou à l'écart, mais qu'au contraire, il faut réfléchir et agir en termes de continuité, c'est à dire créer de nouvelles formes de travail, d'occupations ou de loisirs. Pas plus que les autres catégories sociales, les paysans âgés ne désirent être l'objet de ségrégations sociales. De plus, comme on l'a vu, il y a des équilibres qu'on ne peut rompre sans de fâcheuses conséquences pour l'individu.

Bien sûr semblable vision renverse bien des perspectives. Mais après tout ce que nous avons vu, entendu, observé, nous ne pensons pas qu'il puisse en être autrement pour les paysans comme probablement pour beaucoup d'autres catégories sociales.

2.2. L'apparition d'un nouvel équilibre de vie.

S'il n'y a pas rupture, il y a cependant changement. Car le bénéficiaire de l'IVD se différencie quand même nettement par rapport au non-bénéficiaire : il n'est plus le chef, et il ne travaille effectivement plus. Il est donc à la recherche d'un nouvel équilibre de vie, c'est-à-dire d'un nouveau statut.

Plus de longues besognes quotidiennes, mais de petits travaux par çà, par là, pour s'occuper, pour faire plaisir aux autres et aussi pour aider.

Moins de soucis pour l'exploitation, mais cependant pas d'indifférence. Paysan, il ne peut se désintéresser totalement de ce que fait le cessionnaire voisin et, encore moins, des travaux du fils ou du gendre. S'il n'a plus le poids des responsabilités, il

reste néanmoins compréhensif et attentif au devenir de l'exploitation et à tout ce qui l'entoure.

Les sorties. Qu'irait-il faire à la foire ou au marché puisqu'il n'a plus rien à vendre ? Pourquoi ne pas en profiter pour discuter, échanger avec autrui et montrer qu'il reste bien toujours paysan, le père d'un tel, le propriétaire de la ferme X qui a cédé et pris l'IVD.

Les relations familiales. Même si elles ne changent guère, ou, en tout cas lentement, il a toujours la consolation d'avoir "son IVD". Elle lui procure davantage d'indépendance matérielle et morale sans pour autant gêner la marche de l'exploitation puisqu'aussi bien toute la famille en profite.

Ainsi le paysan âgé continue à être à la fois pareil et autrement. Pareil parce qu'il demeure paysan dans l'âme et qu'il n'est pas coupé de son milieu social. Différent parce que, malgré tout, il ne travaille et ne commande plus. Il peut donc se façonner une autre vie sans rompre définitivement avec l'ancienne. Toute l'IVD réside dans cet équilibre subtil, dans ce dosage complexe entre les constructions imposées par le passé et les nécessaires reconstructions de statut, de rôle, etc... qu'exigent le présent, le proche avenir, et le milieu environnant.

Mais si les bénéficiaires de l'IVD sont tranquilles, tous ne le sont pas au même degré.

Pour certains les plus pauvres, les marginaux notamment, l'IVD apporte certes un petit mieux-être - tout est mieux que rien - mais c'est bien peu par rapport aux conséquences enregistrées chez les catégories d'un niveau socio-économique et socio-culturel plus élevé. La même somme d'argent ne peut produire des effets identiques chez celui qui touche 5 000 francs annuels et chez celui qui, par exemple, en recevrait le double durant la même période.

Ceci soulève donc la question de l'action sociale et culturelle nécessaire accompagnatrice de l'action proprement économique.

Si ce clivage économique représente un des plus importants, il n'est pas le seul. Tout au long de ce rapport nous avons rencontré d'autres critères différenciateurs des effets de l'IVD. Ainsi les conséquences de l'IVD ne sont pas les mêmes selon l'âge : à 62 ans, on ne réagit pas comme à 72, selon l'état-civil du bénéficiaire : veuf(ve) ou marié, la présence ou l'absence d'enfants mariés, la qualité du cessionnaire : tiers ou parent proche, etc.....

Il existe probablement d'autres clivages, la date d'attribution de l'IVD par exemple, que l'enquête statistique devrait faire apparaître le cas échéant. Nous ne pouvions tout examiner dans ce rapport. Certains aspects ont dû être passés sous silence. Ainsi le rôle de la femme du bénéficiaire mériterait un examen particulier. En effet, elle semble davantage sensible que son mari à certains changements. De plus, ses rôles d'épouse et de travailleuse sont probablement moins affectés par le changement que ceux du mari. Les effets de l'IVD sont donc multiples.

De l'IVD instrument de restructuration économique de l'agriculture, il n'en a guère été question au cours du présent rapport. Rien d'étonnant à cela. Les agriculteurs âgés voient en effet dans l'IVD davantage l'aspect social que le point de vue économique, la restructuration des terres. Ceci concerne l'avenir de l'agriculture. Or même s'ils se préoccupent beaucoup de celui de leur exploitation, ils ne sont pas aptes à s'intéresser attentivement aux finalités économiques d'une telle mesure. C'est une question

à laquelle ils ne prêtent guère attention comme agriculteurs et aussi comme "vieux". De cette conception même découle dans leur logique un sentiment d'injustice qui peut être plus ou moins fort selon qu'ils ont touché la "grosse" ou la "petite" IVD.

Il n'en demeure pas moins vrai que c'est une impression de tranquillité, très inégale d'ailleurs, qui se dégage de cette première étude. Tout doucement le paysan cherche son nouveau statut, élabore de nouveaux rôles, plus ou moins différents selon les cas, sans pour autant rompre radicalement avec son milieu.

C'est tellement vrai que nous ne trouvons pas le mot juste pour définir ce nouveau personnage. Paysan, cela ne convient plus exactement, retraité pas encore : son comportement n'a rien de comparable à celui du retraité de nos cités. "Paysan-retraité", ou plus exactement paysan-en-voie-de-devenir-retraité, ce serait plus exact : à réalités nouvelles, vocables nouveaux.

Quelle que soit l'appellation qu'on leur attribue nous espérons bien être parvenu à évoquer, décrire et expliquer les conditions de vie de ces agriculteurs auxquels - il faut bien l'avouer - nous nous sommes beaucoup attachés, sans pour autant nuire à l'objectivité scientifique.

A N N E X E S

RECAPITULATION DES RENSEIGNEMENTS I.V.D.

		Côtes-du-Nord	AIN	AVEYRON	LANDES	TOTAL
Date effet IVD	1965	4	3	4	5	16
	1969	6	7	6	6	25
Sexe	M	8	10	10	8	36
	F	2	-	-	3	5
Statut matrimonial	M	8	10	6	8	32
	V	2	-	3	3	8
Age en 1970 :	60 à 66 ans	4	4	4	-	12
	67 ans et plus	6	6	6	11	29
Age du conjoint en 1970 :						
	60 à 66 ans	5	6	5	2	18
	67 ans et +	3	4	1	6	14
	Conjoint décédé	2	-	3	3	8
Ancien statut	Propriétaire	6	7	10	2	25
	Fermier	4	2	-	-	6
	Métayer	-	-	-	3	3
	P + F	6	3	2	3	14
	Autres : (M + F + P, M + F)				3	3
Mode de transfert	Bail	8	9	5	5	27
	Donation	1	1	4	-	6
	Autres : (M, B+V, D+B, B+M)	1	-	1	5	7
Forme I.V.D.	Simple	5	4	7	8	24
	Majorée	2	4	2	3	11
Complément de retraite	Non-complément de retraite	2	2	7	-	11
	Complément de retraite	6	4	2	8	20
	Retraite				1	1
Nombre d'enfants :	1 et 2	5	2	4	6	17
	3 et 4	4	3	4	2	13
	4 et plus	-	5	1	-	6
Nombre de cessionnaires :	1	9	7	7	9	32
	2 et 3	1	1	3	2	7
	4 et plus	-	2	-	-	2
Cessionnaire principal :						
	Parents (fils, gendre, neveu)	5	5	8	8	26
	Tiers	3	3	2	3	11

"ARBRE GENEALOGIQUE"
AYANT SERVI DE GUIDE A L'ELABORATION
DE L'ECHANTILLON DE L'ENQUETE "QUALITATIVE"



CR : Complément de retraite
 NCR : Non complément de retraite
 I : Installation
 A : Agrandissement
 F : Parents proches : fils, gendre, neveu
 V : Voisin ou tiers

20 MARS 1973

3 Lxx - n° 1

